

# *Le Castelo Lillois*



## **PAPILLONNAGE**

- **Communautés wallonnes**
- **Des Destailleurs Protestants**
- **Les archives de Leiden**
- **Notariat de M<sup>e</sup> Jean Mote**
- **En fouillant les papiers**
- **Parlement de Flandre**
- **Chefs-lieux de cantons**

Revue dématérialisée  
n° 20 – mars 2016

Internet – Dépouillements – Agenda  
Carembault – Ferrain – Mélantois – Pévèle – Weppes

# SOMMAIRE

Castelo-Lillois n°20 mars 2016

## Papillonnage

<b>Edito</b> .....	3
<i>La curiosité n'est pas un défaut</i>	
<b>Brève description des événements</b> .....	4
<i>1650-1665</i>	
<b>Une bonne année à tous !</b> .....	11
<i>Corrigez votre calendrier et Internet</i>	
<b>Les Destailleurs de Linselles</b> .....	13
<i>Catholiques et Réformés</i>	
<b>Exode</b> .....	22
<i>Les Lehoucq Protestants</i>	
<b>Communautés wallonnes</b> .....	23
<i>Ceux de Norwich</i>	
<b>Communautés wallonnes</b> .....	25
<i>Ceux du pays de Cadzand : Groede, Goes et Oostburg</i>	
<b>Copie utile</b> .....	28
<i>Un contrat de mariage de La Bassée à Canterbury</i>	
<b>Leiden</b> .....	29
<i>Ses registres communautaires</i>	
<i>Ses notaires</i>	
<b>Notaire de Leiden</b> .....	32
<i>M<sup>e</sup> Jean MOTTE 1626-1631</i>	
<b>Cumulus</b> .....	47
<i>Comme le nom l'indique</i>	
<b>Méfiance</b> .....	49
<i>La veuve BISCOP se méfie de son gendre</i>	
<b>Listings</b> .....	50
<i>Pas beaux et pourtant : les vieilles causes</i>	
<b>Enquêtes fiscales</b> .....	54
<i>Etat des richesses. L'exemple de Deûlémont</i>	
<b>Archevêché de Cambrai</b> .....	69
<i>Ses biens dans la châtellenie de Lille</i>	
<b>On croit rêver !</b> .....	70
<i>Fil généalogique : DUCOULOMBIER et DECOURCHELLES</i>	
<b>Chefs-lieux de cantons</b> .....	72
<i>Les mariages sont manquants</i>	
<b>Une belge image</b> .....	75
<i>Télécharger des images d'actes des A.E.B.</i>	
<b>A l'image du Nord</b> .....	77
<i>Télécharger des images d'actes des A.D.59</i>	
<b>Ascendance LECHERF</b> .....	78
<i>Extrait d'archives</i>	
<b>PARLEMENT DE FLANDRE</b>	
<b>Les Jésuites d'Armentières</b> .....	79
<b>Succession d'un chanoine de Comines</b> .....	84
<b>Problèmes de riches : encore les Jésuites !</b> .....	85
<b>Même les étrangers : Gheluwe</b> .....	86
<b>Corps de garde de Lille et cimetière St Etienne</b> .....	89
<b>La maison DELESPAUL : je t'aime... moi non plus</b> .....	92
<b>Mes projets</b> .....	97
<i>Notariat et Lambersart</i>	



# La curiosité n'est pas un défaut...

**T**iens c'est intéressant ça aussi !". Les généalogistes sont victimes de *dispersite aiguë* ! De fil en aiguille les voilà interpellés par un document sur lequel ils tombent presque par hasard, par un acte voisin de celui qu'ils cherchaient. Et tout cela fait leur culture, donne de la vie à un monde ancien.

Cette fois ci il n'y aura pas de dossier spécial à ce numéro du Castelo-Lillois mais vous allez pouvoir profiter de mes propres "papillonnages". Deux thèmes principaux toutefois : les Castelo-Lillois partis vivre dans des communautés protestantes de Hollande ou d'Angleterre. Et l'autre thème : les archives du Parlement de Flandre conservées dans la sous-série 8 B 1 aux Archives Départementales du Nord et indexées sur Internet (voir ci-dessous).

Mais ce n'est pas tout ! En plus des 100 pages de ce numéro Régis NOLF vous propose le dépouillement exhaustif d'un procès concernant des Wervicquois (Castelo-Lillois n°19), actes conservés dans les archives du dit parlement. De quoi lire et découvrir.

Bonne lecture,

Christophe YERNAUX 



## Parlement de Flandre

La base de données ParleFlandre est le résultat d'un projet corpus intitulé « Le fonds judiciaire du Parlement de Flandre (1668-1790). Constitution d'outils adaptés à une exploitation scientifique ». Le fonds de ce parlement est d'une richesse prodigieuse. Sont notamment conservés, dans la sous-série 8 B 1 aux A.D.59, plus de 30.000 dossiers, la plupart de procédure. Aucun instrument de travail adapté à l'exploitation de ces dossiers n'existait jusqu'alors ; c'est à cet état de fait que cette base de données entend remédier.

<http://parleflandre.univ-lille2.fr/index.php/site>

N'oubliez pas d'utiliser le moteur de recherche de votre lecteur de fichiers PDF pour retrouver un nom ou un lieu dans cette revue

**Cette revue est à télécharger gratuitement sur :**  
<http://www.lillechatellenie.fr/castelolillois/>



Un document à découvrir dans ce numéro

# Brève description des évènements

**HISTOIRE LOCALE** – Suite du Castelo-Lillois précédent avec la "*Continuation des choses les plus mémorables advenues tant en la ville de Lille qu'ailleurs, depuis l'an 1650*". Transcription intégrale du *manuscrit 89 de la Bibliothèque Municipale de Lille* (la suite 1665-1694 dans un prochain numéro).



## L'an 1650

Le XI<sup>e</sup> de juillet il y eut un grand bruit dans l'église paroissial le St Sauveur, à Lille, que l'image St Sébastien pleuroit, chacun courant pour eu avoir quelque larme, mais à la fin on reconut que le clerccq de l'église l'avoit lavé avec de huille.

Le XXX<sup>e</sup> d'aoust 1650, premier jour de la foire de Lille, est arrivée une esmotion populaire en la ville dudict Lille à raison de la chereté des grains, le bled vaillable ... livres parisis, par laquelle les pauvres gens ont rompu et brisé les portes, fenestres et verrières des maisons des marchands de grains et recoppeurs d'iceux, demeurans sur le marché, affin d'entrer dans icelles, puis ont pillé et emporté (après avoir rompu les coffres et buffets desdicts marchands) leur argent, habits, linges, estaing et aultres meubles avecq beaucoup de grains et farine, le lendemain et aultres jours ensuivans ont esté emprisonnez plusieurs desdicts pilleurs, deux desquels ont esté

fustigez de verges, le grand tour, avecq le hart au col, et trois aultres aussy fustigez de verges sur un eschafault audevant la maison eschevinalle.

## L'an 1651

Au mois de janvier 1651 ont esté démolies les maisons scituées sur le marché de la ville de Lille, audevant des prisons vulgairement appellées lors le Beau Regard, pour rendre ledict marché plus ample, en la place desquelles at esté bastie, peu de temps après, la fontaine moderne au chambge et démolie en l'année 86.

## L'an 1652

Le XIX<sup>e</sup> de febvrier 1652 on at commenché à deschaussier au tour de la vieille fontaine au chambge et où est bastie la Bourse, affin de bastir et ériger icelle, pourquoy faire at convenu démolir ladicte fontaine quy estoit au marché de la ville de Lille.

Le ... dudict an ont esté vendus les mattériaux de la chapelle quy estoit

bastie sur le marché, audevant des prisons, nommée la chapelle du Joyau, laquelle on croit avoir esté le premier bastiment de la ville de Lille, ensamble ont esté vendus ceux des maisons estans allentour d'icelle chapelle pour les démolir, comme at esté fait.

Le XXVI<sup>e</sup> de juin, Passepartout fut pendu dans la ville de Lille et enterré à Ste Catherine.

Le premier de décembre dudict an 1652 at esté chanté le *Te Deum laudamus*, dans la ville de Lille, pour la reprise de Barcelone et Cazalle et y furent faicts cinq feux de joye, sçavoir un audevant de la maison eschevinalle, l'aultre audevant de la chambre des comptes, le troiziesme devant la maison du gouverneur, le quattresme sur le grand marché audevant du corps de garde et le cinquesme devant le Bras d'or, et furent tirez quarante cinq coups de canons sur les ramparts parmy les escarmouches que faisoient les canoniers et aultres sermens, sur le marché, en signe de resjouyssance.

## L'an 1653

## L'an 1654

Le XXVI<sup>e</sup> d'avril, la maison occuppée par Jean Navié, gisante dans la rue

d'Angleterre à Lille, à l'environ des Marthes, at esté bruslée sur les cinq à six heures après midy.

## L'an 1655

Le III<sup>e</sup> de may 1655 at esté bruslée, entre quatre et cinq heures après midy, une partie des chaires estantes au chœur de l'église collégiale St Pierre à Lille où s'assoient les prebste, diacre et soubdiacre lorsque l'on célèbre la messe grande.

Martin Descamps, toillier, demeurant au devant de la Treille d'or, sur le grand marché à Lille, at le XXV<sup>e</sup> de juillet dudict an esté excomunié, par toutes les paroisses de la ville dudict Lille et du diocèse de Tournay, à raison qu'il faisoit la presche dans sa maison et qu'il ne se vouloit rendre enfant de nostre mère la Ste église catholique, apostolicque et romaine.

Le XXX<sup>e</sup> d'aoust dudict an, messire Philippes Charles Hipolite Spinola, comte de Bruay, baron d'Andre &<sup>a</sup>, at fait son entrée de gouverneur dans la ville de Lille par la porte de la Magdelaine, à la réception duquel ont marchez les quatre sermens jusques à la Forgette, scituée à un quart de lieu de la ville sur la chaussée de Menin, et puis ont retournez avecq luy dans la ville, tambour battant, drapeaux vollans et escarmouchans le loing du chemin, accompagnez de plusieurs gentilhommes et marchands à cheval et grand nombre de bourgeois à pied.

## L'an 1656

Le XV<sup>e</sup> de juin dudict an 1656, les François ont siegez la ville de Vallenchiennes et le XVI<sup>e</sup> de juillet ensuivant ont esté contrains de lever le siège, soubz la conduite de don Jean d'Austrice, cause pourquoy, en action de grâce, at

esté chanté le *Te Deum* en l'église de St Pierre à Lille le XXV<sup>e</sup> dudict mois de juillet, et furent faicts des feux de joye par toutes les places de la ville dudict Lille, comme aussy fut tiré le canon sur les ramparts respondans par le bruit aux descharges de la mousqueterie faictes par les quatre sermens sur le marché.

Le premier d'aoust dudict an, les batteliers de la ville de Lille ont joustez contre les bouchers de ladicte ville, au rivage d'icelle, és présences du gouverneur et magistrat et grand nombre de peuple, où furent donnez des prix aux vaincqueurs, et ce à raison du restablissement de la franchise de leur corps de stil.

Un père capucin de la ville de Lille, estant malade et hors de ses bons sens at, le XXX<sup>e</sup> dudict mois d'aoust, escalladé la muraille de leur jardin, sur les trois à quatre heures du matin, et s'at jecté dans la rivière nud, où il at esté trouvé noyé et submergé.

## L'an 1657

Hubert Raison, graissier, demeurant au coing de la rue du Dragon, devant les pères augustins à Lille, at, le XVI<sup>e</sup> de mars 1657, entre trois et quatre heures du matin, couppé la gorge à sa femme, puis at mis le feu dans sa maison, affin de brusler icelle et ainsy couvrir son forfait, quy fut estint par la servante, et pour trouver ledict Raison at esté faite toute diligence possible, mesmes fait deffences aux habitans de la ville de le soustenir, sur peine d'amende ou punition arbitraire, quy n'at esté trouvé par soy avoir absenté de la ville.

Le ... dudict an at esté fondue la plus grosse cloche du clocher de l'église St Pierre à Lille, dans la cour de la prévostée, par Simon Gérard, orphevre, et Hubert La Chair, laquelle estante manquée at depuis esté refondue dans la cour de la maison Jean Barbé, maistre charpentier, le XXVIII<sup>e</sup> de juillet dudict an, par lesdicts fondeurs aux despens de monsieur Jean de Lannoy, escolastre et chanoine de ladicte église.



Laquelle cloche fut trainée, le XXX<sup>e</sup> dudict mois, de la cour dudict Barbé, par la jeunesse, jusques dans ladicte église, traversans avecq icelle le marché, dont par malheur un homme voullant ayder à la traîner at eu la jambe rompue et esté porté dans l'hospital Comtesse, là où sadicte jambe fut siée, et mourut le lendemain; ladicte cloche fut baptizée par monsieur Du Jardin, chantre et chanoine de ladicte église, et eu nom Jésus, laquelle estante enlevée et pendue au clocher fut sonnée le jour suivant (jour du patron de ladicte église), pour la première fois.

Son alteze royale don Jean d'Austrice, fils du roy d'Espagne Philippes III<sup>e</sup> et conducteur de ses armées, at, le XVIII<sup>e</sup> d'aoust dudict an, arrivé, pour la première fois, sur

les quatre heures du matin, à la porte des Malades de la ville de Lille, et at fait le circuit de ladite ville, en dehors, sans y avoir entré, accompagné du frère du Roy d'Angleterre, du marquis Caracene et aultres généraux d'armées, commençant ledit circuit à ladite porte pendant vers Fives et finissant à celle de la Barre où estant arrivé at prins le chemin d'Armentières ; ledit jour at aussy marché le prince de Condé au travers de ladite ville et le prince de Ligne au dehors avecq leurs troupes et bagages.

Le XVII<sup>e</sup> d'octobre dudict an, veille de monsieur St Luc, aucuns François détenus prisoniers dans la grande prison de la ville de Lille (entre lesquelz y avoit un nommé St Jean et un aultre La Croix) ont, entre sept et huit heures du soir, tenu saisy le geôlier et sa femme, desquels ayans prins les clefs de ladite prison les ont enserrés dans un blocus et ouvert les portes de ladite prison et de toutes les chambres, tant des criminels qu'arrestez, crians sauve quy peut, et à l'instant tous les prisoniers, tant criminels que lesdicts arrestez, excepté quatre ou cinq, sont sorty de la prison et ont monté au rempart, partie par la porte de Fives et partie par celle de St Sauveur, où estans parvenus, garny et muny de cordes et cousteaux, ont traversé la rivière derrière le jardin de l'hospital dudict St Sauveur et ainsy se sont eschappez, excepté ledit La Croix et cinq ou six aultres François quy furent reprins.

Le II<sup>e</sup> de novembre dudict an, jour de la commémoration des fidels trespassez, une partie françoise de la garnison d'Arras, en nombre de trois à quatre cens hommes conduits par le susdict St Jean et l'un des criminels nommé Jean Baptiste, ont, sur les sept heures du

matin, mis le feu dans cinq moulins gisans hors de la porte des Malades-lez-Lille et dans aucunes maisons du fauxbourg, sans avoir sceu la cause.

Le XXV<sup>e</sup> dudict mois, jour de Ste Catherine, son alteze don Jean d'Austrice, fils du roy d'Espagne Philippes III<sup>e</sup>, estant partie de la ville d'Armentières par batteau, at arrivé au rivage de ceste ville de Lille, sur les sept heures du soir, où estoient attendans monsieur le comte de Bruay, gouverneur, messieurs du magistrat et les quatre sermens de ladite ville avecq des flambeaux et fallox pour le recevoir, comme ils ont fait, au bruit de la mousquetrie et canons, puis sadite Alteze monta en son carosse, pendant chemin du costé de la porte de Courtray, accompagné de sa noblesse et desdicts sermens, à laquelle estant parvenue fit son entrée dans ceste dite ville et par eux conduit dans l'église collégiale de St Pierre et d'icelle en la maison du Roy, parmy le bruit de la mousquetrie, tambours et canons, avecq le fanfart des trompettes ; s'y furent faits deux feux de joye au mesme effect, scavoir l'un devant ladite maison du Roy et l'aultre devant la maison eschevinale, furent aussy commandées aucunes compagnies bourgeoises pour la recevoir et conduire dans ladite maison royale, où elle séjourna jusques au sixiesme de décembre, jour de monsieur St Nicolas, que lors elle partit à une heure à midy pour Courtray.

Les XXIII<sup>e</sup>, XXIII<sup>e</sup> et XXV<sup>e</sup> de décembre dudict an furent faits, dans la ville de Lille, des feux de joye devant la maison de ville, celle du gouverneur, la chambre des comptes et le corps de garde sur le marché, pour l'accouchement de la Reyne, femme du roy d'Espagne Philippes III<sup>e</sup>, laquelle accoucha

d'un fils nommé ..., comme aussy fut chanté le *Te Deum* dans l'église collégiale St Pierre, le premier desdicts jours, et furent mises, lesdicts trois jours, des lanternes de pappier avecq chandailles allumées dedans, allentour du clocher de l'église de St Estienne et jecté des fusées, de plus furent posées des chandailles allumées par toutes les verrières des maisons environantes le marché, aussy lesdicts trois jours, lesquelles brusloient pendant les coups de la mousquetrie et canons en signe de resjouissance quy se délachioient de part et d'aultre par les sermens et aucunes compagnies bourgeoises posées sur le marché.

## L'an 1658

Les III<sup>e</sup>, V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> d'aoust 1658 furent faits des feux de joye, devant la maison de ville, la chambre des comptes, la maison du gouverneur et le corps de garde sur le marché de la ville de Lille, pour l'élection et couronnement de l'empereur Leopolde Ignace, fils de Ferdinand, et fut chanté le *Te Deum*, le premier jour, dans l'église collégiale St Pierre, y estant le magistrat collégialement assemblé. Sy furent tirez, lesdicts trois jours, les canons sur les ramparts à la correspondance des sermens et aucunes compagnies bourgeoises.

Le XVIII<sup>e</sup> de novembre dudict an, en la nuict, ont esté démoly, par les mergliseurs de l'église paroissiale de Ste Catherine à Lille, les autels de St Léonard et de Ste Aldegonde estans aux deux premiers pilliers de la grande nef audevant du chœur de ladite église avecq les buffetz y joindans.



## L'an 1659

Le XVII<sup>e</sup> de may 1659 at esté publiée la cessation d'armes, en la ville de Lille, accordée entre les deux courones d'Espagne et de France, pour le terme de deux mois ayans commenez avoir cours le VIII<sup>e</sup> dudict mois, laquelle publication fut faicte, sur les dix heures du matin, à la bretesque de ladicte ville, par Jean Doudelet, huissier d'armes, présent maistre Paul De Bray, auditeur de la millice.

Le VII<sup>e</sup> de juillet dudict an, dernier jour de ladicte cessation d'armes, at la continuation d'icelle esté publiée au son de trompe, à ladicte bretesque, de la part du Roy jusques à aultre ordre, par Jean Farvacques, clercq signant de la gouvernance dudict Lille, pardevant Gilles Blondel, Sr du Pretz, lieutenant premier de ladicte gouvernance, en suite de lettre missive envoyée au comte de Bruay, gouverneur de ladicte ville, de la part du marquis de Caracena, lieutenant gouverneur et capitaine général des Pays-Bas.

Le XV<sup>e</sup> dudict mois at de rechef esté publiée ladicte cessation d'armes, au son de trompe, à ladicte bretesque, avecq spécification des articles d'icelle, ce que n'avoit esté fait auparavant, entre lesquels articles at esté donnée liberté aux bourgeois et tous aultres habitans des villes d'aller et venir par tout sans aucun passeport jusques à aultre ordre.

Le mesme jour, sur les sept heures du soir, le révérendissime père Paulus Luchinus Pisaurensis, général de l'ordre des pères augustins, at fait son entrée dans la ville de Lille par la porte de la Barre.

En la mesme année at esté construit et basti le bastion estant

derrière l'hospital de St Sauveur à Lille, pour servir de deffence entre la porte de Fives et celle des Malades.

Le X<sup>e</sup> d'aoust dudict an, ceux de Tournay ont venu en procession, dans la ville de Lille, pour servir Nostre Dame de la Treille et ont institué, à mesme temps, une confrarie soubz pareil tiltre audict Tournay.

## L'an 1660

Le XVIII<sup>e</sup> de mars 1660, la paix at esté publiée, dans la ville de Lille, faicte entre les roys d'Espagne Pliilipes III<sup>e</sup> et Louys XIII<sup>e</sup>, roy de France, sur les douze heures à midy, par Jean Farvacques, clercq signant de la gouvernance, présens messieurs de ladicte gouvernance, du bailliage et du magistrat, collégialement assemblez, sur un théâtre érigé audevant de la maison eschevinale, après la procession générale et la messe grande achevée en l'église paroissiale de St Sauveur, là où le clergé de St Pierre et les religieux se sont transporté avecq toute sorte de révérence et dévotion, suivis d'une grande multitude de peuple, et au soir furent faicts des feux de joye en resjouyssance d'un sy grand bien et bonheur donné aux peuples, après avoir enduré et souffert toutes les misères et calamités d'une guerre continuelle par l'espace de vingt quatre ou vingt cinq ans.

Le X<sup>e</sup> de may dudict an, les pères jésuites de Lille, avecq leurs estudians représentans aucuns forestiers et comtes de Flandres, les uns à cheval, les autres à pied avecq divers tiltres et emblèmes, ont reporté l'image de Nostre Dame d'Esquermes dite de Réconciliation, en sa chapelle audict Esquermes, sur les noeuf à dix heures du matin, là où y fut

chantée une messe solemnelle à son honneur.

Le VIII<sup>e</sup> de juin, le tonnerre a tombé dans l'église St Estienne à Lille.

Le XV<sup>e</sup> d'aoust on a reporté l'image St Rocq, en procession, dans l'église paroissiale de Wazemes.

Le XIII<sup>e</sup> de septembre on a aussy reporté l'image Nostre Dame de Grâces, dans sa chapelle, au village de Loz-lez-Lille.

## L'an 1661

Le VIII<sup>e</sup> de mars 1661, le général des Minimes at fait son entrée, dans la ville de Lille, par la porte de Courtray.

Audict an fut démoly le reste du vieu chasteau de la ville de Lille, vulgairement nommé le moulin des Gaignards, en la place duquel furent basties des maisons par les religieuses anonciades célestines.

## L'an 1662

Le XXVIII<sup>e</sup> de febvrier 1662 s'at soulevé un vent fort impétueux, et particulièrement entre noeuf et dix heures du matin, quy at causé des grands dommages et interrestz à beaucoup de personnes, tant par la rupture et fraction de diverses couvertures de maisons et vittres, abbat de murailles et aultres parties de bastiment, que par la cheute d'un grand nombre d'arbres, tant en la ville que chastellenie de Lille et aultres lieux circonvoisins, en sorte que de loingtamps n'at esté veue semblable tempeste.

Le XVIII<sup>e</sup> de may dudict an, jour de l'Ascension de Nostre Sauveur, en suite de l'interdit fulminé par monseigneur le révérendissime Francois de Gand dict Villain, évesque de Tournay, contre l'église

de St Maurice et la chapelle estante en la maison eschevinale de Lille, icelles furent closes et serrées jusques au X<sup>e</sup> ou XI<sup>e</sup> de mars 1663, ayans esté lors ouvertes par ordonnance faite à Bruxelles, le VIII<sup>e</sup> dudict mois, audict évesque de lever ledict interdit, du moings par provision et sans préjudice du droict des parties au procès y ventillant d'entre ledict évesque et ceux du magistrat dudict Lille, n'ayant pendant ledict temps esté fait l'office divin en ladicte église, sinon aucuns jours sollempnels et les jours de caresme, du matin, pour y faire la prédication, en suite de requeste présentée audict évesque par aucuns des principaux paroissiens dudict St Maurice, le tout à raison que ceux dudict magistrat se disans seigneurs du chœur de ladicte église auroient, par force, fait déterrer le corps de Paul Dideman hors d'iceluy, comme n'estant noble et que, dans ledict chœur, ne s'enterrent que personnes nobles ou mergliseurs mourans pendant leur administration et aultres moyens déduicts audict procès, la décision duquel seroit esté remise à ceux du Grand Conseil.

Monseigneur le révérendissime évesque de Tournay, cy dessus nommé, at, le XXVIII<sup>e</sup> de septembre dudict an, fait la translation du corps de St Everard, fondateur de l'abbaye de Cysoing-lez- Lille, de la vielle chasse dans une nouvelle d'argent artistement élaborée, et ce dans le chœur de l'église collégiale de St Pierre audict Lille, sur les onze heures avant midy, assisté de cinq abbez, ès présences de plusieurs personnes notables ; le lendemain XXIX<sup>e</sup> s'est fait la prédication sur les neuf heures du matin, dans ladicte église, par le prédicateur ordinaire d'icelle, après laquelle at esté célébrée la messe au chœur par ledict évesque en pontificat, assisté

desdits abbez, laquelle achevée l'on at porté ladicte chasse, avec le chef dudict saint, en procession jusques dehors la porte des Malades et là mise dans un carosse et mené audict Cysoing, à laquelle procession y assistoient les susdicts évesque et abbez avecq les moynes dudict abbaye et les Dominicquains, Récollets, Augustins et Capucins dudict Lille, suivis d'une grande multitude de peuple.

Ledict jour du matin, scavoir XXIX<sup>e</sup>, s'at pendu et estranglé Mathieu Desfontaines, jeune homme non marié, dans la chambre de sa maison, eagé de vingt huict ou trente ans, le corps duquel at esté traîné le jour suivant, sur les six heures du soir, en suite de sentence d'eschevins dudict Lille, par dessoubz le sol de la maison sur la rue, puis mis sur un esclan et tiré par un cheval jusques au lieu patibulaire hors de la ville, là où il at esté attaché sur une fourche la teste inclinée vers terre.

### L'an 1663

Au commencement d'avril 1663, les révérends pères dominicquains de la ville de Lille ont commenché à faire bastiret fouyr pour l'érection du chœur de leur église, les murailles duquel ont esté érigées des deux costez également, avecq le cul de lampe, jusques à quatre ou cinq pieds de haulteur pardessus le commencement des vitres.

Les religieuses clarisses urbanistes ont aussy commenché à faire travailler à l'érection du bastiment de leur église, laquelle at esté couverte entièrement audict an, à la réserve du clocher, quy fut fait et achevé au mois de may 1664 et la voutte au mois d'octobre dudict an.

Le XVII<sup>e</sup> de juillet dudict an, messieurs du magistrat de la ville de Lille, voyans avecq grand regret que l'on se portoit légèrement à tirer les cousteaux, en frapper et blesser l'un l'aultre, ont fait publier à la bretesque et par les carrefours de ladicte ville, à son de trompe, par Guillaume Haze, sergent à verge d'eschevins, qu'ils deffendoient de tirer par ire ou colère, noise ou querelle, aucun cousteau ou arme trenchante ou pointue, comme aussy d'en blesser quelqu'un, soubz peine, en cas de blesse à playe ouverte et sang coulant, d'estre banny trois ans et trois jours dudict Lille et chastellenie d'icelle et de, par dessus ce, payer l'amende ordinaire, et en cas de n'avoir que tiré telle arme, sans avoir blessé, de vingt florins d'amende. *Pour lesquelles amendes père et mère seroient responsables pour leurs enffans.*

### L'an 1664

Le III<sup>e</sup> de mars 1664, les Bons Fils de la ville d'Armentières estans admis pour résider en la ville de Lille ont esté ad héritez, pardevant eschevins, de la maison à eux vendue par François Du Bosquel, gisante proche du rampart en la rue du Plat, pour y demeurer comme ils font.

Messieurs du magistrat dudict Lille ayans acheté la maison et hostel du Roy, scituée en icelle ville, avecq toutes ses appendances, dépendances et juridiction, ont, le XVII<sup>e</sup> de mars dudict an, vendu le jardin dudict hostel par portions pour y bastir des maisons, selon le plan par eux donné, et y faire une rue au travers comme on at fait audict an, desquelles portions ils s'en sont déshérité le XXXI<sup>e</sup> dudict mois.

Le XXII<sup>e</sup> dudict mois, le général des Capucins at fait son entrée, dans la ville dudict Lille, par la porte de Courtray, sur les deux heures après midy.

Le XXIII<sup>e</sup> dudict, lesdicts Srs du magistrat de Lille ont vendu par portions toute la maison eschevinalle, tant le nouveau que viel bastiment s'extendant jusques au marché aux poissons par derrière et s'en sont déshérité, le ... dudict an, à charge de la démolir et rebastir conformément au plan à donner par eux.

Au my mars dudict an 1664, les révérends pères dominicquains dudict Lille ont recommenché à travailler au bastiment du chœur de leur église quy fut fait et couvert, la mesme année, à la réserve de la voutte et du clocher quy furent faits, scavoir ledict clocher l'an 1665 et la voutte en juin 1666.

Le XXX<sup>e</sup> de juin dudict an on at commenché à démolir la vielle maison de ville à Lille pour, en la place d'icelle, y bastir des maisons comme at esté fait la mesme année.

Le II<sup>e</sup> de juillet dudict an at esté fustigée de verges la femme Tatu sur un eschafaut, devant ladicte vielle maison de ville, sur les trois heures après midy, pour avoir commis divers adultères avecq un nommé Michel Hespel, et ce en suite de sentence rendue par eschevins, quy fut la dernière exécution audevant de ladicte maison.

Le VIII<sup>e</sup> desdicts mois et an, messieurs du magistrat dudict Lille après avoir fait chanter une messe sollemnelle au chœur de l'église paroissiale de St Estienne, sur les huit heures du matin, par le pasteur de ladicte église, ont collégialement prins possession et fait leur entrée dans la maison et hostel du Roy audict Lille, par eux achetée pour en faire la maison eschevinalle.

Le XII<sup>e</sup> desdicts mois et an atesté pendu Charles De Renaucourt, natif du village de Bouvignies, audevant de l'hostel du Roy, à présent maison eschevinalle de Lille, suyvant sentence rendue, le jour paravant, pardevant eschevins, laquelle fut la première rendue en ladicte maison dans la grande salle.

Le XIII<sup>e</sup> dudict on at tenu les plaids, pour la première fois, dans ladicte grande salle.

Es mois d'aoust et septembre dudict an 1664, l'église paroissiale de St Maurice à Lille at esté entièrement reblanchie.

Le premier de novembre dudict an, la loy de la ville de Lille, créé à la Toussains de l'an 1663, at esté continuée, avec les cérémonies ordinaires, pour le terme d'un an, en prestant le serment de nouveau en tel cas acooustumé et ce pour la venue de dom Castel Roderigo, ès Pays-Bas, en qualité de commandant général des armées de sa Majesté catholique.

## L'an 1665

Le XIII<sup>e</sup> de mars 1665, monsieur Vandevoorde, chanoine de l'église collégiale St Pierre à Lille, at prins

possession de la prévostée de ladicte église, au nom et comme procureur spécial de monsieur Remy du Laury, sur les douze heures à midy, au chœur de la susdicte église.

Le XXV<sup>e</sup> de may dudict an, lendemain de la Pentecoste, Remy du Laury, prévost de St Pierre, at fait son entrée de prévost, sur les noef heures du matin, accompagné du clergé dudict St Pierre et des cinq ordres mendians, sçavoir : Dominicquains, Récollets, Augustins, Capucins et Minimes, lesquels l'ont esté recepvoir en la place de St Martin, où parvenu (accompagné du comte de Bruay, gouverneur de la ville, dans son carosse, quy l'avoit esté recepvoir au logis du pasteur de la Magdelaine avecq le président de la chambre des comptes et aultres) entra dans la maison des héritiers monsieur Smit, occupée par Jean Cousin, et revestu des habits sacerdotaux, portant la Ste vraye croix, fut conduit par ledict clergé et religieux dans l'église dudict St Pierre, où il célébra la grande messe.

Le XIX<sup>e</sup> de juillet dudict an, sur les noef à dix heures du matin, at esté portée la remonstrance de bois argenté, avecq aucunes reliques de Ste Rosalie, de l'église collégiale St Pierre et par le clergé d'icelle, dans l'église paroissiale de Ste Catherine, où fut chanté le Te Deum par ledict clergé et puis retournèrent aussy processionnellement, à la réserve du prévost quy resta pour célébrer la messe.

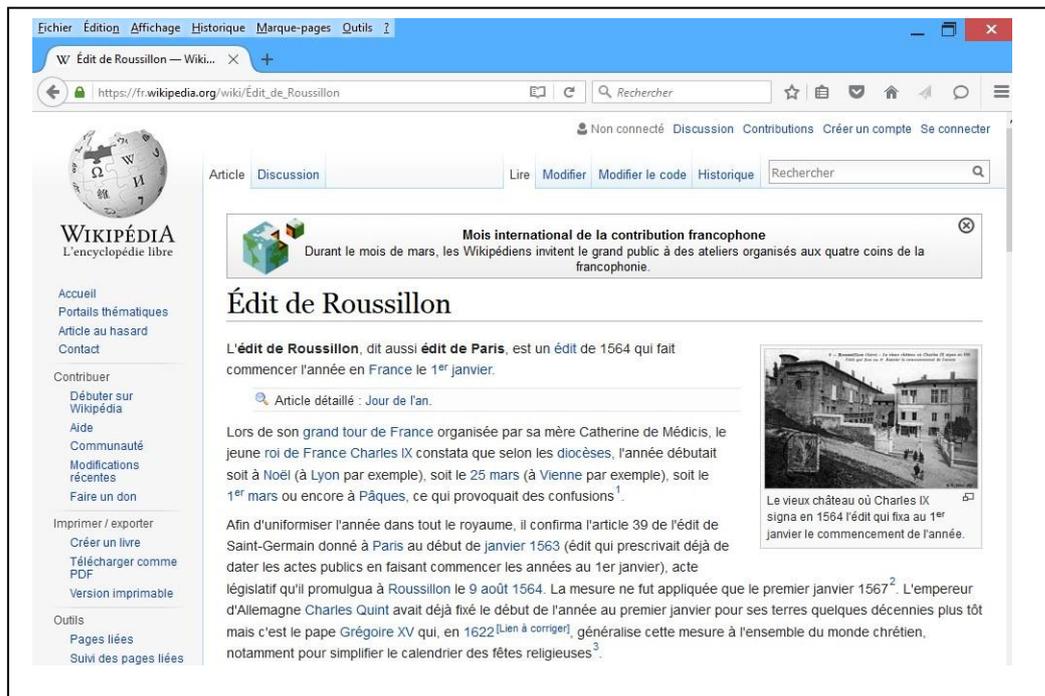
*(à suivre)*

# Une bonne année à tous !

## Corrigez votre calendrier et Internet

**QUESTION DE STYLE** - Le 27 mars 2016 c'est Pâques et donc le début d'une nouvelle année, l'année 2016 !

Voici ce que l'on lit sur Wikipedia, à la date du 3 mars 2016 :



*L'édit de Roussillon, dit aussi édit de Paris, est un édit de 1564 qui fait commencer l'année en France le 1er janvier. Lors de son grand tour de France organisée par sa mère Catherine de Médicis, le jeune roi de France Charles IX constata que selon les diocèses, l'année débutait soit à Noël (à Lyon par exemple), soit le 25 mars (à Vienne par exemple), soit le 1er mars ou encore à Pâques, ce qui provoquait des confusions. Afin d'uniformiser l'année dans tout le royaume, il confirma l'article 39 de l'édit de Saint-Germain donné à Paris au début de janvier 1563 (édit qui prescrivait déjà de dater les actes publics en faisant commencer les années au 1<sup>er</sup> janvier), acte législatif qu'il promulgua à Roussillon le 9 août 1564. La mesure ne fut appliquée que le premier janvier 1567<sup>2</sup>. L'empereur d'Allemagne Charles Quint avait déjà fixé le début de l'année au premier janvier pour ses terres quelques décennies plus tôt mais c'est le pape Grégoire XV qui, en 1622<sup>Liens à corriger</sup><sup>1</sup>, généralise cette mesure à l'ensemble du monde chrétien, notamment pour simplifier le calendrier des fêtes religieuses<sup>3</sup>.*

Cette information est reprise dans de nombreuses publications, qui indiquent que l'empereur du Saint Empire Romain Germanique (**et non pas l'empereur d'Allemagne !**) aurait fixé le début de l'année au 1<sup>er</sup> janvier pour ses possessions (qui comprennent, entre autres, la Châtellenie de Lille) quelques décennies avant 1564. Mais **cette information est fautive pour la Châtellenie de Lille**, où les registres des Archives Municipales de Lille, par exemple, nous disent tout autre chose.

## Le début de l'année, avant la réforme :

Auparavant, en Europe occidentale, l'année commence le jour de Pâques. Mais, Pâques étant une fête mobile, les années commencent à des dates variables (entre le 22 mars et le 25 avril) et elles ont donc des durées variables.

Certaines dates sont sans ambiguïté : "15 janvier 1510" signifie dans notre mesure du temps actuelle "15 janvier 1511". D'autres dates sont plus complexes car une même année peut comporter deux fois la même date. Par exemple, en prenant nos années actuelles : si en 1510 Pâques tombe le 23 mars, et si en 1511 Pâques tombe le 20 avril, on a deux fois la date du "24 mars 1510" : celui après Pâques 1510, et celui avant Pâques (et donc le début de l'année) 1511 ! Pour éviter de les confondre, on rencontre alors dans les documents les expressions "24 mars 1510 après Pâques" (donc 1510) et "24 mars 1510 avant Pâques" (donc 1511).

## Le début de l'année, après la réforme :

En fixant le début de l'année à une date fixe, et non plus à une date mobile, le problème des doubles dates est réglé définitivement. C'est notre système actuel.

### Application de la réforme, dans le Royaume de France (hors Châtellenie de Lille)

Les informations fournies par Wikipedia sur l'Edit de Roussillon sont exactes, et le changement s'applique au 1<sup>er</sup> janvier 1567 dans les possessions françaises (donc pas chez nous).

### Application de la réforme, dans la Châtellenie de Lille

La châtellenie de Lille faisait partie du Royaume de France dès sa création, lors de la division de l'empire de Charlemagne au traité de Verdun en 843, et le comte de Flandre était un des vassaux du Roi de France. Cependant, le roi de France, qui avait déjà renoncé à la châtellenie de Lille comme composante du domaine royal en 1369 au profit des comtes de Flandre puis des Etats de Bourgogne, en perdit complètement et formellement la suzeraineté à la Paix des Dames (ou "de Cambrai") en 1529. A partir de 1529, la châtellenie de Lille ne connaît plus qu'un souverain : "le Roi notre sire" est dorénavant l'empereur du Saint Empire (en l'occurrence, Charles Quint en 1529), puis à son abdication en 1555, le Roi d'Espagne.

La Châtellenie de Lille n'est donc pas française à l'époque de l'Edit de Roussillon, et n'est en rien concernée par cet édit, ni par le changement de date au 1<sup>er</sup> janvier 1567.

Contrairement à ce qui est publié sur Wikipedia, la Châtellenie de Lille (possession de Charles Quint) n'a pas changé son calendrier "*quelques décennies*" avant 1567. Il suffit de consulter les Registre du Magistrat et des nouveaux bourgeois de Lille, ou les rentes héritières, pour constater que la Châtellenie de Lille a commencé l'année au 1<sup>er</sup> janvier à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1576, donc neuf ans **après** le Royaume de France et non pas "*quelques décennies plus tôt*".

(Cf. A.M.Lille 278 page 31 v°, le Magistrat de Lille change sa datation "*selon l'Edit de Sa Majesté*" ou A.M.Lille 12158 acte 75 du 20/01/1576 "*nouveau style*").

L'année "*1575 ancien style*" fut donc particulièrement courte, commençant le jour de Pâques 1575 (3 avril) pour se terminer le 31 décembre 1575, et fut donc une année de neuf mois !

A noter que dans les publications historiques et généalogiques on a pris l'habitude d'indiquer après la mention d'une date antérieure à 1576 "*a.s.*" (ancien style) ou "*n.s.*" (nouveau style) afin de savoir si l'auteur a utilisé le calendrier en vigueur à l'époque ou celui que nous utilisons aujourd'hui.



# Les DESTAILLEURS de Linselles

## Catholiques et Réformés

**VOYAGES** - Dans son "Histoire de Linselles" Théodore LEURIDAN indique : "Pendant les troubles religieux du XVI<sup>e</sup> siècle, Linselles eut le malheur de fournir à l'hérésie une dizaine d'adeptes dont quelques-uns se mêlèrent aux sectaires armés qui fréquentèrent les prêches, profanèrent les églises et épouvantèrent le pays par leurs effroyables dévastations. Une sentence du Conseil des troubles, du 10 mars 1568<sup>1</sup>, condamna à un bannissement perpétuel cinquante-trois contumaces dont cinq étaient de Linselles. François POL a soulevé contre Sa Majesté «aucunes povres gens en armes» qui ont pris le parti des sectaires au combat de Lannoy, comme ont fait Jean SIX et Josse DESTAILLEURS, accusés en outre d'avoir brisé les images des saints".

**D**eux actes nous parlent d'un DESTAILLEURS de Linselles en rapport avec la Réforme :

*2 E 3 / 6774 acte 55 du 16/11/1678 Denis DESTAILLEUR fils de feu Jacques, laboureur à Linselles d'une part, Péronne CATTRIS à Leiden en Hollande procuratrice spéciale de Philippe DESBUQUOY son mari d'autre part. Fin de difficulté concernant le contrat anténuptial du premier avec feu Jeanne LE CONTE mère de la seconde.*

*A.M.Linselles CC 72/5 13 du 03/06/ 1664 Srie de Hautevalle folio 12v  
Denis DESTAILLEUR et Jeanne LECONTE sa femme auparavant veuve de Jean CATTRIE tant pour eux qu'au nom de Péronne CATTRIE fille du dudit feu Jean et héritière de Jeanne CATTRIE sa sœur, font rapport leur compecter et appartenir quatre cens et demie de terre a labeur gisant a Linselles.*

Voilà de quoi attiser la curiosité d'autant qu'il y a de nombreuses zones d'ombres dans la généalogie DESTAILLEURS de Linselles : des épouses inconnues, des baptêmes non retrouvés. Et puis y aurait-il un lien entre Josse et Denis DESTAILLEURS, cette famille étant peu nombreuse dans cette commune ?

### Le cas Denis

On sait que Denis est frère de Guillaume époux de Jeanne SIX, de Jacques remarié avec Catherine DUMORTIER, de Noël époux de Catherine ROUSSEL/ROUSSEAU, de Louis époux en premières noces de Marguerite CASTEL/CATTEAU, en deuxièmes de Catherine SELOSSE et en troisièmes de Cyprienne FRESNOY et d'Antoinette décédée le 13/08/1695 à Linselles. Tous habitent à Linselles sauf Louis à Roncq.

*2 E 3 / 5698/163 du 11/09/1695 Julien DESTAILLEUR fils de feu Guillaume à Bas Warneton, Noël DESTAILLEUR fils de feu Noël à Mouvaux, Jean LE DUCQ fils de feu Jean, époux de Jeanne DESTAILLEUR à Linselles [fille de Guillaume], Philippe BILLET fils de Philippe, époux de Catherine DESTAILLEUR à Linselles [Fille de Louis], Jacques GILLEBERT fils de feu Jacques, époux de Marie DESTAILLEUR à Roncq [Fille de Louis], Gilles CANTILLON fils de feu Gilles, époux de Jeanne DESTAILLEUR à Linselles [Fille de Jacques], Gilles LE DUCQ fils de feu Robert, époux de Jacquemine DESTAILLEUR à Roncq [Fille de Guillaume] et Jean Philippe DESREUMAUX époux de Marie DESTAILLEUR à Linselles [Fille de Guillaume], lesdits DESTAILLEUR neveux et nièces d'Antoinette DESTAILLEUR à Charles CATTEAU fils de feu Michel à Roncq. Vente du tiers de terres à Roncq.*

<sup>1</sup> A.G.Royaume n°6 f°286-287.

Tous enfants de Jacques donc mais dont on ne sait rien, même pas avec qui il est marié. Le fils aîné semble être Guillaume qui épouse Jeanne SIX avant 1636, année de naissance de leur premier enfant connu. Ce qui fait naître leur père Jacques au plus tard fin XVI<sup>e</sup>. Mais revenons à Denis et à sa relation avec Leiden.

Son épouse Jeanne LECOMTE est donc veuve de Jean CATRY. Elle en a eut au moins trois enfants nés à Linselles : Marie le 23/09/1635, Catherine °20/07/1639 puis Jean °22/02/1641 et celles citées dans l'acte ci-dessus : Jeanne qui meure entre 1658 et 1666, présente à Leiden, et Péronne morte après 1700 y habitant. Les registres paroissiaux de Leiden nous apprennent que Péronne est native de Linselles. Elle épouse à Leiden le 30/07/1654 Hubert DECOTTIGNIES originaire de la région lilloise. Naissent de cette union Abraham en 1656 et Jeanne en 1658. Cette dernière épousera Abraham LALUIN. Hubert DECOTTIGNIES meurt avant le 01/05/1660, date à laquelle Péronne épouse en secondes noces Philippe DESBUCQUOY dont elle a au moins sept enfants nés à Leiden.

Jeanne LECOMTE est marraine en 1658 de Jeanne DECOTTIGNIES, sa petite-fille. Denis DESTAILLEURS est parrain avec son épouse le 29/03/1665 à Leiden de Sarah DESBUCQUOY, sa petite-fille par alliance.

*Notariat de Leiden Archief van notaris Casparus van Sonderen, 1676-1681 en français, acte 49, image 140 :*

*06/11/1678 Philippe DE BUCQUOY fils de feu Gérard de Leiden nomme procuratrice spéciale Péronne CATTRICE sa femme fille et héritière de feu Jean et de feu Jeanne LECOMTE pour toutes ses affaires.*

Jeanne LECOMTE est donc décédée avant 1678 ce que nous confirment les registres paroissiaux de Linselles puisqu'on y trouve son inhumation (en terre catholique, apostolique et romaine...) le 13/02/1677. Denis y est également inhumé le 09/12/1694. Rien ne dit que Denis et son épouse soient devenus Protestants mais ils sont bien parrain-marraine lors d'un baptême protestant. Pas de trace d'enfants du couple ni dans les registres paroissiaux ni dans le notariat. Jeanne étant veuve lorsqu'elle épouse Denis il est fort probable que le couple était déjà âgé à ce moment là. L'absence d'informations sur le père de Denis m'empêche de poursuivre l'ascendance.

## Les cas Jacques et Mathieu

On trouve à Linselles un Jacques DESTAILLEURS dont on sait<sup>1</sup> qu'il est fils de Mathieu. On retrouve ce Mathieu dans les rentes héritières :

*2 B 11 / 7B acte 803 du 17/02/1616 Mathieu DESTAILLEURS fils de feu Jacques, laboureur, et Jeanne SIX sa femme, demeurant à Linselles...*

Et dans les rapports et dénombrements de l'Espière de Lille pour l'échevinage d'Halluin. Dans ces rapports ont été ajoutés, en marge, les propriétaires ultérieurs ce qui nous permet de suivre la succession :

### **B 3699 en 1588 f°93**

- Mathieu DESTAILLEURS fils de feu Jacques **demeurant en la cense des Quesne à Marcq en Baroeul 6 cens de jardin à Bondues. Ultérieurement : Jeanne DESTAILLEURS veuve de Jean CASTEL de Bondues par achat du dit Mathieu son frère.**

- Josse DESTAILLEURS fils de feu Jacques, à présent expaysé par rapport du dit Mathieu son frère 8 cens de labour à Bondues. Ultérieurement : La dite Jeanne DESTAILLEURS 1 cent 1/2 pris dans les 8 cens et le reste au dit Mathieu.

- Jacques DESTAILLEURS fils de feu Jacques, aussi expaysé par rapport du dit Mathieu son frère 10 cens à Bondues, savoir 5 cens de jardin et 5 de labour. Ultérieurement : Mathieu DESTAILLEURS son frère par succession. Ultérieurement : Martin DELEVOYE par achat 5 cens de jardin et 8 cens de labour, savoir les 5 cens mentionnés au texte et 3 cens pris en demi-bonnier susdit.

---

<sup>1</sup> A.D.59 2 B 474, voir plus loin.

### **B 3700 en 1603 f°159v° à 161r°**

- Martin DELEVOYE de Bondues 13 cens, savoir 5 de jardin et 8 de labour à Bondues acquis de Mathieu DESTAILLEURS fils de Jacques
- Mathieu DESTAILLEURS fils de Jacques de Linselles 4 cens de labour à Bondues. Ultérieurement : Jacques et Marie enfant du dit Mathieu. Ultérieurement : Martin DELEVOYE
- Jeanne DESTAILLEURS veuve de Jean CASTIEL de Bondues 7 cens à Bondues, savoir 6 de jardin et un de labour. Ultérieurement : Catherine et Jeanne enfants de Marie (sic, en fait Mathieu DESTAILLEURS). Ultérieurement : La veuve Martin DELEVOYE.

### **B 3701 en 1633 f°179v° à 180v°**

- Martin DELEVOYE l'aîné fils de feu Jacques de Bondues 7 cens de manoir et jardin acquis de Jeanne et Catherine DESTAILLEURS f°160v°.
- Martin DELEVOYE fils de Martin 2 cens pris en 4 cens à l'encontre de Jean DESMARESCAUX à Bondues acquis de Jacques DESTAILLEURS fils de Mathieu.
- Jean DESMARESCAUX 2 cens pris en 4 cens ci-dessus acquis de Jacques DESTAILLEURS à cause de Marie DESTAILLEURS sa femme qui fut sœur du dit Jacques.

J'ajoute :

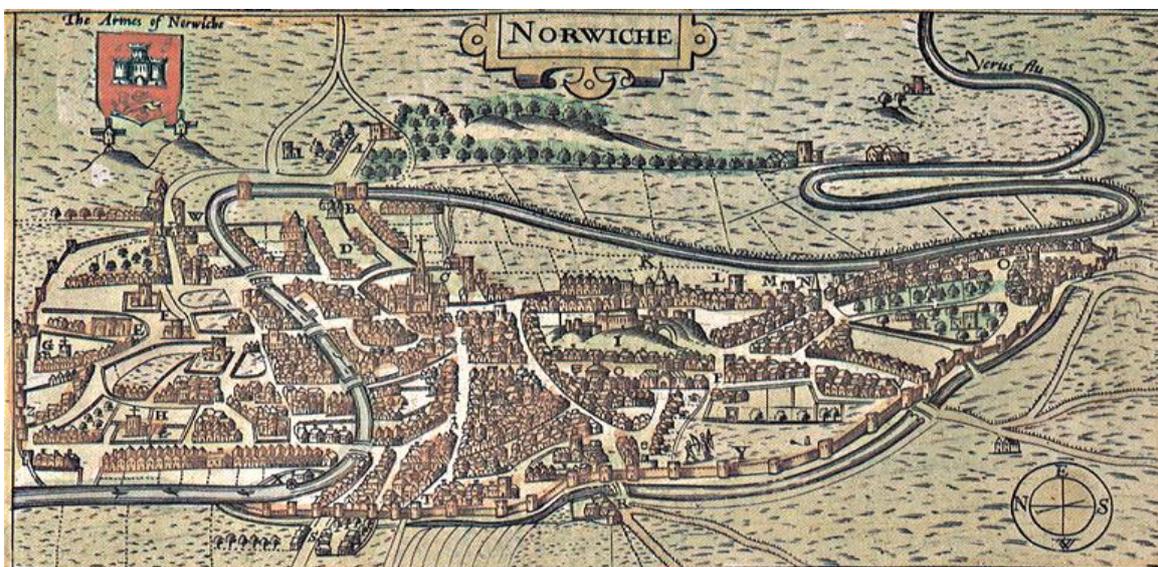
A.M.Lille 12187 en 1614 Philippe CASTEL, fils feu Jean et de Jeanne DESTAILLEURS à Cantorbéry.

Ce qui donne :

Jacques DESTAILLEURS +/-1588

- Mathieu DESTAILLEURS
- - Jacques DESTAILLEURS
- - Jeanne DESTAILLEURS
- - Catherine DESTAILLEURS
- - Marie DESTAILLEURS x Jean DESMARESCAUX
- Jeanne DESTAILLEURS x Jean CASTEL à Bondues puis Cantorbéry
- Josse DESTAILLEURS expaysé
- Jacques DESTAILLEURS expaysé

On y retrouve bien notre Jacques fils de Mathieu qui était fils de Jacques. Ce qui est intéressant c'est qu'on y trouve deux "expaysés" à savoir Josse et Jacques qui doivent être nés au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Ce Josse peut être celui dont il était question au début de cet article. La mention "expaysé" (hors du pays) fait, le plus souvent, référence à un exilé dans une communauté réformée. Mais dans quelle communauté ? Leiden, Canterbury et Norwich sont les principales communautés wallonnes protestantes au XVI<sup>e</sup> siècle. Mais il n'y a pas de trace de Josse et Jacques à Leiden. Reste à aller voir à Norwich et... on y retrouve bien des Josse et Jacques DESTAILLEURS, ils sont d'ailleurs les seuls à y porter ce nom.



Un indice déjà à Linselles :

*A.C.Linselles CC2 en 1603 Mathieu DESTAILLEURS tient un lieu manoir sur 3 bonniers un cent, et de Jeanne CASTEL veuve de Josse DESTAILLEURS 10 cens de terre.*



Le Josse DESTAILLEURS de Norwich, où il est cité parmi les Anciens de la communauté protestante en avril 1589, part ensuite à Cantorbéry. Il avait épousé... Jeanne CASTEL avant 1579, native de Quesnoy sur Deûle, dont il a Marie native de Comines qui épouse à Cantorbéry le 18/03/1599 Pierre MAES natif de Poperinge et Elisabeth native de Norwich qui épouse le 10/08/1606 à Cantorbéry Balthazar VERHULST natif d'Anvers puis le 12/12/1609 à Londres Jacques CRESSON. Josse meurt avant 1592. Sa veuve procède à la formature mobilière avant son remariage le 26/02/1694 à Cantorbéry avec Jacques DUBOIS :

*26/02/1594 Canterbury Formature des biens de feu Josse DESTAILLEURS à Marie et Elisabeth qu'il eut de Jeanne DESTAILLEURS<sup>1</sup>, assistées de Pierre SELOSSE, Samuel HOVART et Jean DELEBECQUE. Mention d'Arnould LAMBELIN et Mathieu DESTAILLEURS oncles et tuteurs des dits enfants. Ses terres à Linselles à Marie et 1000 florins à Elisabeth.*



Pas de doute, c'est bien le Josse que nous cherchions, frère de Mathieu et en lien avec un Arnould LAMBELIN que nous découvrons être le censier des Quesnes à Marcq en Baroeul chez qui Mathieu habitait comme nous l'avons vu plus haut, et qui a épousé Catherine DESTAILLEURS. Cette Catherine est sœur de Mathieu comme l'indique ces actes :

*A.D.59 2 B 474 du 09 juillet 1620 : François DE ROULERS, procureur de Jacques, Pierre et Jehan DESTAILLEUR, Jean DES MARESCAUX, bail et mari de Marie DESTAILLEUR, Noël LAMBELIN, Alexandre DES PATURE et Jacques SIX, tuteurs de Jeanne et Catherine DESTAILLEUR, enfants de feu Mahieu lequel fut fils et héritier de feu Jacques, et de Jacqueline PINQUEL, Arnould LAMBELIN, naguère bail et mari de Catherine DESTAILLEUR laquelle fut aussi fille et héritière du dit feu Jacques, et de la dite Jacquemine PINQUEL, impétrants de commission et consignation, contre Jean DE LE FORTRIE et Gilles LE ROY, curateurs commis aux biens délaissés vacants par le trépas de Jean DE LE FORTRIE, fils du dit Jean, Florent, Louise, et Pierre LIGNET l'aîné, commis par les crédateurs aux biens du dit feu Jean DE LE FORTRIE le fils, demeurant en la ville de Lille, signifié en spécial.*

*2 B 471 du 28/5/1620 Jacques, Pierre et Jean DESTAILLEURS, Jean MARESCAUX époux de Marie DESTAILLEURS, Jeanne et Catherine DESTAILLEURS filles feu Mahieu qui fut fils feu Jacques et Jacquemine PINQUIEL avec Jacques SIX, Noël LAMBELIN et Alexandre DESPATURES leurs tuteurs, Arnould LAMBELIN veuf Catherine DESTAILLEURS fille des dits DESTAILLEURS-PINQUIEL.*



<sup>1</sup> A cette époque, dans les registres de la communauté, l'épouse porte le nom de son mari plutôt que son nom de jeune fille, on aurait du écrire "Jeanne CASTEL" au lieu de "Jeanne DESTAILLEURS".

Ce qui donne :

Jacques DESTAILLEURS +/-1588  
x Jacquemine PINCQUEL  
- Mathieu DESTAILLEURS  
- - Jacques DESTAILLEURS  
- - Jeanne DESTAILLEURS  
- - Catherine DESTAILLEURS  
- - Marie DESTAILLEURS x Jean DESMARESCAUX  
- - Pierre DESTAILLEURS  
- - Jean DESTAILLEURS  
- Catherine DESTAILLEURS x Arnould LAMBELIN à Marcq en B.  
xx Inconnue  
- Jeanne DESTAILLEURS x Jean CASTEL à Bondues  
- Josse DESTAILLEURS à Cantorbéry  
- Jacques DESTAILLEURS à Cantorbéry

Et le Jacques DESTAILLEURS également cité expaysé ? Et bien nous le retrouvons ayant suivi le même parcours que son frère Josse. Il épouse le 19/09/1591 à Cantorbéry Marie DELEBECQUE native de Sailly sur la Lys. Il meurt 27/04/1592 au même lieu n'ayant eut qu'une fille posthume : Marie baptisée le 24/08/1592. Sa veuve épousera Wallerand DE RICHEBOURG natif de Douai.

Nous trouvons également un Jean DESTAILLEURS. Il épouse une Hélène dont il a un fils Jean qui épouse le 24/11/1611 à Cantorbéry Jeanne LECANDELE. Ce dernier meurt entre 1619 et 1625 à Londres y ayant eut un fils Jean né le 26/09/1613. Sa veuve, Jeanne LECANDELE, épouse le 08/01/1629 à Londres Pierre LEPIPRE natif d'Armentières. On voit que les familles de Josse et Jean ont voyagées ensemble. Il n'y a pas de preuve formelle mais ce Jean est probablement un frère de Mathieu, Catherine, Jeanne, Josse et Jacques.

## Retour sur Jacques

Revenons sur le mystérieux Jacques, père de Denis. On ne trouve pratiquement aucune information sur lui ce qui est presque normal puisque les sources sont plus rares mais le contexte protestant sème le doute.

En retournant dans les registres de Leiden on s'aperçoit que Denis n'est pas le seul DESTAILLEURS. Il y a, dans la période plus ancienne, un Martin sur lequel je reviendrai plus tard, mais aussi une fratrie<sup>1</sup> :

### N. DESTAILLEURS

- Jean  
x 08/08/1619 Jeanne LECOMTE de Mouvaux  
xx 31/01/1625 Antoinette LECOMTE de Mouvaux  
xxx 09/11/1635 Péronne CATTEAU  
xxxx 23/06/1636 Catherine TRENTESAUX de Tourcoing  
- Jeanne x 10/08/1622 Jean LELEU de Linselles  
- Pierre x 15/05/1619 Françoise VANALDERVERELT de Bondues  
- Catherine x Philippe CARPENTIER

Tous (sauf Catherine) sont dits natifs de Linselles. Or une fratrie Jean, Jeanne, Pierre et Catherine est citée comme enfants de Mathieu DESTAILLEURS et on ne sait pas ce qu'elle est devenue. Pierre est même baptisé le 26/02/1596 à Linselles ce qui lui donnerait 23 ans lors de son mariage avec VANALDERVERELT. Jean, Pierre et Jeanne de Leiden sont parrains-marraine dans cette même ville d'un enfant d'un Jacques DESTAILLEURS époux de Françoise VANCOURT.

---

<sup>1</sup> Cette fratrie est prouvée par les multiples mentions de parrainage dans les registres paroissiaux de Leiden.

Un autre DESTAILLEURS apparaît à la génération suivant : Wallerand qui est natif de Roncq nous dit-on lors de son mariage le 27/01/1651 avec Catherine ORBAN. Il épouse ensuite Anne SOREAU le 02/11/1654. Il est le neveu de Jean LELEU et de Jean DESTAILLEURS. Il est neveu de Philippe CARPENTIER lorsque celui-ci se remarie le 30/08/1658 avec Marie FOSTY, étant veuf de Catherine DESTAILLEURS. Il est donc un neveu de cette fratrie de Leiden mais lequel est son père ? Ce sont les fiches protestantes citées dans l'article suivant qui nous le diront : le jour de sa première Cène (1<sup>ère</sup> communion) il est accompagné de Françoise VANCOURT sa mère. Il est donc le fils de Jacques qui, par conséquent, est le frère de Jean, Jeanne, Pierre et Catherine de Leiden.

La fratrie est confirmée enfants de Mathieu par cet acte (trouvé en fin de recherche sinon ce n'est pas drôle !) :

*2 E 3 / 3963 acte 265 de 1623 Jean LELEU époux de Jeanne DESTAILLEURS de Balenghien lez Calais reçoit 1650 livres en paiement par Jacques SIX, fils feu Pierre de Wambrechies pour la vente d'une cense à Bousbecque venant de Mahieu DESTAILLEURS et Jeanne SIX parents d'icelle Jeanne DESTAILLEURS.*

On trouve aussi à Leiden un Jacques isolé époux de Marie WANTIER qui a une fille Marie baptisée le 09/03/1625. Puis intervient le couple DESTAILLEURS-VANCOURT qui a Pierre le 14/10/1626 alors que le couple est encore à Comines, Wallerand né à Roncq, Jeanne le 11/04/1632 à Leiden (mariée avec Jean JANS) et Mathieu (comme son grand-père) le 09/07/1634.

## Le cas Martin

Rares DESTAILLEURS à Leiden donc, mais une autre branche existe autour d'un Martin. Il est natif de Bondues et épouse à Leiden 1° le 09/02/1595 Jeanne LEMAN de Mouvaux, 2° le 16/12/1600 Antoinette DUPREZ d'Ypres et 3° le 30/06/1604 Marie VANSETTERYCK d'Aix la Chapelle. Il aura une grande descendance bien connue à Leiden. De sa première épouse il a : Marie épouse de Guillaume PETERS partis à Amsterdam et Jacquemine épousant en 1626 Philippe BARBION. On retrouve bien cette famille à Bondues :

*Seigneurie de Bel Arbre à Bondues (A.D.59 - E 2188) en 1620 :*

*f°49 v° Pierre LEPLAT*

*- 12 cens de labour par achat du 2 novembre 1616 de Martin DESTAILLEURS, Guillaume PIETRE époux de Marie DESTAILLEURS et Jean DESTAILLEURS.*

Première anomalie : En toute logique Jeanne LEMAN est décédée et sa part (donc la moitié du bien) est passée à ses enfants, l'autre moitié restant à son mari. Or on ne voit pas apparaître Jacquemine dans l'acte ci-dessus pourtant elle doit avoir hérité de sa mère avec Marie puisque cette dernière est citée avec son père. Mais Jacquemine peut avoir hérité d'une autre pièce de terrain. Autre anomalie : lors du mariage de Jacquemine il est précisé qu'elle est native de Bondues alors que ses parents se sont mariés à Leiden ! Martin aurait-il été marié "au pays" une première fois avant d'épouser Jeanne LEMAN et il en aurait eu la dite Jacquemine, puis un Jean avec LEMAN qui n'apparaît pas dans la généalogie connue de cette branche ? Je n'ai malheureusement pas accès à la source qui a permis aux généalogistes de Leiden de répartir les enfants de Martin entre ses différents mariages.

A noter que dans les parrains-marraines des enfants de Martin sont cités : Françoise, Jean et Elisabeth DESTAILLEURS dont je ne trouve pas d'autre trace. Par contre Martin a un frère Josse, natif de Bondues, apleigneur<sup>1</sup>, drapier d'étamette, bourgeois de Leiden comme lui, qui épouse le 20/11/1593 à Leiden Isabeau REUMAUX de Roncq. Ce Josse est témoin au premier mariage de Martin. Je n'ai trouvé aucun échange entre la branche de Linselles et celle de Bondues mais c'est probablement parce que le lien entre elles est plus ancien comme nous allons le voir.



<sup>1</sup> Fabriquant de draps de laine.

## Mathusalem DESTAILLEURS

Travailler seul sa généalogie n'a pas grand intérêt. D'une part parce qu'on effectue des recherches qui ont peut-être déjà été faites, d'autre part parce qu'on ne profite pas des découvertes des autres. D'où l'intérêt de faire connaître ses recherches au sein d'une association, d'un forum ou d'un cercle de connaisseurs. J'ai donc fait appel à mes bases de données, à Régis NOLF qui a beaucoup d'ancêtres dans le secteur de Linselles et qui collecte des informations depuis des années, à Christian LEMESRE pour la même raison, à Alain DESROUSSEAUX spécialiste de la communauté wallonne de Leiden et à Henri DESCAMPS que j'oserai qualifier de "spécialiste et collectionneur de tout" et en particulier ayant consulté une masse impressionnante de documents très divers et rarement utilisés dans tous les services d'archives possibles et imaginables.

Régis avait posé une question sur Denis DESTAILLEURS et son père à l'origine de la présente recherche. A mesure de l'arrivée des documents il les analysait avec moi, mettant le doigt sur des choses qui ne m'étaient pas apparues évidentes comme des incompatibilités de dates et confrontant les nouvelles informations avec celles qu'il avait déjà. L'apport d'Alain était surtout technique concernant les sources leidenaises. Et Henri DESCAMPS a mis le doigt sur deux documents très importants. Le premier était ci-dessus et concernait la succession de Mathieu, le second concerne un accord pour vendre des biens de mineurs :

*A.D.59 B 6721 pièce 149151 du 25 mai 1529 :*

*Charles par la divine clémence Empereur... receu avons lumble suplication de Jacques et Martin DESTAILLEURS frères, Jacques DE COUROUBLE, George DESRUMAULX et Jacques WAGNON tuteurs de Jacques, Hacquinet, Jennette et Belotte DESTAILLEURS enfans mineursdans et heritiers de feu Jehan DESTAILLEURS qui fut fils de feu Jacquemin contenant que par le trespas dudit feu Jehan DESTAILLEURS père audit mineursdans leur soit succede et escueu plusieurs parties de heritaiges et maisonages en grandeur de trois bonniers de terre renteiere ou environ impartis allencontre desdits Jehan et Jacques [sic Jacques et Martin] DESTAILLEURS et autres leurs sœurs, oncles et tantes desdits mineursdans lesquels heritaiges et portions de maison sans toucher a certain fief appertenant audit Jacques DESTAILLEURS filz ainé dudit Jehan sont chargiés de grandes et grosses debtes delaissez par ledit feu Jehan DESTAILLEURS leur pere tant courrant en rente que debtes particulieres et biens jusques a la somme de quinze cens livres ou plus pour lesquelles debtes payer et furnir lesdits suplians ont tellement pourfay Catherine WAGNON vesve demouree es biens et debtes dudit feu Jehan qui estoit tenue au payement desdites debtes que icelle a tellement vendu tant peu de biens quelle pouvoit avoir et les deniers diceux employé tantmoins au paiement desdites debtes tellement que a raison de ce elle est a present insolvente pour parfurnir au resta(n)t dicelle et pour ... lesdits mineursdans comme heritiers de leur dit feu père sont poursuivables et tenuz au payement desdites debtes en regart de ladite insolvence lesdits suplians pour le grant bien et prouffit desdits mineursdans avoient et ont par bon advis a ce evocques les plus prochain parens desdits enfans advise et delibere faire partaige des biens heritaiges a eulx succedez par le trespas de leurdit feu père venans du dit feu Jacquemin DESTAILLEURS leur grand père estans impartis allencontre de leurs oncles et aultres enfans dudit Jacquemin pour ce fait tant mieulx pover vendre lesdits heritaiges renteux et ediffices (maison?) en tombent a la part desdits mineursdans par ledit partage dont les deniers en procedans estre employez au payement desdites debtes et se aucuns deniers restoient, lesdites debtes payees les employer au plus grant prouffit que faire ce pourra pour lesdits enfans...*

On peut y ajouter ce document que j'avais en réserve :

*A.D.59 B 3755 Occupeurs et propriétaires à Linselles (en 3 parties)*

***En 1543 :***

*Jacques DESTAILLEURS fils de feu Jehan tient un lieu manoir contenant parmi court, jardin et pâtures environ 14 cens. Tient en cense environ 1 bonnier 4 cens de terre à labour.*

*Jacques DESTAILLEURS et ses enfans tiennent environ 13 bonniers et demi dont ils sont héritiers de environ 7 bonniers demi et le surplus tiennent en cense sicomme environ 5 cens de manoir court motte fossé et eau environ 19 cens de jardinage et pâtures et le surplus terre à labour.*

*Jehan DESTAILLEURS fils de Jacques tient en cense environ 2 bonniers sicomme environ 10 cens de manoir et jardin, et le surplus terre a labour dont il rend annuellement 16 carolus.*

**En 1546 :**

Miquel WASTYN tient en cense de Jacques DESTAILLEURS 10 cens d'héritage en ce compris 4 cens de jardin et le surplus terre a labeur en rendant chacun an 25 £ Jacques DESTAILLEURS tient et occupe un fief tenu du fief de la Coquelmonde qui sont francs-empires, appartenant à Georges TERRIN contenant parmi court, motte, fossé, eau, jardin et pâtures 1 bonnier et demi et 6 bonniers et demi de terre a labeur qui fait ensemble 8 bonniers dont il occupe et jouit de la moitié à **cause du douaire de sa femme mère du dit Georges qu'elle eut en première mariage de Roland TERRIN** et de l'autre moitié pour la monture, gouverne et alimentation du dit Georges.

Le dit Jacques est héritier par achat de 6 cens 1 quartron de lieu qui fut Jeanne DELERUE. Item lui appartenant encore par arrentement un autre lieu 6 cens 1 quartron y compris 1 cent 21 verges de jardin et le reste terre a labeur. Ledit Jacques est encore héritier de 9 cens de terre à labeur. Tient en cense de Jeanne BERNET 4 cens de terre a en rendant chacun an 4£. Tient en cense de Jacques POLLET demeurant à Menin 4 bonniers de terre a labeur en rendant chacun ans 48£ parisis et 2 rasières de bled mesure dudit Wervicq. Tient encore en cense 1 bonnier 7 cens et demi appartenant a gens d'Ypres en rendant chacun an 5 rasières et un franquart de blé mesure de Wervicq. Tient en cense dudit Josse TERRIN 3 cens de terre a labeur.

Jean (barré : Jacques) DESTAILLEURS fils du dit Jacques tient en cense 2 bonniers et demi en ce compris 10 cens de jardinage et le surplus terre a labeur appartenant à son père en rendant chacun an au profit de Jacques DESTAILLEURS 22 £ et 18£ **pour le douaire de la mère dudit Jacques** qui font ensemble 40£.

Jacques DESTAILLEURS fils de feu Jean est héritier d'un lieu manoir et jardin contenant 15 cens à **la charge du douaire de sa grand-mère**. Item est encore héritier du tiers de 19 cens de terre a labeur à l'encontre de ses sœurs qui ont les 2 tiers qu'il tient en cense en rendant a l'avenant de 16£ du bonnier.

**En 1553 sur les franchises de Blaton :**

Jacques DESTAILLEURS demeurant audit Linselles au dehors desdites franchises est héritier en icelles de un lieu manoir contenant du jardinage lequel il occupe a présent encore demi bonnier et demeure en la maison a titre de louage Noëlle LEMAY.

Ajout : Martin DESTAILLEUR au lieu d'Outre DELEVAL.

Joachim DESTAILLEURS à cause de sa femme est héritier de un lieu manoir compris en 4 cens de jardinage. Tient une vache.

Ce qui donne :

Jacquemin I<sup>er</sup> DESTAILLEURS +/1529 x N. "douairière" en 1543

- Jean DESTAILLEURS +/1529 x Catherine WAGNON

- - Jacques II DESTAILLEURS

- - Hacquinet (Jean) DESTAILLEURS

- - Jeanne DESTAILLEURS

- - Belotte (Isabelle) DESTAILLEURS

- Jacques III DESTAILLEURS

x N.

- - Jacques IV DESTAILLEURS

- - Jean DESTAILLEURS

xx N. veuve de Roland TERRAIN dont elle a eut Georges

- Martin DESTAILLEURS

Hacquinet semble mourir entre 1629 et 1643 puisqu'il n'est plus question de lui dans la partie concernant Jacques fils de feu Jean "et ses sœurs". Avec Jacquemin nous en sommes déjà arrivés à la fin du XV<sup>e</sup> siècle !

Vous me direz "mais d'où vient ce Jacques IV fils de Jacques III ?". Il vient d'un témoignage conservé aux archives municipales de Linselles :

*FF5 en 1603 : Témoignage de Jacques DESTAILLEURS fils de feu Jacques, laboureur à Linselles âgé de 75 ans [donc °1528], natif de Linselles y ayant toujours résidé sauf un an ou deux de son premier âge en Flandres...*

Il ne peut pas s'agir du père de Mathieu puisque celui-ci est décédé avant 1588. Si ce Jacques qui témoigne n'est pas cité en 1543 avec son frère Jean (son aîné) c'est que Jacques a à peine 15 ans. C'est *probablement* ce Jacques IV qui est censier du Cingle à Linselles auquel lieu succède sa fille Jossine épouse de Louis CUVELIER en 1595.

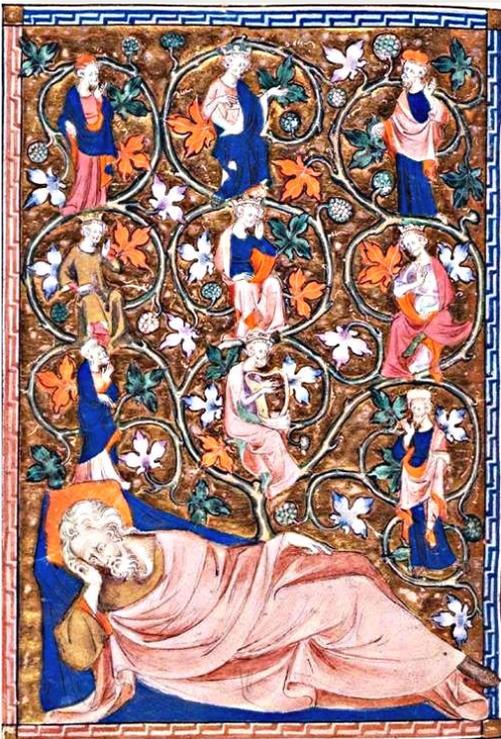
## Le cas Martin bis

On remarque ci-dessus la présence d'un Martin en 1553. Un Martin DESTAILLEURS est échevin de Linselles en 1576<sup>1</sup>. On en trouve à Bondues :

*B 3753 Occupeurs et propriétaires à Bondues en 1543 :*

*- La veuve Martin DESTAILLEURS est héritière et occupe 4 bonniers 5 cens compris 6 cens de jardin, 1 feu, 4 vaches. Occupe 2 bonniers 10 cens appartenant pour partie à Jean CARDON et partie à la veuve Antoine DHALLUIN demeurant à Lille.*

*- Bien en commun : Jacques DESTAILLEURS de Linselles et Jacques DESTAILLEURS.*



Un Georges DESTAILLEURS fils de feu Martin de Bondues achète une maison à Neuville en Ferrain en 1585<sup>2</sup>. Il semble manquer une génération pour faire le lien avec le Martin de Leiden mais ce sont toujours des indices à garder précieusement en attendant une nouvelle découverte.

On ne peut donc pas rattacher le Denis DESTAILLEURS fils de Jacques au tronc principal. Ni assurément les Martin DESTAILLEURS de Bondues dont la persistance du prénom, si elle est un indice, n'est pas une preuve de filiation. On ne peut pas... pour l'instant. Laissons se reposer un peu cet arbre, rien n'exclut de trouver encore des informations dans les nombreuses sources d'histoire locale. Tout complément ou correction argumenté et documenté sont bienvenus.

A close-up of a handwritten signature in cursive script. The signature is written in dark ink on a light-colored, slightly aged paper. The name 'Denis' is clearly visible at the beginning, followed by a large, stylized initial 'D' and the surname 'DESTAILLEURS'. The handwriting is fluid and characteristic of the late 16th or early 17th century.

<sup>1</sup> A.C.Linselles FF3.

<sup>2</sup> 16 G 576

## En résumé nous avons pour le tronc principal :

- Jacquemin I DESTAILLEURS +/-1529 x N. "douairière" en 1543
- Jean DESTAILLEURS +/-1529 x Catherine **WAGNON**
- Jacques II DESTAILLEURS
  - x Jacqueline **PINCQUEL**
- Mathieu DESTAILLEURS x Jeanne SIX
- Jacques DESTAILLEURS x Françoise **VANCOURT** à Comines, Roncq puis Leiden
- Jean DESTAILLEURS à Leiden
  - x 08/08/1619 Jeanne **LECOMTE** de Mouvaux
  - xx 31/01/1625 Antoinette **LECOMTE** de Mouvaux
  - xxx 09/11/1635 Péronne **CATTEAU**
  - xxxx 23/06/1636 Catherine **TRENTESAUX** de Tourcoing
- Jeanne DESTAILLEURS à Leiden x 10/08/1622 Jean **LELEU** de Linselles
- Pierre DESTAILLEURS à Leiden x 15/05/1619 Françoise **VANALDERVERELT** de Bondues
- Marie DESTAILLEURS x Jean **DESMARESCAUX**
- Catherine DESTAILLEURS à Leiden x Philippe **CARPENTIER**
- Catherine DESTAILLEURS x Arnould **LAMBELIN** à Marcq en B.
  - xx Inconnue
- Jeanne DESTAILLEURS x Jean **CASTEL** à Bondues puis Canterbury
- Josse DESTAILLEURS x Jeanne **CASTEL** à Canterbury
- Jacques DESTAILLEURS x Marie **DELEBECQUE** à Canterbury
- Jean DESTAILLEURS x Hélène N. à Canterbury
- Hacquinet (Jean) DESTAILLEURS
- Jeanne DESTAILLEURS
- Belotte (Isabelle) DESTAILLEURS
- Jacques III DESTAILLEURS
  - x N.
- Jacques IV DESTAILLEURS\*
- Jean DESTAILLEURS
  - xx N. veuve de Roland TERRAIN dont elle a eut Georges
- Martin DESTAILLEURS

\*Comme indiqué ci-dessus on trouve **un certain** Jacques DESTAILLEURS (Cf. A.M.Linselles FF5, FF25, CC2, 2 E 3 / 3162 acte 217) censier du Cingle qui eu d'un mariage indéterminé :

- Jossine DESTAILLEURS x/1590 Louis CUVELIER, censier du Cingle xx Catherine DELANNOY (Cf. article "Cumulus" dans ce numéro) Et de Chrétienne DELEVAL :
- Marguerite DESTAILLEURS x Jacques VANALDERVELT
- Antoinette DESTAILLEURS x1611 Jean GERARD

### Exode

2 E 3 / 180 acte 57 du 15/11/1669 devant Pierre GOBERT, notaire à Comines, acte retranscrit à Lille  
*Jean et Abraham LEHOUCQ enfants de feu Abraham à Doye pays reconquis sous le gouvernement de Calais vendent à Jean PRINGIER laboureur à Comines au nom du Sr André LAIGNEL marchand à Lille 1/6<sup>ème</sup> d'une ferme sur 7 bonniers 8 cens à Comines à l'encontre de l'acheteur, de Charles GRIMAUPONT de Bondues et de Jean BEAUCARNE de Torney Abbey en Angleterre ici présent.*

2 E 3 / 6225 acte 5 du 29/01/1671

*Jean PRINGIER fils de feu Gilles, laboureur à Comines au nom de Marie WERBIER veuve du Sr André LAIGNEL négociant à Lille, Jacques LESPINOY fils de feu Jean, carlier à Comines procureur de Jean DEBEAUCARNE et Suzanne LEHOUCQ sa femme de Torney Abbey en l'île d'Eli et Allard GRIMAUPONT fils de feu Allard, laboureur à Bondues se partagent une ferme sur 7 bonniers 8 cens à Comines. La dite veuve ayant les 2/3 par achat de Jean RYS et consorts, de Jean FLAHAUT et sa femme, de Jean et Jacques LEHOUCQ et des enfants d'Abraham LEHOUCQ, le dit DEBEAUCARNE 1/6<sup>ème</sup> à cause de sa femme fille de feu Isaac LEHOUCQ et le reste au dit GRIMAUPONT à cause de son père qui l'avait acquis d'Isaac LEMAHIEU(?) à cause de sa femme.*

# Communautés wallonnes

## Ceux de Norwich

**FAÇON PUZZLE** - Après une première approche des communautés protestantes dans la région, j'avais déjà parcouru avec vous les registres de celles de Canterbury<sup>1</sup>, Kassel<sup>2</sup> et Southampton<sup>3</sup> qui ont accueillies des Castelo-Lillois. Je m'arrêterai sur cette fois ci sur celle de Norwich.

Capitale administrative du comté de Norfolk en Angleterre, Norwich a accueilli de nombreuses familles de la châtellenie de Lille après les "troubles des Pays-Bas"<sup>4</sup>. La communauté existe depuis 1565 mais les registres de baptêmes conservés ne commencent qu'en 1595, ceux des mariages en 1599. Dans ces registres sont donc considérées comme "Norwichoises" des personnes qui y sont nées au début de l'exode mais portant des noms dont l'origine ne fait pas mystère : FREMAUT, FAVARCO, DUMORTIER, CASTEL, SELOSSE, LEPOUTRE, DELANNOY, DESBOUVRY, DELESCLUSE, CHARLET, PIPELART, DAEL, CATTEAU, CORNARD, FLIPO, FERRET... tout cela sent bon notre terroir et en particulier le Ferrain et les Weppes. Seuls les nouveaux arrivants auront la chance de nous dévoiler leur commune d'origine.



<sup>1</sup> Castelo-Lillois n°8  
<sup>2</sup> Castelo-Lillois n°10  
<sup>3</sup> Castelo-Lillois n°11  
<sup>4</sup> idem

Les familles sont parfois de passage comme cette fratrie de DESTAILLEURS originaire de Linselles qui passe par Comines puis Norwich avant de s'établir à Cantorbéry. Les voyages sont parfois plus lointains. Il arrive que les communautés anglaises voient leurs membres partir vers la communauté protestante wallonne de Leiden (Hollande) ou de la région de Cadzand.

Les noms ont peu varié dans ces premières années loin du pays mais le plus difficile pour le clerc fut de comprendre les communes d'origine parce que ne faisant pas parti de son ancien environnement. C'est un peu comme dans les grandes villes, il y a des personnes dont on ne situe pas la commune de naissance et que l'on écrit, du coup, phonétiquement. Les registres de la communauté wallonne de Norwich ayant été dépouillés au XIX<sup>ème</sup> siècle par des Anglais, les dépouilleurs n'avaient pas non plus forcément connaissance des communes de chez nous. Par exemple nous avons un Michel HONORE "natif de Racinne". Heureusement on précise "proche de Menin". Mauvaise lecture du dépouilleur ou mauvaise compréhension du clerc à l'époque ? Ce mot est à rapprocher de "Receme" autrement dit de "Reckem" qui est effectivement proche de Menin. A noter également que les épouses sont souvent désignées sous le nom de leur mari et non pas sous leur nom de jeune fille.

Parmi les nombreuses personnes portant des noms de chez nous, voici la liste des mariages mentionnant des Castelo-Lillois dont la commune de naissance est identifiée :

LEFEBVRE Marc °Douai x27/12/1601 DESBARBIEUX Marie °**Quesnoy sur Deûle**  
DESMONTAIGNE Isaac °Wese x01/06/1601 DUQUESNE Péronne °**Bondues**  
LEPOUTRE Jean °Norwich x15/04/1604 SEGARD Collette °**Armentières**  
LEROY Germain °**Mouvoux** x27/05/1604 AHAIGE Esther °Norwich  
DESBARBIEUX Jean °**Quesnoy sur Deûle** x27/12/1599 COUSART Judith veuve de Pierre LEMAHIEU °Norwich  
BAYART Pierre °**Hem** x24/07/1636 LECOCQ Sarah °Norwich  
BODART Jean °Luignes (**Luingne**?) en Hainaut x21/10/1599 Martine DEGRAVE veuve de Gaspard CORNILLOT  
°**Armentières**  
CASIER Gilles x16/12/1604 VANDAMME Catherine (si ce n'est pas des noms de la région de **Comines** !)  
DUCRO Jean °Anvers x27/06/1602 LECOCQ Antoinette °**Roubaix**  
DEFAIX Charles °Hevelin en Artois x14/08/1603 LEMESRE Catherine °**Ennevelin**  
HACQUART Laurent °Tournai x27/02/1603 LEFEBVRE Gilebinne °**Tourcoing**  
DUHAMEL Jean °**Wattrelos** x10/12/1665 HAPIO Jeanne °Beltin en Angleterre  
LEBLANC Pierre °**Bas-Warneton** x05/04/1602 LHERMITTE Catherine veuve de Moïse DESBUISSONS, °**Armentières**  
LEDOUX Jean °**Tourcoing** x10/04/1600 GRUEZ Suzanne °Anvers  
LESQUINET Pierre °**Mouvoux** x28/10/1599 GOMBERT Marie veuve de Pierre LAMOURETTE, °**Armentières**  
LESQUINET Noël °**Tourcoing** x1600 BACCAU Marie °Renaix (xx18/11/1610 CROIN Jeanne)  
MALBRANCQ Philippe °**Lille** x22/09/1629 WIBAUT Antoinette veuve d'Adam VANCOY  
NEVEU Jonas °Bourges x15/08/1602 THEVELIN Catherine °**Tourcoing**  
PATIN Pierre °**Lille** x27/03/1633 DELESCLUSE Marie °Norwich  
PLOYART Guillaume °**Armentières** x23/08/1601 CARPREAU Hélène °Tournai  
SEGARD Jacques °Hondschoote x25/12/1600 DESBONNETS Antoinette °**Mouvoux**  
THE SSE Pierre ° **Mouvoux** x13/02/1603 BRAIEC(?) Jacqueline °Ennechin (Néchin) veuve de Pierre DELESCLUSE

Si vous souhaitez consulter l'ouvrage vous pouvez le télécharger ici :

*The Walloons and their Church at Norwich*

<http://dbooks.bodleian.ox.ac.uk/books/PDFs/590688195.pdf>

La première partie est un historique (en anglais), la seconde le dépouillement des registres paroissiaux et autres sources (dont du notariat) concernant cette communauté.

# Communautés wallonnes

## Ceux du pays de Cadzand

**LES PAYS** - Plusieurs Eglises wallonnes protestantes créées ou rejointes par des Castelo-Lillois font partie d'un ensemble nommé "pays de Cadzand" dans les actes français. Ce secteur se trouve en Zélande occidentale.

L'Eglise wallonne de **Groede** aux Pays-Bas existe depuis 1618. Malheureusement ses registres paroissiaux ne commencent qu'en 1687. Les archives notariales sont plus anciennes, elles commencent en 1638, les registres des ventes et obligations depuis 1641.

On consultera avec intérêt le site en néerlandais d'Hubert J. PLANKEEL concernant Groede et sa région : [www.grijsbaard.nl](http://www.grijsbaard.nl) et, en particulier la liste des exilés à Groede, Cadzand, Schoondijke, Sint Baafs (St Bavon), Aardenburg et Oostburg en suivant ce lien : <http://www.grijsbaard.nl/Refugies/StartRefugies.html>



On peut consulter sur Internet les registres paroissiaux :  
Baptêmes 1687-1749, mariage 1687-1796, décès 1719-1796  
<https://familysearch.org/search/catalog/84873?availability=Family%20History%20Library>

Voici la liste des bans et mariages de la communauté de 1687 à 1699 mentionnant des Castelo-Lillois. A noter que lors d'un remariage on n'indique pas le lieu d'origine du remariant. Entre parenthèses se trouve le numéro de vue.

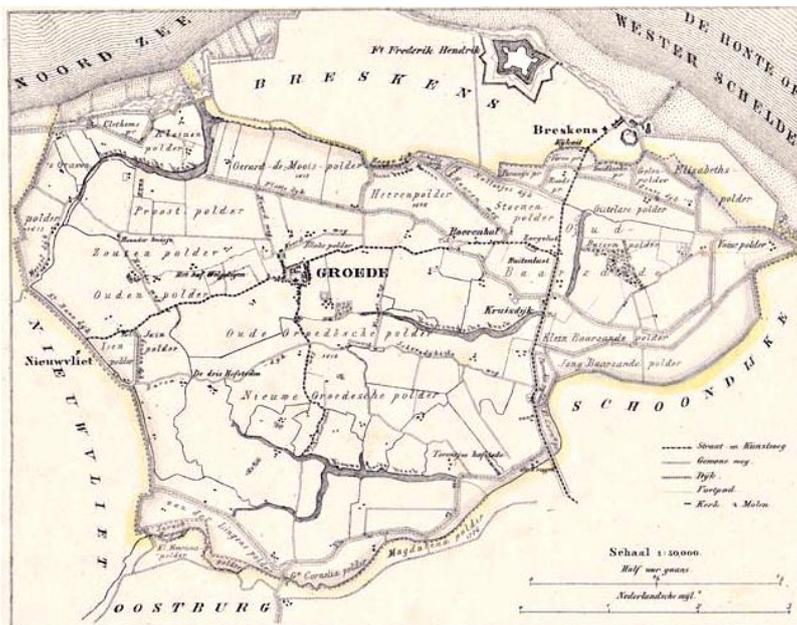
- 26/06/1687 Pierre HELLUIN ° **Lomme** x Françoise BOIDIN ° **Fleurbaix** (106)
- 13/07/1687 Simon DESCAMPS ° **Deûlémont** x Jacquemine LAMPS veuve de Jean LINDE (107)
- 09/05/1688 Antoine BOCQUET ° **Sainghin en Weppes** x Marie TRACHET ° Saint Triquat (107)
- 16/03/1689 Pierre CLARISSE<sup>1</sup> veuf de Martine MASURE x Anne PERSONNE ° **Deûlémont** (108)
- 23/04/1689 Bacquet LESAFFRE ° **Prêmesques** x Elisabeth DESPERSIN ° Estaimpuis (108)
- 02/07/1689 Etienne VASSEUR veuf de Péronne DEBEAUCARNE x Jeanne DEROUBAIX de Rom (**Roncq?**) (108)
- 31/07/1689 Nicolas DEROULERS ° **Houplines** x Elisabeth TERRAIN ° Marck (109)
- 07/05/1690 François LEROY ° **Escobecque** x Marguerite DEMALLE veuve de Maillard WILLARD (109)
- 06/05/1690 Michel DAVELUY ° **Wavrin** x Marie DELAVAL veuve de Bauduin DEBAILLEUL (109)
- 24/06/1690 Jacob HASSEL veuf de Marguerite DELAVAL x Catherine CARLIER ° **Prêmesques** (109)

<sup>1</sup> Vrije van Sluis invnr 894/n205, 15/02/1680, comparait Pierre CLARISSE, jeune homme, charron, de Groede, autorisé de Pierre MESSIAN, son oncle, maître charron, de Frelinghien, de recevoir, entre autres de Jean CLARISSE, son frère à Armentières, 300 livres tournois. Il était marié vers juillet 1681 avec Martine MASURE ° Estaimpuis, + Groede 13/03/1688, fille de Pierre et Jeanne DU MEZ. Veuve d'Antoine MILLE charron ° Comines env. 1634, enterré à Groede 18/01/1680 à l'âge de 45 ans. Il est remarié à Groede le 06/03/1689 avec Anne PERSONNE fille de Philippe et Jeanne LE HOUCQUE. Il est décédé après 1696. *Informations fournies (en français) par H.J.Plankeel.*

- 16/08/1692 Pierre OLIVIER veuf de Péronne SAINSOULIER x Catherine BONDUEL °Warneton (111)  
 29/11/1692 Pierre CARLIER °Prêmesques x Suzanne LECOCC °Groede (111)  
 11/04/1693 Henri DUMAY °Houplines x Barbe DEBARGES °Armentières (111)  
 11/07/1693 Gilles BENTIN °Wambrechies x Catherine HELLUIN °Lomme (112)  
 28/08/1694 Pierre DELOBEL °Laventie x Suzanne THIERRY veuve de Jean COSTU(?) de Marck (112) *avec abjuration du papisme par le fiancé*  
 23/10/1694 Philippe François DUBOIS °Châtellenie de Lille x Marie Anne HENNEQUIN ° même pays (112)  
 18/10/1694 Charles APOURCHEAU °Salomé x Françoise GROSEY °La Chapelle d'Armentières (113)  
 05/03/1695 Bon MAUGRE °Armentières, frère de Pierre, x Françoise MARSY °Laventie (113)  
 14/05/1695 Jacques LERMINET °Prêmesques x Marguerite DARTOIS °Radinghem (113)  
 13/08/1695 Pierre HENNION °Erquinghem Lys x Sarah DEBAILLEUL °Vieux Schondik (114)  
 28/04/1696 Etienne VASSEUR veuf de Jeanne DEROUBAIX x Françoise LESAFFRE °Prêmesques (114)  
 06/06/1696 Antoine LEVASSEUR °Beaucamps x Marie DUTHOIT °Limon(!) près de Lille  
 07/07/1696 Jean CASTEL °Wattrelos x Marie Marguerite LEMAIRE veuve de Jean CATHOIRE (115)  
 14/07/1696 Charles LEROY °Killen en boulonnais x Marie LEVASSEUR °Erquinghem Lys. *Après publication de trois annonces ordinaires et une forte censure de leur paillardise énorme accompagnée de plusieurs circonstances aggravantes ce qui nous a contraint à les suspendre tous les deux publiquement de la saint Cène pour les porter à la repentance en leur faisant sentir vivement la grandeur de leur faute.* (115)  
 28/07/1696 Pierre LEVIEIL °Sequedin x Jeanne VANDALE °Aalbeke (115)  
 15/09/1696 Jérôme LESAGE °Lomme x Jeanne LIBERT °Mouscron (115)  
 29/09/1696 François CARLIER °Picardie x Elisabeth BLONDEAU °Quesnoy (Canoy châtellenie de Lille) veuve de Jean DELVA (115)  
 20/10/1696 Philippe PEULMEULE °Illies x Marie Anne DUQUESNE °Violin lez La Bassée (115)  
 12/04/1698 Jacques ROUSAY x Anne LESAFFRE °Prêmesques (116)  
 14/06/1698 Jacob BEGUIN °Prêmesques x Esther LEPLAT °St Blaise paroisse de Quesne (116)  
 13/09/1698 Jean BONNEL °Deûlémont x Marie CARLIER veuve de Noël DELAVAL (117)  
 08/10/1698 Antoine DELECAMBRE °Lorgies x Marie Anne LEROY °Aubers (117)  
 09/05/1699 Martin OTHWORTS °Groede x Jeanne LIBERT °Mouscron (117)

On trouve également des personnes originaires de notre secteur dans les registres de l'église locale non wallonne. En voici quelques uns :

- +26/05/1725 Calixte François LEPOUTRE 22 ans 10 mois °Wambrechies  
 +09/07/1725 Martin BETRE veuf de Marie Catherine RUBLIN, 58 ans °Lompret  
 +18/07/1725 Gilles DELERUE 79 ans °Wambrechies  
 +28/07/1725 Marie BARBRY épouse de Jean Philippe DELABARGE, 54 ans °Aubers  
 +08/02/1730 Barthélémy LEGRAND 33 ans °Quesnoy sur Deûle  
 +15/02/1730 Marie Elisabeth BARBET épouse de Barthélémy LUTUN 43 ans °Wambrechies  
 +23/02/1730 Jean François BURY fils de Pierre, veuf, 60 ans °Herlies  
 +06/03/1730 Anne LEGRANG veuve d'Adrien LELEU, 68 ans °Laventie  
 +06/03/1730 Charles ALTERMAN 53 ans °Illies  
 +13/03/1730 Jean DELOBEL 42 ans °Santes



Les Eglises wallonnes de **Goes** et **Oostburg** aux Pays-Bas. En consultant leurs registres on s'aperçoit à nouveau que les voyages entre les différentes communautés wallonnes sont fréquents, on rencontre les mentions des communes de Calais, Leiden et Londres. Les baptêmes sont groupés le dimanche, on ne baptise pas juste après la naissance comme chez les Catholiques. On trouve parfois la mention de "*Louvi châteltenie de Lille*" que je suppose être Louvil (écriture *Louvy* classique dans les actes passés dans la châteltenie de Lille) mais qui me semble tout à fait excentrée par rapport aux Weppes...

### Mariages et fiançailles à Goes 1734-1795

- 18/07/1734 Jean **PETILLON** veuf de Marie Anne DEVROE avec Catherine SYNA
- 28/11/1734 Arnould KUYERS °Montfort avec Marie Françoise GOUSON °**Nieppe**
- 22/04/1737 Roger DUMORTIER veuf de Marguerite CUVELIER, °**Roncq** demeurant à Tholen avec Marie Christine LECOINTRE veuve de Jean Baptiste DEWORME, °**Houplines** (°10/10/1734 à Goes de Marie Chrétienne DEWORME fille des dits dont le parrain est Jean Baptiste DEWORME son grand-père)
- 26/03/1756 Jacques Antoine CHOTTEAU °Celles lez St Amand avec Marie Joseph CRUCQ °**Mouscron**



### Mariages et fiançailles à Oostburg 1688-1795

- 21/04/1725 Alexandre Frédéric MALLART veuf de Marie Joseph DUVIVIER avec Marie Thérèse BALORY °**Louvil**
- 23/03/1720 Philippe BINO °**Erquinghem Lys** avec Marie Jeanne DELOS °**Radinghem**
- 06/10/1730 Isaac BOEK °**Houplines** avec Marie COTTIGNIES °Steenwerck
- 11/12/1734 Jean Philippe BONNIER °**Quesnoy sur Deûle** avec Marie GROUZET °Cadzan
- 13/04/1715 Mathias CLERCQ °**Louvil** avec Catherine DELEFORTRIE °Stam lez Calais
- 21/01/1719 Pierre CAIGNET °**Radinghem** avec Marie Françoise LEZY °**Camphin en P.**
- 01/07/1719 Théodore COUSIN °**Radinghem** avec Suzanne BOUCHERIE °Schoondijke
- 26/11/1716 Nicolas Jean DELECROIX avec Marie Anne JEANVILLE tous deux de **Rongy** lez Tournai
- 15/04/1730 Jacques DELESPINE °Veerhoek Polder avec Marie Anne Joseph CAGNET °**Radinghem**
- 27/01/1703 Jean Antoine GROUZET veuf de Marie PERSONNE avec Marie Anne HUGO °**Fleurbaix**
- 25/03/1703 Charles DELAHAYE °**Santes** avec Marie LEFEBVRE °Vieille Eglise lez Calais
- 01/02/1713 Pierre François HOCQUET °Annav en Artois avec Marie GADENNE fille de Jean °**Ennechin**
- 29/04/1716 Jean HAUTIER °**Templeuve** avec Catherine DELEFORTRIE °Ham lez Calais
- 25/07/1716 Samuel DELAHAYE °St Blaise lez Calais avec Marie MESSIAN °**Verlinghem**
- 17/06/1714 Pierre François JOSSON °Mortagne avec Marie Anne DAILLY °**Rongy**
- 05/01/1736 Jacob HULSTER veuf de Marie Anne SALOME avec Dorothee BOIDIN °**Erquinghem**
- 17/02/1731 Abraham HOUTE °Cadzan avec Marie Anne BOIDIN °**Erquinghem Lys**
- 16/04/1734 André FREMAUT °**Houplines** avec Marie BALORY °Schoondijke
- 20/08/1718 Jean CONINCQ °Nieppe avec Marie CHARLET °**Erquinghem**
- 22/06/1720 Isaac CLERCQ °Schoondijke avec Anne Marie POISSONNIER °**Comines**
- 02/03/1704 Jean Baptiste COUSIN °**Radinghem** avec Madeleine LESNIE veuve de Philippe BECQUART
- 06/05/1703 André COUSIN °**Radinghem** avec Marie PLANCQUEL °Neuve Eglise lez Calais
- 11/02/1748 Jean Baptiste BEAUMONT avec Marie Catherine DELCROIX tous deux de **Rongy**
- 15/10/1729 Raphaël BALORY °**Louvil** avec Elisabeth RHO veuve de Bastian RHENAU
- 19/05/1737 Raphaël BALORY veuf de Marie Madeleine BROCCQ avec Jeanne BONLIN
- 14/06/1760 Nicolas BOIDIN veuf de Suzanne RESEEUW (ROUSSEAU?) avec Marie Françoise YOLENT veuve de Pierre Antoine SALOME

07/12/1730 Pierre Antoine SALOME °**Sailly sur la Lys** avec Françoise YOLANTE °**Erquinghem**  
 23/02/1726 Abraham BOUCHERIE °Rispe avec Marie Catherine COUSIN °**Quesnoy sur Deûle**  
 30/11/1724 Robert BOIDIN °**Erquinghem** avec Marie Catherine SALOME °**Sailly sur la Lys**  
 17/01/1699 Abraham BECQUART veuf de Jeanne DUFIEF avec Marie LECOINTRE °**Quesnoy sur Deûle** demeurant à Groede  
 28/12/1693 Etienne DELANGHE °**Sailly** avec Anne LUCAS de Tienville en Picardie  
 04/06/1730 Barthélemy LEGRAND °**Frelinghien** avec Marie Joseph BONNIER veuve de Jean BLEUSET  
 01/12/1725 André DELANNOY °**Quesnoy sur Deûle** ? avec Anne Marie LEFEBVRE °**Rongy**  
 31/10/1733 Isaac LEONARD veuf avec Marie Anne DESMAZURES veuve  
 27/02/1712 François LEMAIRE fils de Gaspard avec Marie Catherine DELOBEL fille d'Etienne  
 13/06/1739 Jean Baptiste MARESCAUX veuf de Marie EMPIS avec Sarah GROUZET veuve de Philippe DELOS  
 06/03/1701 Jacob MELOT avec Marie Jeanne DESPIERRES °**Fleurbaix**  
 22/04/1703 Pierre Philippe POUCELLE veuf de Marie LEMAISTRE avec Madeleine LEMAIRE °**Erquinghem**  
 09/07/1707 Jean Baptiste COUSIN °**Radinghem** avec Esther LEPLAT veuve de Pierre POUCELLE  
 12/07/1721 Pierre PERSONNE °**Deûlémont** avec Marie CASTEL veuve de Jean FLEURY  
 12/04/1721 Nicolas LEROY °**La Bassée** avec Marie LEVIEILLE °Groede  
 28/04/1720 Isaac SAUVAGE °Schoondijke avec Marie Agnès MONTTOISE °**Louvil**  
 07/11/1717 Jean Antoine VIENNE °**Esse châtelanie de Lille** ? avec Marie GRUSON °Balenghien lez Calais  
 05/04/1721 Antoine VIENNE veuf de Marie GRUSON avec Marie ASCHOEN °Annay en Artois

Les dépouillements ci-dessus sont partiels et ne concernent qu'un type d'acte.

Consulter les actes d'Aardenburg, Goes, Oostburg, Zierikzee, Cadzand, Groede, Vlissingen :  
 Sur [FamilySearch](http://www.familysearch.org)

Réfugiés à Guînes lez Calais :  
<http://www.grijsbaard.nl/Guines/StartGuines.html>



## COPIE UTILE

Copie d'un contrat de mariage passé à La Bassée le 24/04/1594 retrouvée dans le notariat de Canterbury :

*Philip LERNOULT fils de feu Jean et de Marguerite LEURIDAN, demeurant à Lille, assisté de Claude WERQUIN laboureur à Lomme son beau-frère, Robert MOLET laboureur à Nomain aussi son beau-frère, Roland DE NOIELLS son bel-oncle de Sainghin en Mélantois, Andrieu et Péronne LERNOULT ses oncle et tante paternels demeurant en cette ville de La Bassée d'une part,*

*Jérôme BOUTRY pour Jeanne BOUTRY sa fille qu'il eut en premières noces avec feu Antoinette SEICH (sic), assistée de Marie CUVELIER sa grand-mère, Franchois BOUTRY son oncle paternel, Pierre DE BRUNE son bel oncle, Fruoult POTTIER, Cristoffe BOUTRY et Guillaume LE WATIER ses cousins (mention de Toussaint BOUTRY frère de ladite Jeanne) d'autre part.*

*Fait au faubourg de la ville de La Bassée.*

# Leiden

## et ses registres communautaires

**INTERNET** - L'Eglise wallonne de Leiden est celle qui a accueilli le plus de Castelo-Lillois avec celle de Canterbury. Ces derniers mois ses archives ont été mises en ligne, voyons comment y accéder.

**T**out d'abord intéressons-nous aux registres communautaires (paroissiaux). Rendez vous à cette adresse : <https://www.erfgoedleiden.nl/collecties/personen/zoek-op-personen/>

La grande difficulté pour retrouver une famille sur ce site c'est que l'orthographe des documents a été conservée sans y adjoindre une version uniformisée ou, du moins, une version d'origine des noms, qu'il s'agisse des noms de lieu ou des noms de personnes. Nous allons tenter une recherche sur la famille PLANTEFE(B)VE pour le vérifier.

Dans la colonne "Eerste persoon" nous entrons dans le champ "Achternaam" la forme "Plant" suivie d'une étoile qui sert de caractère d'échappement, autrement dit "*et tout ce qui peut suivre*". J'ajoute dans "Periode" les années extrêmes de ma recherche. J'obtiens dans la colonne de gauche les résultats dont un PLANTEFEVEVERS. Si je n'avais pas rétréci la période de recherche j'aurais également obtenu : PLANTI(J)N, PLANTSON, PLANTRUS, PLANTEFEVERS, PLANTINAEUS, PLANTEFEBRES, PLANT, PLANTELE... Et encore ici avons-nous une racine de nom facile. Imaginez si vous avez à chercher des CATTEAU ! Quelles formes bizarres et biscornues aurions-nous à chercher ?

Sous la colonne de recherche une série de "Filter op" (filtrer par) qui permet d'affiner le résultat de la recherche par source (bron), type de source (brontype), lieu (plaats), fonction (rol) ou profession (beroep).

ERFGOED LEIDEN EN OMSTREKEN

MENU

Home > Collecties > Personen > Zoek op personen

### Personen

Resultaten 1 - 4 van 4

	Voornaam	Patroniem	TV	Achternaam	Plaats	Datum	Rol
1	Gullaumes			Plantefeve	Leiden	25-07-1591	bruidegom
2	Jacobmyne			Plantevevers	Leiden	02-07-1594	bruid
3	Gulllames			Plantevever	Leiden	02-07-1594	eerdere man
4	Jacquemijne			Plantefeue	Leiden	02-11-1585	bruid

Eerste persoon

Voornaam

Patroniem

Tussenvoegsel

Achternaam plant\*

Tweede persoon

Voornaam

Patroniem

Tussenvoegsel

Achternaam

Alle velden

Periode 1500-1600

ZOEK

Filter op

Bron

Regardons les "rols" (fonctions) :

Bruid : épouse; Bruidegom : époux; Eerdere : ancien(ne); Eerste persoon : première personne (citée dans un acte notarié parce que **la base ne concerne pas que les BMS**); Getuige : témoin (équivalent de parrain/marraine); Kind : enfant; Man : époux; Moeder : mère; Overledene : défunt; Relatie : relation; Vader : père.

Pour consulter les actes c'est assez simple, il suffit de cliquer sur la personne qui nous intéresse et le détail de l'acte apparaît avec une vignette sur laquelle je peux cliquer pour accéder directement à l'acte. Si la vignette n'apparaît pas mais juste un bouton "Register inzien" vous accédez à la première page du registre dans lequel il faudra chercher l'acte qui vous intéresse à partir des informations données dans la retranscription. Dans notre exemple Rachel PLANTFEBER est signalée comme "enfant" donc dans un acte de baptême que j'ouvre par la vignette. Au passage vous remarquerez que la mère est une VAVARCK pour FAVARCQ et Catherine avec un K !

41	Rachel	Plantfeber	Leiden	25-10-1682	kind
Plaats	Leiden				
Datum	25-10-1682				
Bron	Dopen NH Hooglandsche Kerk				
Kind	<a href="#">Rachel Plantfeber</a>				
Vader	<a href="#">Philips Plantfeber</a>				
Moeder	<a href="#">Kathalina Vavarck</a>				
Getuige	<a href="#">Willem de Goddee</a>				



**AKTE INZIEN**

Remarquez aussi que, lors de l'ouverture de l'image, la référence à rechercher est inscrite dans l'encadrement ce qui est bien pratique puisque vous ne pouvez plus consulter la fiche.



# Leiden

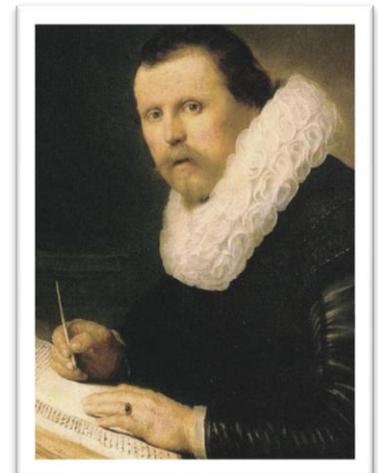
## et ses notaires

**INTERNET** - Les membres de la communauté wallonne de Leiden ont passé de nombreux actes devant notaires, des procurations en particulier.

Les registres communautaires de Leiden ne sont pas les seuls en ligne. On trouve également des archives notariales. Pour accéder à la liste des documents consultables il suffit de suivre ce lien : <https://www.erfgoedleiden.nl/collecties/archieven/archievenoverzicht/ead/index/zoekterm/Archief+van+notaris+jan+mote/aantal/20/eadid/0506/open/c01:20.#c01:20>.

Dans cette liste des notaires vous trouverez ceux dont la liste suit qui ont l'avantage d'être totalement ou partiellement francophones et donc susceptibles de passer des actes concernant des exilés Français :

Jan Pietersz DOU (1618 à 1634) partie en français ? (XX)  
Jan MOTTE (1619 à 1631); nombreux actes en français; il est spécialisé sur les wallons (XXI)  
Jan ANGILLIS (1620-1634) nombreux actes en français (XXII)  
Wout (van) SCHILPEROORT (1622-1639) partie en français ? (XXIII)  
Laurens VERGEYL (1624-1651) des actes en Français 330 (en 1627) 333 à 337 (1631 à 1651) (XXVII)  
Gerrit VAN DER BOUCHORST (1632-1637) beaucoup d'actes en français (XL)  
Frans DOUDE (1639-1664) actes en français (LIII)  
Nicolas DE SITTER (1644-1657) beaucoup d'actes en français (LXIII)  
Adrien DEN OOSTERLINGH (1663-1691) vraiment beaucoup d'actes (LXXXIII)  
Bruno VAN NOLL (1665-1708) aussi des actes en français (LXXXV)  
Théodore DE SMET (1667-1676) beaucoup d'actes en français (LXXXVII)  
Gaspard VAN SONDEREN (1676-1681) beaucoup d'actes en français (CVIII)  
Johannes BLOCQUAU (1683-1724) beaucoup d'actes en français (CXXVI)  
Petrus Albertus VAN DORP (1686-1693) quelques actes en français (CXXXI)  
Gérard WOLFF (1702-1739) beaucoup d'actes en français et quelques uns en latin (CXLIX)  
Josué L'ANGE (1745-1805) beaucoup d'actes en français et en anglais (CLXXVII)  
Johannes THIJSSSEN (1751-1788) quelques actes en français et en anglais (CLXXX)  
Denis BOWMAN (1763-1805) quelques actes en français (CLXXXV)  
Herman VAN WAALSWIJK (1766-1804) quelques actes en français (CLXXXVIII)  
Albert KLEYNENBERGH (1768-1811) quelques actes en français (CLXXXIX)  
Gérard VERHEIK junior (1789-1801) quelques actes en français (CXCIII)  
Jean Pierre DOZY (1796-1811) quelques actes en français (CXCIV)  
Pierre BENEZET (1792-1810) beaucoup d'actes en français et procurations en anglais (CXCIV)



Qu'y trouve-t-on ? Au lieu de grands discours très généraux, consultons plutôt un relevé que j'en ai fait. Tout d'abord quelques actes en vrac puis l'intégralité d'un registre de M<sup>e</sup> MOTE.

Apparemment il est d'usage, dans la région de Liège, que les habitants portent deux noms dont l'un disparaît à la génération suivante.

A noter que la liste des registres indexés (ou pas) n'est pas précisée dans le moteur de recherche utilisé dans l'article précédent. Par ailleurs seul le premier comparant a été indexé dans cette base.

Leiden notaire LIII François DOUDE n°643, image 228

23/12/1641 Jean BILLET marchand à Leiden nomme procureurs spéciaux Pierre LIBERT et Jacques LEFEBVRE marchands à TOURCOING pour recevoir ce qui doit lui revenir de la succession de feu Jean DESROUSSEAUX décédé à TOURCOING à cause de livraison de marchandise.

Idem n°648, image 61, acte 32

25/09/1646 Marie LEMAY veuve de Charles DESTAILLEURS [Lui °1587, x/1613], Guillaume DELETOUR faiseur de rubans homme et tuteur ayant épousé Marie DESTAILLEURS et sa dite femme nomment procureur spécial Thomas DEHUMIERES marchand bourgeois de CALAIS pour réclamer à Thomas MARECHAL bourgeois et marchand drapier ce qu'il leur doit.

Idem, image 73, acte 41

29/07/1646 Antoine DELECOURT [Epoux de Catherine DUBYE ?] marchand à Leiden nomme procureur spécial honorable Pierre DUBYE marchand à ARMENTIERES son beau-père pour recevoir de Philippe HENNION d'ARMENTIERES 47 livres de gros.

Idem, image 173, acte 107

23/02/1646 Marguerite DU COUROUBLE veuve de Pierre DELANNOY donne par testament à Pasquier HENNEBO et à Jacques HENNEBO enfants de Jacques deux vingt florins chacun, à Georges DE COUROUBLE fils de feu Pierre 20 florins, Marie et Catherine BILLET enfants de feu Jacques 40 florins en tout et institue comme sa légataire Péronne DUCOUROUBLE veuve de Pierre LELEU sa sœur ou ses enfants.

Idem notaire Gaspard Van Sonderen n°1327, image 158, acte 58

20/12/1678 Damoiselle Marie CHOMBART femme du Sieur Pierre CAUCEFER, marchand à Leiden avec Anne CHOMBART sa sœur femme du Sr Herman DESROUSSEAUX marchand à AMSTERDAM, filles de feu Antoine CHOMBART et ses héritières universelles ont laissé, par acte passé à AMSTERDAM en novembre dernier, leurs droits sur la succession de leur père à Damoiselle Rose CHOMBART leur tante veuve de Pierre LEMETTRE de TOURCOING mais comme leur père a vendu les dits biens le 21 août 1670 pour 500 florins, elle confirme lui donner sa part.

Idem image 163, acte 60

26/12/1678 La dite CHOMBART et le dit CAUCEFER confirment avoir reçu de Mademoiselle la veuve et héritiers de feu Jacques LIBERT vivant marchand à AMSTERDAM au nom du sieur Christian LIBERT de LILLE 25 livres ½ de gros faisant 153 florins monnaie de banque qui revient à la dite CHOMBART pour la moitié d'une rente de 300 florins de capital ayant appartenu au sieur Pierre DELECOURT de TOURCOING qu'elle a en commun avec Anne CHOMBART sa sœur et Herman DESROUSSEAUX son mari d'AMSTERDAM qu'elles ont vendu au dit Christian en novembre dernier.

\*\*\*\*\*

### **Leiden M<sup>e</sup> Jean MOTE, notaire**

*Notaire et tabellion public, admis et juré par Messieurs les Etats en province et comté de Hollande sur la nomination de Messieurs les magistrats de la ville de Lejde.*

#### **Registre 1626-1631**

F°1 photo 4 – 04/03/1626

Jacques THONGERE boulanger, fils de Colin, bourgeois de Leiden constitue comme procureur spécial honorable Venant PLUYS greffier de VIJSE SUR MONS, pays de LIEGE pour transporter en son nom à Simon LEFOULON de HACOURT, une rente de 7 florins 10 sous Brabant sur ses biens au dit VIJSE.

F°2 photo 5 – 02/01/1626

Pierre CLARISSE, Jean CARISSE peigneurs de laine, Jacques CLARISSE faiseur de bourras, Pierre LEMAHIEU peigneur époux de Judith FERRET, Pierre FERRET peigneur de laine et Suzanne CLARISSE jeune fille assistée du dit notaire tous de Leiden, neveux et nièces de Jean CASTEL vivant demeurant à MOUVAUX, transportent à

honorable Pierre DUGARDIN marchand à Tourcoing les héritages et rentes à eux échus par le trépas du dit CASTEL leur oncle suivant le testament passé par lui et le partage du 26 août 1625.

F°3 photo 7 – 05/01/1626

Pierre DESROUSSEAUX faiseur de gros grains âgé d'environ 22 ans et Suzanne DESROUSSEAUX âgée d'environ 20 ans, enfants de feu Guillaume DESROUSSEAUX vivant ayant demeuré à Tourcoing qui fut héritier de Jacques DESROUSSEAUX leur grand-père. Suivant partage fait le 31 janvier 1618 signé du greffier FARVARQUES, étant alors assistés de Jean DUFOREST marchand à Leiden leur oncle maternel ont transporté et transporté encore à Antoine CHOMBART leur oncle maternel et tuteurs et Pierre DUGARDIN marchand tous deux à Tourcoing les biens dont ils ont droit par le dit partage : Comparue Antoinette DEPHALEMPIN veuve de Jacques DESROUSSEAUX de Tourcoing d'une part, Pierre, Jacques, Etienne et Suzanne DESROUSSEAUX veuve de Jacques ROUSSEL.

F°4 photo 9 – 23/03/1626

Jean PARCHY (PARQUY) natif de LINSELLES, veuf d'Antoinette CASIER, demeurant à Leiden veut que sa fille Marie PARCHY tienne à elle tels lit et parchevet avec une paire de linceuls comme sa feuë femme en avait disposé, **ne voulant qu'aucun enfant ne fasse quelque ruse ou moleste la dite Marie sous peine de donner aux pauvres de l'église wallonne de Leiden une aumône de 12 florins par celui qui s'opposera à cette ordonnance.**

F°5 photo 10 – 23/03/1626

Olivier ALEXANDRE drapier, fils d'Alexandre, âgé d'environ 17 ans assisté de Louis JOOSTE drapier à Leiden nomme procureur spécial Jean OLIVIER, son oncle maternel, laboureur à HESTA pays de NASSAU pour administrer les biens qui lui reviennent par la mort de ses parents.

F°6 photo 11 – 25/02/1626

Charles DUTHOIT boulanger, âgé d'environ 37 ans, Samuel DANCKAERT, maître d'école, âgé d'environ 35 ans et Jean DESMILLECAMPS, maître peigneur, âgé de 25 ans tous bourgeois de Leiden attestent, comme voisins, à la demande de Bauduin MASSIN fils de Jean, serrurier et bourgeois de Leiden qu'il est son propre maître dans le dit art, ayant bon entendement, achète fidèlement et converse avec les habitants comme il convient de faire à un bourgeois. Le dit BASSIN comparant dit que pour lui, sa femme et sa belle-sœur demeurant à BERGHE OP ZOOM, il a procédé à un échange de biens leur appartenant en commun succédés par la mort de leurs parents à HESTAT, terre de loi de son excellence le prince d'ORANGE au profit de Gérard PLAISANT marchand de liège par acte passé à DORDRECHT, ayant entendu que certains de ses amis empêchent que François DEMEYER et le dit PLAISANT puissent en profiter **disant que lui comparant est possédé de malice d'esprit ce que les témoins déclarent ne pas être.**

F°7 photo 13 – 26/02/1626

Philippe MALFAIT marchand et Olivier DESBUCQUOY le jeune marchand tous deux à Leiden ayant vendu des marchandises le 6 de ce mois étant es mains de Pieter JANS à DANZIG, le dit MALFAIT a vendu au second 57 pièces de cation de couleur au pris de 10 florins la pièce... prennent des dispositions pour le règlement, au cas où certaines pièces serait gâtées...

F°8 photo 16 – 10/04/1626

Maghin GURY drapier âgé d'environ 22 ans et Robert BONDUEL sayeteur de waras âgé d'environ 21 ans tous deux de Leiden à la demande de Jérémie DUTRIEU de Leiden, attestent qu'ils ont été avec lui à TOUTO LE SANCTO pour y travailler pendant 5 mois.

F°9 photo 17 – 26/02/1626

Philippe MALFAIT et Olivier DESBUCQUOY le jeune tous deux de Leiden, le second se met au service du premier lorsqu'il sera prochainement à DANZIG où le premier lui enverra diverses marchandises avec accord sur son salaire.

F°10 photo 19 – 18/03/1626 (*dixwitthieme*)

Jean DUTRIEU maître peigneur et Nollette MASURE sa femme de Leiden, le dit bien dispos de corps et sa femme malade, néanmoins tous deux allant et venant et ayant bon entendement se font donation mutuelle au dernier

survivant sauf remariage, auquel cas le survivant sera tenu de rendre aux plus proches parents 200 florins en deux fois. S'ils meurent sans s'être remariés leurs biens iront par moitié à chacun de leurs proches parents et amis.

F°11 photo 21 - 13/04/1626

Melchior COSE faiseur de toilettes de Cambrai époux de Françoise BEAUSART de HAERLEM, Isaac BEAUSART faiseur de passements âgé de 24 ans et Suzanne BEAUSART jeune fille âgée de 21 ans forts de Marie BEAUSART âgée de 15 ans leur sœur tous de Leiden enfants de Françoise DELAHAYE décédée à GUYNES lez CALAIS en France et héritiers de mg DELAHAYE leur tante maternelle décédée au dit GUYNES, constituent leur procureur spécial en la personne de Charles BEAUSART maître d'école à GUYNES leur père et Jean GATTRE marchand leur oncle de CALAIS pour recevoir leur héritage.

F°12 photo 22 – 17/04/1626 (avrij)

Renard GERAERDT âgé de 50 ans, Jean SOREN âgé de 40 ans, Pierre DEVITEMME âgé de 40 ans, Thierry RENARD âgé de 24 ans et Gérard RENARD âgé de 22 ans tous drapiers à Leiden à la requête de Jeanne PARMENTIER femme de Jean VIVENYS de Leiden affirment que le 13 ils sont partis à LEYDERDORP chez Olivier JORDON, tavernier, avec Bastin HALLIN drapier à Leiden, discutant de la fortune advenue au dit VIVENYS contre Jean DELACROIX, demandant qui avait le premier **tiré son couteau**, le dit Bastin qui y était présent dit que le dit DELECROIX avait eu quelques paroles contre le dit VIVENYS et que c'est le dit DELECROIX qui a dégainé le premier.

F°13 photo 24 – 23/04/1626 (jheudhij)

Jean DEBEAUMONT maître peigneur âgé d'environ 44 ans, Antoine BEAUMONT peigneur âgé de 42 ans, Robert LEFAUX bourachier âgé de 26 ans et Michel FERRET bourachier âgé de 24 ans le tout environ, tous de Leiden à la demande de Rémy FLAMENT, soldat sous la compagnie du capitaine VANDERMEULEN, attestent lesdits Robert et Michel qu'ils étaient au service des seigneurs de la compagnie de **West Indien** à TODO LA SANCTO avec Pierre FLAMENT qui était serviteur de Savonnier en la dite ville où **le dit FLAMENT est mort de maladie**, ayant été à son enterrement vers la mi janvier 1625, et les dits DEBEAUMONT que le dit Pierre FLAMENT n'a plus frère ni sœur en dehors du dit Rémy, le sachant parce qu'ils sont oncles des dits Rémy et Pierre.

F°14 photo 25 – 23/04/1626

Robert DEFAUX bourachier âgé de 26 ans et Michel FERRET bourachier âgé de 24 ans le tout environ tous de Leiden à la requête de Ghylbette OBRON jeune fille et de la veuve Pierre OBRON, mère de Jean OBRON attestent qu'étant en la ville de TODO LA SANCTO au service des seigneurs de la compagnie de **West Indien** où ils ont connu Jean OBRON sous la compagnie du capitaine VOGELSANCA en la dite ville où **il a été tué d'un coup de mousquet** par les Espagnols.

F°15 photo 27 – 27/04/1626

Noëlle DESBONNET veuve de Pierre BILLET (BILTE) assistée de Gilles DELEYS bourachier son beau-fils de Leiden, nomme procureurs spéciaux Mathieu BILLET (BILTE) son beau-frère et Josse BILLET (BILTE) fils du dit Mathieu de MOUVAUX pour recevoir 5 livres de gros advenues à elle par le trépas d'Antoinette DESBONNET sa sœur.

F°16 photo 28 – 09/04/1626

Catherine BONTE veuve de Philippe DELANNOY de Leiden étant héritière universelle de son mari par acte passé devant le présent notaire le 1<sup>er</sup> mars 1621 veut qu'à sa mort ses biens soient divisés en trois part : aux deux enfants de Toussaint BILLET (BELTEN – BEILLE dans le baptême de 1619) venus de Madeleine DELANNOY pour deux parts et à Pierre GHESQUIERE fils de Jean et de Jeanne DELANNOY pour le dernier tiers, tous ses neveux et nièces.

F°17 photo 30 – 14/04/1626

François LECOUVREUR peigneur, veuf de Clarette POLLET assisté de Pierre LECOUVREUR son oncle d'une part, Jeanne DELEFORTRIE veuve de Simon COCQUEL assistée de Jean JONGHE marchand son cousin d'autre part. Contrat de mariage. Elle a un fils Jude COCQUEL âgé de 14 ans à qui elle donne 30 florins à 20 sous la pièce quand il aura 24 ans ou qu'il sera marié et apporte 400 florins. Tout ce qui viendra du dit François venant de Françoise DESTAILLEURS sa mère, présente avec Jude DUREUX son beau-fils, sera en commun mais on tirera 80 florins pour sa fille Jeanne COUVREUR qu'il eut avec la dite POLLET.

F°18 photo 33 – 15/09/1626

Jean JOLY faiseur de passements, fils de feu Jacques et Jeanne DESTROO sa femme de Leiden reçoit de Guillaume CHEVALIER et Jean MILLE drapiers et marchands à ARMENTIERES, tuteurs et mambours, 366 livres parisis et 12 gros à cause de l'hoirie de son feu père Jacques JOLY qu'il paye par les mains de Pierre DESAINS filatier au faubourg d'ARMENTIERES, présente Jeanne MASSE veuve de Jacques JOLY, mère du comparant.

F°19 photo 34 – 09/11/1626

Honorable Pierre LECOUVREUR époux de Jeanne LAMBERT, en cette qualité, reconnaît avoir reçu le montant de la succession de Mathieu LAMBERT, frère de la dite Jeanne des mains de Simon LECOURT de Leiden par le commandement de Jean LELEU son beau-frère de LILLE.

F°20 photo 35 – 26/06/1626

Simon ROUSSEL fils de Simon natif de LINSSELLES, jeune compagnon assisté de Jacques ROUSSEL marchand de laine son frère d'une part, Hester DUTHOIT jeune fille native de Leiden assistée de Denis DUTHOIT boulanger, son père et de Judith DESIMON (DESURMONT?) sa mère d'autre part. Contrat de mariage. Elle remportera 400 florins aux cas où il décède avant elle et, à l'inverse il sera tenu de rendre 600 florins aux amis et plus proches parents de sa femme.

F°21 photo 37 – 16/07/1626

Mathieu HONNORE peigneur et Jeanne RENARD fille de Jean, homme et femme légitimement mariés de Leiden testent en faveur du survivant puis de l'Eglise wallonne de Leiden.

F°22 photo 39 – 07/11/1626

Gauthier NOLLET peigneur et Marie FREMAUT sa femme mariés en mai dernier, la dite ayant une fille nommée Esther âgée de 11 ans procrée de Jacques PETIT à qui elle donne un lit, un coffre, un testament (sic) et le quart d'une lettre de rente de 1624 pour 7 florins 10 sous par an que paye Robert HARUTO(?) à elle par la mort de Péronne FERMONT sa sœur (sic). Témoin Jacob DUPONT et David DESCAS peigneurs et oncles maternels de la dite Esther qui déclarent de bien savoir que l'état desdits comparants est de petits moyens.

F°23 photo 40 – 08/01/1627

Martin DUMORTIER peigneur et Jeanne DELANNOY légitimement mariés de Leiden se font donation réciproque.

F°24 photo 42 – 15/02/1627

Jacques MICHEL, drapier âgé de 22 ans de Leiden, fils de feu Jacques DURIEU (sic) et de Marie REMACQUE vend à Etienne DECATTEAU drapier à Leiden, un tiers d'une rente de 93 florins liégeois, moitié de 186 à lui advenue par la mort de Mathieu DUTRO et Jeanne HAINAUT (HENNEA) suivant leur testament du 6 juin 1611 devant le présent notaire.

F°25 photo 44 – 19/12/1626

Honorable Pierre BOIDIN marchand à Leiden nomme procureur Jonas BOIDIN son fils à CALAIS pour recevoir d'honorable Abraham DELMOTTE marchand à CALAIS ce qu'il lui doit encore.

F°26 photo 45 – 11/06/1627

Jean DEHEULE peigneur de sayette à Leiden, fils de feu Pierre et de Marie DESTOMBES acquitte Isabeau DEHEULE veuve de Jean DESTOMBES, sa tante à Tourcoing de 22 livres de gros à lui échues par le trépas de Noël DESTOMBES son grand-père.

F°27 photo 46 – 11/05/1627

Pasquier DAILLY boulanger, Jean DAILLY le vieux, Jean DAILLY le jeune et Marguerite DAILLY veuve de François LARNOE tous enfants de Pasquier DAILLY et de Marie HYOLE, tous de Leiden acquittent Michel LEGRAND de GUYNES lez CALAIS de 300 florins à 20 sous pièce à eux par la mort de leurs parents.

F°28 photo 47 – 02/05/1627

Jean LELEU, Jacques LELEU, Guillaume LELEU, Pierre DESBONNETS ayant épousé Jeanne LELEU et Michel DUMOULIN ayant épousé Marie LELEU tous peigneurs et enfants de feu Guillaume vivant maître peigneur et de Marie FLAMENT de Leiden acquittent Jean DUPONCHEL marchand de draps à GUYNES lez CALAIS de 325 florins de 20 sous la pièce à eux par le décès d'Antoinette DESQUIEN leur grand-mère demeurant au dit GUYNES.

F°29 photo 48 – 17/02/1627

Honorable Guillaume LUPART marchand à Leiden nommé procureur spécial Jean GATTOU marchand à CALAIS pour gérer ses dettes en France en particulier avec Augustin DUMONT marchand à MONTREUIL qui lui doit de l'argent.

F°30 photo 49 – 16/02/1627

Jean DUBOIS peigneur de sayette fils d'Antoine, et Antoinette STEEN légitimement mariés de Leiden, se font donation mutuelle sauf 6 florins de 20 sous à donner aux plus proches parents du premier mourant.

F°31 photo 51 – 23/06/1627

Jean RENAUD faiseur d'étamette et Jeanne TRENNEL sa femme fille de Martin et d'Annesse MARTIN de Leiden nomment procureur spécial Philippe DURAET, censier au Bruyre de SAINT AMAND pour obtenir 100 florins de 20 sous pièce que leur doit Hubert LECOMTE demeurant au dit lieu pour le quart d'une maison au dit lieu suite au décès des parents de la dite Jeanne.

F°32 photo 52 – 02/07/1627

Louis JOSSE drapier, Colaes JOSSE drapier, Guillaume JOSSE soldat en la compagnie du baron de GUARRESY à DELFT et Pyron TRACHET boulanger ayant épousé Elie JOSSE de Leiden tous enfants de feu Jacques JOSSE et de Marie COLLET nomment procureur spécial Lambert PYRON dit TRACHET échevin de HERSTEL pour vendre leurs biens suite à la mort de leurs parents à HERSTEL.

F°33 photo 53 – 02/06/1627

Jean DUTRIEU maître peigneur veuf de Noëllette MASURE assisté de Pierre DESTAILLEUR son ami d'une part, Jeanne CATHOIRE jeune fille assistée de Pierre CATHOIRE son frère et de Jean LECOMTE son beau-frère d'autre part. Contrat de mariage.

F°34 photo 55 – 28/07/1627

André DUMOULIN fils de feu Antoine de Leiden nommé procureurs spéciaux Jean CASTEL, Jean DESBONNETS et Jean DEDORPE tous de LONDRES pour saisir Nicolas LEMESRE de LONDRES qui lui doit de l'argent.

F°35 photo 57 – 30/03/1627

Marie ANTICQUET fille de feu Jean et de Marie CHRESTIEN, à présent femme de Robert LESIEUR peigneur de laine à Leiden nommé procureur spécial son dit mari pour vendre une maison à AMIENS qu'il a apporté au contrat de mariage devant Antoine LYMEN le 2 novembre 1620.

F°36 photo 58 – 22/07/1627

Le sieur Guillaume LUPART marchand à Leiden pour lui et par transport de feu Elias LUART son fils nommé procureurs spéciaux Jean VANDALE et Nicolas LOOTE (LOTHEN) marchands à ROUAN pour le procès contre Hans OUSEL.

F°37 photo 59 – 20/07/1627

Pierre DESROUSSEAUX faiseur de bourachier, Guillaume DESROUSSEAUX aussi bourachier et Suzanne DESROUSSEAUX tous enfants célibataires de feu Guillaume et de Jeanne DUFORST tous de Leiden assistés de Jean DUFORST leur oncle maternel, suivant la bonne intelligence qu'ils ont avec **Jacques DESROUSSEAUX leur frère à Tourcoing venu naguère d'Italie où il a demeuré quelques années** pour en décompter et traiter avec lui en temps à venir si occasion se présente des biens qu'il a en ces quartiers, ils renoncent à son profit à leurs droits sur la succession de Jacques DESROUSSEAUX et Antoinette DEPHALEMPIN leurs grands-parents paternels tant à Tourcoing que MOUSCRON, HEM et autres (Fin à l'acte photo 61).

F°38 photo 60 – 20/07/1627

Pasquier DEBUIGNE maître peigneur et Madeleine DESTOMBES fille de feu Louis et de Madeleine DESBONNETS de Leiden, transportent à Jean DUMORTIER maître peigneur à BONDUES, oncle de la dite Madeleine, le quart d'une maison à BONDUES venu à eux par la mort de Josse DESBONNETS son grand-père maternel.

F°39 photo 62 – 20/09/1627

Jacques LELEU, peigneur, Guillaume LELEU peigneur, Michel DUMOULIN peigneur ayant épousé Marie LELEU tous enfants de Guillaume LELEU et de Marie FLAMENT, tous à Leiden, forts de Jean LELEU leur frère et beau-frère absent de cette ville, nomment procureur spécial Pierre DESBONNETS peigneur ayant épousé Jeanne LELEU, leur beau-frère de Leiden pour recevoir 350 florins à eux par la mort d'Antoinette DESQUIEN leur grand-mère à GUYNES lez CALAIS.

F°40 photo 63 – 13/12/1627

Pierre DUPREZ peigneur de laine fils de Betreumieux et de Jeanne OUDART de Leiden nomme procureur spécial sa mère demeurant à CANTERBURY pour recevoir l'argent à lui échu par le trépas de Jean HERTAU son cousin décédé à LONDRES.

F°41 photo 64 - 09/08/1627

Arnould CATHOIRE peigneur à Leiden veuf de Madeleine AUREE dont il a eu Jean, Abraham et Marie CATHOIRE, désirant se marier en secondes noces avec Anne CABOCHE, il procède à la formature avec Jean CATHOIRE leur oncle maternel et Catherine DELEBECQUE veuve d'Allard ANREE tante maternelles des dits enfants.

F°42 photo 65 – 02/09/1627

François DAMAS drapier, fils de Gilles et de Sainte NYVAERE natif de HOETEN pays de LIEGE demeurant à Leiden transporte à Mathis DAMAS son frère de HOETEN ses droits sur les biens de son feu père et ceux à venir de sa mère.

F°43 photo 66 – 18/11/1627

Maître Floris ROBLY boulanger âgé de 66 ans et Gilles DURANEL peigneur tous deux de Leiden à la requête de Marthe DUHAMEL veuve de Jean LANNIO vivant maître d'école, de Leiden, affirment qu'ils ont bien connu son Jean LANNION peigneur, fils de la dite et jeune compagnon qui est parti en voyage de West Indien. La dite veuve constitue ensuite comme procureur spécial Ghislain (Gileijn) LANNIO (LANNOY?) son fils, peigneur à **Leiden pour recevoir l'argent que lui doit la compagne de West Indien pour le service de son fils chez eux jusqu'à son décès.**

F°44 photo 68 – 19/11/1627

Elie LEHEN jeune compagnon fils de Martin, dernièrement soldat sous la compagnie du capitaine Pierre BESANCON du régiment de Monsieur DE FAMA, à présent à Leiden **voulant faire un voyage dans les INDES OCCIDENTALES, il fait son testament** en faveur d'Isaac DEHOET son frère procréé d'une mère semblable dont 50 florins entre les mains de Thierry, Barbe et Vincent CUWY et 100 entre les mains de Rachel LEHEN sa sœur et le reste de ses biens, conquêtes, gages et autre. Laissant ces deux frère et sœur ci-dessus comme ses héritiers.

F°45 photo 69 – 08/12/1627

Henri BURCHEM drapier et Noëlle GRANDPYROT sa femme de Leiden se lèguent mutuellement leurs biens au dernier vivant puis à leurs enfants procréés en premier mariage.

F°46 photo 71 – 07/02/1628

Melchior ANDRIS maître teinturier et Suzanne LEMAITRE sa femme de Leiden doivent à Jacques LE GILLON qui a demeuré dans cette ville et à présent à ARMENTIERES 1200 florins à 20 sous pièce à cause de prêt par compte fait le 17 septembre 1620 qu'ils promettent de lui rendre quand bon lui semblera s'ils sont prévenus trois mois avant avec l'intérêt au denier seize qui fait 75 florins par an avec pour caution Jean ANDRIS fils du dit Melchior, maître teinturier et de Suzanne DEMETTRE.

F°47 photo 73 – 04/02/1628

Charles MASCAU faiseur de caffé, jeune homme assisté de d'Henri DEMONT sa bonne connaissance d'une part, Jeanne LEVERVE jeune fille assistée de Cyprien LEVERVE son père et Jeanne DESBONNET sa mère d'autre part. Contrat de mariage.

F°48 photo 74 – 16/02/1628

Enne (sic) FESSAN fille d'Antoine assistée de Bertrand SANTEQUIN drapier à Leiden, nomme procureur spécial Jean MARISAL de BEAUFAYH pays de LIEGE pour recevoir 20 florins de Brabant que le dit Bertrand a déboursé pour l'enterrement de sa sœur Anne qui est décédée à Leiden.

F°49 photo 75 – 17/02/1628

Etienne DUCATTEAU drapier natif de LIEGE, fils d'Olivier nomme procureur spécial Nicolas DUPONT son oncle de LIEGE pour recevoir le tiers d'une rente de 93 florins liégeois transportée par Jacques MICHEL fils de feu Jacques DURIEU (sic) et de Marie REMACQ le 15 février 1627 devant le présent notaire.

F°50 photo 76 – 28/02/1628

Jacques CARRET boulanger âgé de 41 ans et François MARLIERE bourachier âgé de 26 ans, le tout environ, tous natifs de Tourcoing et habitant Leiden, à la requête de Jean LEPERS, maître peigneur à Leiden, affirment qu'ils ont bien connu **Pierre LEPERS son frère aussi natif de TOURCOING qui a vécu à LA VAYE en WEST INDIEN**, ayant laissé une veuve et deux enfants demeurant à Tourcoing, le sachant pour avoir bien connu les parents des dits Pierre et Jean.

F°51 photo 77 – 07/04/1628

Pierre Jean JORIS fils de Jean et de Catherine (rien) de Leiden nomme procureur spécial Catherine CARLIER sa femme pour aller au village de GRAND RECHYN pays de LIMBOURG pour y recevoir les rentes auxquelles il a droit suite au décès de sa mère et données en partage par son père puis les vendre.

F°52 photo 78 – 16/02/1628

Henri BERTRAND fils de Bertrand, drapier âgé de 32 ans, Thomas MYLOTH cardeur âgé de 28 ans, Jacques BEHAGUE (BEEHAE) drapier âgé de 26 ans et Jean PARADIS drapier âgé de 21 ans le tout environ demeurant à Leiden à la requête de Noël DELTOUR fils de Louis, natif de LIEGE, à présent soldat sous compagnie française à TERGAU, affirment que fin mai les deux premiers sont allés avec le dit DELTOUR et Gilles MATHIS prendre un pot de bière où loge Jean AUGUSTIN à Leiden, le dit MATHIS **disant qu'il voulait aller à LIEGE, ce dont le dit DELTOUR essaya de le dissuader, lui disant qu'il serait en péril d'être battu ce qui n'a pas plu et, le ton montant, la compagnie a jugé qu'il fallait les faire sortir**. Le dit MATHIS est parti chercher son épée pour agresser le dit DELTOUR contre quoi il s'est défendu avec **des briques envoyées sur sa tête et poitrine puis tombant touché par l'épée**. Ce que voyant le dit MATHIS s'est enfui pour aller se faire soigner chez un maître MATHIS et décédé deux jours après à l'hôpital.

F°53 photo 80 – 07/02/1629

Noël DELPORTE peigneur et Ostelette DUFERMONT sa femme et Marie DUFERMONT sa sœur filles de feu Mathieu qui était oncle d'Oste DUFERMONT décédé à CANTERBURY, demeurant à Leiden nomment procureur spécial Jonas SCHRYVERE de Leiden pour recevoir d'Abraham DEZWARTE et Jean DUBOIS de CANTERBURY, exécuteurs testamentaires et mambours de la maison mortuaire de feu Marguerite HELLIN veuve du dit Oste qui était leur cousin germain décédé avant elle.

F°54 photo 81 – 26/08/1628

Ghislaine BRICQUE fille de Christophe et à présent femme d'Hugues DESBUREAUX, peigneur à Leiden, nomme procureur spécial son mari pour vendre des terres à WARLUZE près de BRAINE LE COMTE suite au décès de son père.

F°55 photo 82 – 09/09/1628

Michel DUPONT peigneur et Marguerite FLAMENT sa femme de Leiden se nomment héritiers l'un de l'autre puis leurs biens iront à leurs deux enfants procréés ensemble.

F°56 photo 83 – 24/10/1628

Marie DEPARADIS veuve de Pasquier DELESPIERRE (DUPIERRE) de Leiden donne à Abraham DUPIERRE son fils à Tourcoing 3 cens 1 quartron de terre à HERSEAUX, à Etienne DELESPIERRE, aux enfants de feu Nicolas DELESPIERRE et de François DELESPIERRE aussi ses enfants.

F°57 photo 84 – 04/11/1628

Pierre LECLERCQ âgé de 51 ans, Nicolas JACOB âgé de 50 ans, Antoine SELLEAU âgé de 58 ans et Michel BALLY âgé de 45 ans, le tout environ tous drapiers à Leiden, à la requête d'Elisabeth NICOLAS veuve de Jean ANNEE qui était fils de Jean le vieux, natif de STAVELOO, demeurant à ALCAMMAER, **affirme que le dit couple à Leiden a eut une fille appelée Catherine âgée à présent de 7 ans**, le sachant pour être parrains et leurs femmes marraines de l'enfant, deux d'entre eux natifs de STAVELOO et les deux autres des environs.

F°58 photo 85 – 02/11/1628

Renard GERARD drapier, fils de feu Gérard RENARD (sic) de Leiden nomme procureurs spéciaux Pierre et Gérard RENARD ses frères demeurant au CHEYNNE DE LOS près de HERFF pays de LIMBOURG, Jean GERARD son demi-frère de LIEGE et François LETYCHON(?) son beau-frère de RABOFE(?) pays d'HERSTAL pour obtenir ce qui lui revient suite à la mort de son père au dit HERFF.

F°59 photo 86 – 13/10/1628

Jean LELEU et Lysbeth DELTOMBE sa femme de Leiden nomment procureur spécial Jonas SCHRYVERE de Leiden pour recevoir d'Abraham DEZWARTE et Jean DUBOIS de CANTERBURY, exécuteurs testamentaires de Marguerite HELLIN veuve d'Oste DUFERMONT, leur tante, ce qui leur revient de sa succession.

F°60 photo 87 – 13/10/1628

André GUILBERT fils de feu Guilbert LEBANSELIER (sic) et d'Anne le fille Jean (sic) de Leiden, nomme procureur spécial Henri LEBANSELIER son oncle maternel (sic) de LIEGE et sa dite mère pour aller contre Lambert GEORGE qui a occis son père pour l'en pardonner.

F°61 photo 89 – 05/02/1628

Honorable Balthazar DELBART et Jacques DEROUVROY marchands à Leiden affirment que le 28 janvier dernier deux sacs de fil de sayette venu de France, du CROTOY en Somme hors du navire de Meleis(?) HENDRICK, **seul maître après Dieu du navire nommé "l'Ange"** est arrivé à FLESSINGUE marqué comme appartenant aux dits attestants.

F°62 photo 90 – 27/04/1628

Nicolas LABOURE peigneur, fils de Nicolas, natif d'ARRAS, veuf de Marie CARLIER s'étant mis au service de la compagnies de WEST INDIEN, donne à Thomas DELEVALLE peigneur à Leiden le pouvoir de gérer ses biens et gages dont il pourra garder la moitié et l'autre moitié la donner à son fils qu'il eut de la dite CARLIER.

F°63 photo 91 – 22/04/1628

**Honorables Christophe PERJEMSKY âgé de 20 ans et Samuel OPASKY âgé de 28 ans, gentilshommes et étudiants à l'université de Leiden** et Anneke HARMANS veuve de Jonas ROUZET âgée de 46 ans de Leiden, à la requête des honorables Isaac ROUZET, René DEJODEWYN, Elie DEREYTON et Louis DEREYTON gentilshommes natifs de POITOU, affirment qu'ils vivent à Leiden depuis trois mois, fréquentant les études de l'université, demeurant chez la dite Anneke.

F°64 photo 92 – 25/05/1628

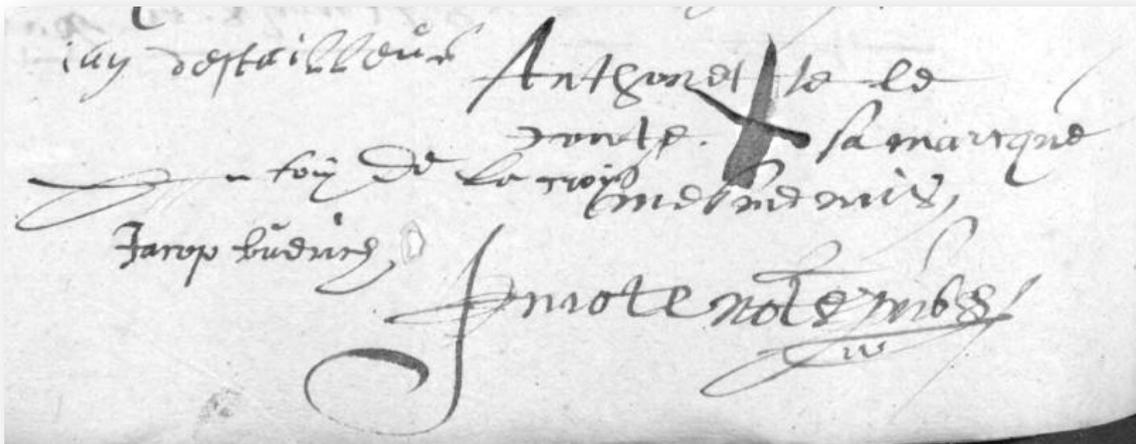
Honorable Jean MAIRE, libraire, bourgeois de Leiden, nomme procureur spécial le Sieur Georges THOMASIN libraire à LONDRES pour liquider les comptes de Simon WATERSON et Clément KNIGHT libraires à LONDRES concernant leur négoce avec lui.

F°65 photo 93 – 15/05/1628

Monsieur Nicolas GANSSANT natif de VENDOME, veuf dernier de Marie ARONDEAUX, ministre de la Parole de Dieu en l'église de FLESSINGUE d'une part, Marie FEUMAULT fille de feu Fabien et de Jeanne WATERLOTS jeune fille assistée de Mademoiselle Marie COENE veuve de Fabien FREMAULT et Jeanne FREMAULT sœur de la dite Marie, Jean POLYANDER et André RIVET professeurs de théologie en l'université de Leiden, Balthazar DEBANNE et Mathieu BRAINE marchands d'autre part. Contrat de mariage.

F°66 photo 95 – 04/04/1629

Jean DESTAILLEURS peigneur et Antoinette LECONTE sa femme de Leiden, fille de Pierre LECONTE qui était fils de feu Philippe LECONTE qui est décédé à MOUVAUX nomment Jean FERRET et Pierre DUGARDIN de TOURCOING comme procureurs spéciaux pour procéder au partage.



F°67 photo 96 – 21/07/1628

Suzanne TRELCAT veuve de Nicolas LEGILLON de Leiden reconnaît devoir à Jacques LEGILLON d'ARMENTIERES, père de son défunt mari, 450 florins à 20 sous la pièce à cause de prêt. Echelonnement du remboursement.

F°68 photo 97 – 02/04/1628

Clarette HELLIN veuve de Jean DELTOMBE de Leiden assistée de Jean LELEU son beau-fils ayant épousé sa fille, se porte caution de Jonas SCHRYVER de Leiden vers Abraham DEZWARTE et Jean DUBOIS de CANTERBURY comme exécuteurs et mambours de la maison mortuaire de Marguerite HELLIN veuve d'Oste DUFERMON, sœur de la dite Clarette.

F°69 photo 98 – 16/04/1628

Jean CLARISSE peigneur âgé de 33 ans environ et Catherine CLARISSE jeune fille âgée de 28 ans environ enfants de feu Jean CLARISSE et de Marie BILLET de Leiden, transportent à Pierre DUGARDIN marchand à TOURCOING leur part sur une lettre de 200 Florins sur Jacques DESTOMBES de TOURCOING et une autre somme es mains de Jean DELANNOY de LINSSELLES venues à eux par le trépas de Jacques BILLET leur grand-père.

F°70 photo 99 – 14/06/1628

Isaac DEZWART couturier et Marie BEAUSART sa femme de Leiden reconnaissent avoir reçu de Louis DELLHEYE et Jacquemine DELHEYE leurs oncle et tante de CALAIS 50 florins à eux par la mort de Marguerite DELHEYE tante de la dite Marie décédée à CALAIS.

F°70 suite photo 100 – 14/06/1628

Isaac BEAUSART passementier, frère de la dite Marie ayant eu en mariage de Catherine DUKENNOY (DUQUESNOY) étant décédé en cette ville de Leiden, un enfant étant à présent âgé de 15 mois, s'étant donné en second mariage, il s'accorde avec Pierre CATOIRE oncle de sa femme sur la formature.

F°71 photo 102 – 07/05/1629

Péronne DUCOUROUBLE veuve de Pierre LELEU, Marguerite DUCOUROUBLE veuve de Pierre DELANNOY assistés de Jacques BILLET drapier de baeye fils de Jacques et de Marie DUCOUROUBLE tous de Leiden nomment procureur spécial Simon ROUSSEL de LINSELLES pour recevoir ce qui leur revient par la mort de Josse DUCOUROUBLE et Jeanne LORIDAN (LORYDEN) décédés à BONDUES père et mère des dites Péronne et Marguerite chacune un quart, grands-parents du dit Jacques BILLET pour un seizième.

F°72 photo 103 – 28/06/1628

Jean LEOEUF boutonnier fils de feu Henri de Leiden donne quittance à Antoine DUTRY passementier et bourgeois de la ville de HENNAU(?) son tuteur.

F°73 photo 104 – 03/07/1628

Catherine DELEHEYE fille de feu Guillaume et de Catherine FRANCOIS, à présent femme de Thomas JACOB, drapier à Leiden nomme procureur spécial son dit mari pour aller au bourg de MALMENDIERE pays de LIEGE pour vendre une portion de jardin à elle par la mort de ses parents.

F°74 photo 105 – 22/02/1629

Nicolas THONGERE boulanger fils de Jacob, et Catherine RENAERT légitimement mariés à Leiden n'ayant pas d'enfants, ses parents à lui étant encore vivants et elle ayant un frère Nicolas RENAERT. Testament.

F°75 photo 107 – 24/05/1629

Jettru QUINZE veuve de Louis BROCC fils de Pierre, vivant peigneur à Leiden assistée de Hugues DESBUREAU peigneur, la dite ayant eu quatre enfants avec son dit mari à qui ont succédés des biens à SONBREYS en Artois qui seront donnés à Robert BROCC frère du dit Louis à quoi elle consent.

F°76 photo 108 – 14/12/1628

Jean DEROBBECK retordeur de fil et Jacquemine MARTIN licitement mariés à Leiden. Testament mutuel puis à leurs proches parents.

F°78 photo 109 – 12/04/1629

Jean DESROUSSEAU peigneur fils d'Antoine de Leiden nomme procureurs spéciaux Jean DESROUSSEAU fils de Jacques, son cousin et Pierre DUGARDIN marchand à Tourcoing pour vendre le quart de 3 cens de terres à Tourcoing à lui suite à la mort de son père.

F°79 photo 110 – 22/01/1629

Jean DELEMOTE peigneur et Suzanne PIE sa femme de Leiden, s'ils meurent sans enfants à Judith LEPETRE mère de l'épouse. Testament.

F°81 photo 112 – 05/06/1629

Honorable Monsieur André RIVET professeur de théologie en cette université d'une part, Jean GILLOT bourgeois de Leiden d'autre part. Accord de voisinage.

F°82 photo 113 – 08/06/1629

Honorable Jacob TONGRE boulanger et bourgeois de Leiden nomme procureur spécial Renaud FLUZE greffier des seigneurs bourgmestre de VYSE pays de LIEGE pour recevoir de l'argent d'Antoine RYSACQ bourgmestre de VYSE le capital de 14 florins Brabant de rente que devait feu Guillaume FLYPPE vivant bourgmestre de VYSE.

F°83 photo 114 – 27/07/1629

Jacques DESSAUVAGE peigneur de sayette de Leiden nomme procureurs spéciaux Daniel DESSAUVAGE son frère peigneur à TOURCOING, Jean HOLLEBECQUE son beau-fils faiseur de bourras, Jean FERRET tavernier tous à TOURCOING et Jean LADESSOUS de WATTRELOS son beau-frère pour vendre ses biens à TOURCOING.

F°84 photo 115 – 11/04/1629

Simon LEROY vendeur de vieux habits et Catherine DEHAEN licitement mariés de Leiden. Testament.

F°85 photo 117 – 10/04/1629

Jean DEVYVY faiseur de draps, Pasquier DEVYVY, Walrave DEVYVY et Thomas DEVYVY serviteurs de drapiers tous enfants de feu Jean DEVYVY et d'Anne fille de Gilles (en marge ; Pierre PAULEE) vivant demeurant à MALMENDE pays de STAVELO pour eux et René DEVYVY leur frère d'AUSBOURG pays d'Allemagne suite à l'accord avec Gilles DEVYVY leur frère demeurant à MALMENDE au sujet de la maison mortuaire. Approbation.

F°86 photo 118 – 28/04/1629

Madeleine MAXOOR seule fille de Jean et de feu Madeleine BAILLY, femme de Jean PROVOO peigneur à Leiden, nomme procureur spécial son dit mari pour vendre une partie de maison à DIEPPE à elle suite au décès d'Anne BAILLY sa grand-mère (sic).

F°87 photo 119 – 20/12/1629

Jean BERTELME drapier, fils d'Henri, âgé de 21 ans environ et Andry ANDRY fils d'Antoine, drapier ayant épousé Catherine BERTELME fille du dit Henri de Leiden transportent à Gaspard CREHEAU boulanger et bourgeois de Leiden une rente de un daller ½ par an à 30 patards pièce à eux par le trépas du dit Henri leur père, moitié d'une rente de 3 dallers dont l'autre moitié est à l'acheteur garantie sur des biens à JUPYLLE proche de LIEGE.

F°88 photo 120 – 06/04/1629

Guillaume DESTOMBE couturier et peigneur, Jeanne COMPAGNON, fils de Jean DESTOMBES, époux d'une part, Anne DELANNOY jeune fille de Jacques, épouse d'autre part. Le dit Guillaume avec Antoine DESTOMBE et Martin DELTOMBE ses oncles paternels et la dite Anne avec Philippe BILLET peigneur ayant épousé sa sœur. Contrat de mariage.

F°89 photo 122 – 06/02/1630

François LECOUVREU et Jeanne DELEFORTRIE sa femme légitime de Leiden ayant passé un contrat devant le présent notaire le 14 avril 1626 faisant mention des biens qui pourront advenir au mari lors du décès de sa mère. Précisions.

F°90 photo 123 – 18/02/1630

Charles PICQUET âgé de 47 ans environ et Pierre FRANCOY âgé de 42 ans maîtres peigneurs de Leiden à la demande d'Antoine LENOIR marchand de laine et de fil à HARLEM, affirment qu'ils étaient à HARLEM le 10 février en la taverne "Le Noir Chien" accompagnés du requérant son beau-père, Gossyn DUCHYNNE, Salomon LEBLANC et son fils, Barthélemy MARTIN et Pierre RICHE d'HARLEM et les deux déposants **ont vu une querelle** entre le dit LERICHE et le dit DUCHYNNE, le dit LENOIR n'a pas tiré son couteau.

F°91 photo 124 – 07/09/1629

Honorable Jean DELADESSOUS et Marie DUPREZ sa femme de Leiden, testament prévoyant 100 florins à chacun de leurs enfants.

F°92 photo 126 – 17/04/1630

Jean LEPERE âgé de 55 ans environ, Antoine DESROUSSEAU âgé de 53 ans environ et Martin LECOMTE âgé de 48 ans environ tous peigneurs à Leiden à la requête d'Antoine DESTOMBES de Leiden, **affirment que le dit a demeuré à TOURCOING où il était boulanger jusqu'il y a deux ans lorsqu'il est venu demeurer à Leiden**, se sachant parce qu'ils ont tous demeuré à TOURCOING, les deux premiers ayant eu du pain chez lui pendant 4 ou 5 ans.

F°93 photo 127 – 25/04/1630

Laurent MASSA, Henri DEFOSSE et Martin MOCHEE tous beaux-frères à Leiden et drapiers nomment procureur spécial Jean CRAHEE de RABOUSEE, boulanger à LIEGE pour recevoir 99 florins Brabant de Cornelis LAMBERT de GEMEP, leur cousin pour le rendage d'une maison.

F°94 photo 128 – 01/01/1630

Charles PAYEN maître peigneur et Esther DOMON sa femme de Leiden, testament avec mention de la fille du mari.

F°95 photo 130 – 09/01/1630

Léonard BOOT drapier à Leiden et Jacob BOOT faiseur de bombasin à AMSTERDAM, enfants de feu Jacob et de Jeanne BASSEL vivant demeurant à ES nomment procureur spécial Nicolas THONGERE boulanger à Leiden pour vendre la succession de leurs parents.

F°96 photo 131 – 18/03/1630

Jean FLAMENT drapier d'étamette et Marie DESBONNET sa femme de Leiden. Testament.

F°96bis photo 133 – 25/04/1630

Inventaire des marchandises de Pierre VALLIERES du 28 mars 1626 pour une vente. Puis comparution du dit, couturier juré à Leiden âgé de 52 ans à la requête de Monsieur Nicolas DESCAMPS marchand à MIDDELBURG en Zélande au nom de la veuve François LEGAY, affirme que les marchandises spécifiées sur un billet écrit du dit LEGAY doivent être données en rabat de paiement de certaine dette que le déposant doit à Robert VANDERMYE marchand à AMSTERDAM pour 740 florins et qu'il a payé plusieurs fois Jacob THEVELS par ordre du dit VANDERMYE.

F°97 photo 135 – 22/02/1630

Nicolas THONGERE boulanger, bourgeois de Leiden suite à la procuration devant le présent notaire le 9 de janvier par Léonard BOOTE et Jeanne BASSEL envers Joël RENAERT faiseur de cartes, son beau-frère à ESCH pays d'Empire, s'adjoit à la procuration.

F°98 photo 136 – 29/04/1630

Jean TIBERGHIEU fils de feu Arnould, Philippe DELCROIX (DELLCROO) peigneur ayant épousé Catherine TIBERGHIEU et fort d'Anne TIBERGHIEU, sœur de la dite Catherine, enfants de Jean TIBERGHIEU, Jacob ARYEN ayant épousé Marie TIBERGHIEU et Elisabeth TIBERGHIEU enfants de feu Pierre tous de Leiden nomment procureurs spéciaux Jean AHAIGE (HEYGHE) maître peigneur et Louis TIBERGHIEU maître peigneur tous deux de TOURCOING pour vendre une maison à TOURCOING à eux par succession de feu Jean TIBERGHIEU tant le vieux que le jeune Jean TIBERGHIEU et Catherine AHAIGE tant leurs grand-père, mère et père.

F°99 photo 137 – 25/05/1630

Antoine LENFANT tondeur de futaine, fils d'Abraham et Abraham MALEBESEYN passementier, fils de feu Pierre et de Catherine LENFANT, tous de Leiden nomment procuratrice spéciale Lucrece ELBOU veuve d'Abraham LENFANT d'ARMENTIERES, leur mère et grand-mère pour vendre une maison à ARMENTIERES que leur père et grand-père leur a laissé ainsi qu'à autres frères et sœurs.

F°100 photo 138 – 09/05/1630

Pierre LEFEBVRE jeune homme, couturier, fils de Jean de Leiden **ayant prévu de faire un voyage teste en faveur des pauvres de Leiden**, de sa mère, de son frère et de ses sœurs.

F°101 photo 139 – 18/11/1630

Catherine SERVAES femme de Gilbert DENIS, drapier à Leiden (pas de fin à l'acte). Testament.

F°102 photo 140 – 13/06/1630

Louis DEBOUVAIN boulanger, bourgeois de Leiden reconnaît devoir à André CATHOIRE, tourneur et bourgeois de Leiden 400 florins de 20 sous pièce à cause de prêt. Echelonnement du remboursement.

F°103 photo 141 – 05/05/1630

Noël BOULIN veuf de Marie BERVER (BERTHEN ?) dont a eu des enfants, Jean DERVEAU peigneur, fils de Guillaume et de Jacquemine BERVER, Jeanne WARRYNE ayant eu de mariage avec feu François BERVER des enfants tous de Leiden nomment procureur spécial l'honorable Jean COISNE marchand à Leiden pour recevoir de

Josse BERVER, couturier à RONCQ (RHON châteltenie de Lille), leur oncle 300 florins à eux par la mort de Piat BERVER leur grand-père.

F°104 photo 142 – 20/07/1630

Jacques MAYEUR, titrant de baye âgé de 50 ans et Jean HEGO passementier âgé de 36 ans environ de Leiden, à la requête de François MARTIN bourachier ayant épousé Apolline PORIER, affirment qu'ils on bien connu Michel PORIER, père de la dit Apolline et de Marie PORIER et qu'**il est décédé de ce monde il y a environ 15 jours après Pâques de cet an**, le sachant pour avoir été ses voisins et être allés à son enterrement.

F°105 photo 143 – 09/09/1630

Guillaume GUILBERT drapier à Leiden ayant épousé Senton MATHOT fille de feu Henri MATHOT de VAULX SOUS CHIVREMONT, halteur ou seigneurie de FLERON à LIEGE, ayant entendu que le 4 juin dernier sa femme, devant Sébastien DENOIRVAULX, notaire, a procédé au transport d'une pièce de pré qui leur appartient moyennant 53 florins Brabant. Approbation.



F°106 photo 144 – 14/10/1631

Jean MARIAGE faiseur de gros grain ayant épousé Marguerite VAILLAN fille de Charles et de feu Louise DELEHAYE de Leiden, nomme procureur spécial Pierre VAILLAN, bourachier, son beau-frère de Leiden pour recevoir de Gérard VAILLAN, son beau-frère à LILLE l'argent provenant de feu Pierre DELEHAYE grand-père de sa femme ayant demeuré à LILLE suivant son testament passé du 4 mars 1609.

F°107 photo 146 – 12/09/1630

Honorable Jonas CABILLAU marchand à ROTHERDAM nomme procureur spécial Abraham CABILLAU marchand à ROTHERDAM, son fils pour aller à ABBEVILLE pour liquider avec Marinne et Abraham LIEVENS de FLESSINGHE, frères (sic).

F°108 photo 147 – 17/09/1630

Jean GERLE drapier et Gillette MATHIEU sa femme, fille de Mathieu Jean GERLENE (???) de Leiden vendent à Hubert PASQUIER drapier et Gabrielle DEREU sa femme fille de la dite Gillette MATHIEU qu'elle eut de Gabriel DEREU, leurs droits sur la succession du dit Mathieu Jean GERLENE demeurant à SOLWASTEL sous le marquisat de FRANCHIMONT pays de LIEGE.

F°109 photo 148 – 18/10/1630

Jean POOL drapier ayant épousé Marie THOMAS CLYGE de Leiden nomme procureur spécial Colard THOMAS CLYGE, drapier, son beau-frère de BOURSIN près d'ES pour vendre le tiers d'une maison à cause de sa femme à TYEGE, marquisat de FRANCHIMONT à This THOMAS CLYGE son beau-frère.

F°110 photo 149 – 12/12/1630

Marie DEGRAVE veuve de Robert COURTIN de Leiden assistée de François DUBOIS son beau-fils de Leiden à propos des biens hérités de Jeanne MERLIN veuve de Jacques DEGRAVE, sa mère à ARMENTIERES, en décharge Gillette CUVLY sa belle-sœur et Jean DEGRAVE son neveu demeurant tous deux à ARMENTIERES.

F°111 photo 150 – 27/10/1631

Hubert HERRY drapier natif de GROY en Campagne et Elisabeth HUYSON sa femme de Leiden, en la nouvelle ville, en la cours Foux Ple. Testament.

F°112 photo 152 – 29/09/1631

Michel PAYEN faiseur de bourras et Marie SEGART sa femme de Leiden. Testament.

F°113 photo 153 – 19/09/1631

Jean LEVEUGLE et Anne HESPEL sa femme de Leiden nomment procureur spécial honorable Pierre DUGARDIN, marchand à TOURCOING pour faire casser une lettre de rente de 200 florins sur Jean PAUL d'ESTAIMPUIS hypothéquée sur sa maison et pour donner 50 florins à Antoinette DESBONNET veuve de Pierre HESPEL d'ESTAIMPUIS.

F°114 photo 154 – 22/09/1631

Pierre CLEMENT, peigneur, fils de Jean et Noëlle LESPARY, et Marie CLARISSE sa femme de Leiden nomment procureur spécial Etienne WIBAUT de TOURNAI pour céder à Pocque CLEMENT, son frère, de RUMEGIES le tiers de 5 cens et tiers de 4 cens.

F°115 photo 155 – 12/09/1631

Nicolas MOREAU, bourachier, jeune homme natif de VALENCIENNE assisté de Pierre MOREAU son père d'une part, Jeanne LEMAY veuve de François LEBEUGNE assistée de Pierre LEMAY son frère d'autre part. Contrat de mariage.

F°116 photo 157 – 21/04/1631

Jean JEANSEN faiseur de futaine ayant épousé Jeanne ANTOINE de Leiden nomme procuratrice spéciale sa femme pour vendre les biens à elle échus suite au trépas d'Antoine DEPEUST son père (sic) mort aux faubourgs de LIEGE.

F°117 photo 158 – 28/04/1631

Antoine DESTOMBE boulanger âgé de 50 ans environ, Mathis DESTOMBE faiseur de grains âgé de 44 ans environ et Guillaume DESTOMBE couturier âgé de 30 ans environ tous bourgeois de Leiden, à la requête d'Herman LEZY, bourgeois de Leiden, **affirment qu'ils ont demeuré avec lui à TOURCOING où il était boulanger de nombreuses années** ce qu'ils savent pour avoir été ses voisins.

F°117bis photo 159 – 28/04/1631

Jeanne LEMAY veuve de François DELBEUNGNE assistée de Pierre LEMAY, peigneur, son frère de Leiden, nomme procureur spécial Simon ROUSSEL, laboureur à LINSELLES pour vendre le cinquième de ses maisons et héritages à LINSELLES à elle à cause de la mort de son père.

F°118 photo 160 – 07/06/1631

Marie DURIEUX (DURYEUW) veuve de Jean DESBONNET de Leiden nomme procureur spécial Pierre DESBONNET son fils pour recevoir de Noël DESBONNET son beau-frère et oncle du dit Pierre, demeurant à MARCQ (EN BAROEUL) auprès de Lille 72 florins à elle pour la vente des biens de ses parents.

F°119 photo 161 – 12/05/1631

Gilles DELECROIX passementier à Leiden affirme qu'il a 2 cens de terre à SAINT AMAND ayant été occupés par Pierre DELECROIX son frère qui doit à Jean LUYT... Sr des Parqueaux un arriérage de rente.

F°120 photo 162 – 29/05/1631

Guillaume LANSSELLE charpentier âgé de 36 ans environ et Jean DESMILLESCAMPS marchand de tabac âgé de 30 ans environ de Leiden à la requête de Romain LOOTE de SERYCZE en Hollande, **affirment que Jeanne SORRET femme du dit Romain s'est mariée avec lui à Leiden il y a environ trois ans en l'église française et, peu de temps après, ils se sont retirés pour aller chercher du bien aux Pays-Bas, et peu après il est revenu à Leiden sans sa femme qui revenue 10 mois après chez son mari étant enceinte. Puis, après 3 ou 4 semaines chez son mari, elle leur a dit qu'elle était grosse de 5 ou 6 mois à cause d'habitation charnelle. Le dit Romain l'a chassée il y a environ deux ans.**

F°121 photo 163 – 29/10/1631

Jean LEPERS peigneur veuf de Jeanne MASURELLE d'une part, Philippotte POLLET (POLLETTE) jeune fille assistée de Pierre POLLET son frère et Jean POLLET son oncle d'autre part. Contrat de mariage. Lui a peu de biens, elle apporte 120 florins en lit, ménage, habillement et autres.

F°122 photo 165 – 12/05/1631

Bellette BLACQUART fille de feu Pierre, veuve de Willem LEJEUNE nomme procureur spécial Philippe BLANCQUART, drapier à VERVY pays de LIEGE, son beau-frère pour vendre deux maisons au dit lieu appartenant au dit Philippe et à Henri REMAQUE et donner quittance à Jean COLIN ayant épousé Marie LEJEUNE au dit VERVY pour moitié et l'autre moitié à Willem LEJEUNE ses enfants.

F°123 photo 166 – 05/05/1631

Jean MOMAEL drapier, fils de Jean, natif de LIEGE ayant épousé Jeanne DESLYS fille de feu Noël et de Christine HESTERMAN de Leiden, nomme procuratrice spéciale sa femme pour vendre les biens venus à eux par la mort de ses parents en pays de LIEGE.

F°124 photo 167 – 24/02/1631

L'honnête Jeanne DUFOREST veuve de Gauthier DUCOULOMBIER de Leiden nomme procureur spécial Philippe LEMAN, marchand à TOURCOING pour s'occuper de la succession de feu Rose DELEBERGHE sa mère, veuve de Gaspard DUFOREST.

F°125 photo 168 – 09/05/1631

Henri GERARD drapier et Marguerite Louis Jean CORNEILLE (signe CORNE) sa femme de Leiden. Testament avec mention de Sarah GERARD fille du dit procréée avec Catherine MERCY, de Louis Jean CORNILLE son père à MALMEDY pays de STAVELO.

## Consulter les actes :

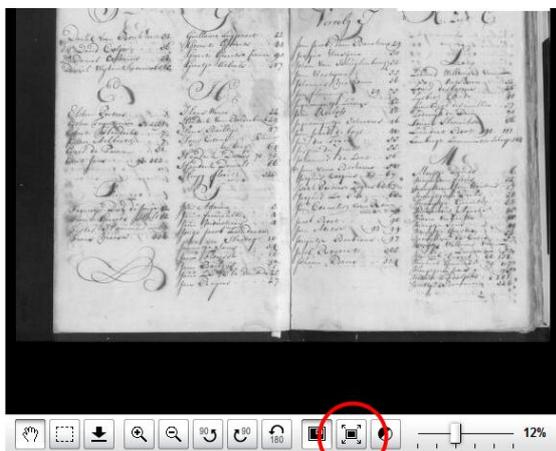
En partant du lien vers l'inventaire signalé ci-dessus, vous choisissez votre notaire puis le registre qui vous intéresse et enfin vous accédez à une page dans laquelle il faut cliquer sur l'onglet "Afbeeldingen" pour visualiser les vignettes. Il vous suffit ensuite de cliquer sur les images. →

Bien souvent il y a un index des premières personnes citées en début de volume.

## Archiefblok nr. 0506 » Rubriek XXI » filegrp 282 - 288 » Inventaris nr. 285

Titel van het archief

Notarissen ter standplaats Leiden (Oud Notarieel Archief)



Vaste url: [https://www.erfgoedleiden.nl/collecties/archieven/archievenoverzicht/inventaris/memorixscan/eadid/0506/inventarisnr/285/afbeelding/NL-LdnRAL\\_AR\\_506\\_0285\\_0004](https://www.erfgoedleiden.nl/collecties/archieven/archievenoverzicht/inventaris/memorixscan/eadid/0506/inventarisnr/285/afbeelding/NL-LdnRAL_AR_506_0285_0004)

203 gevonden, 4t/m 4getoond, pagina 4 van 203

« Eerste » Vorige | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | Volgende » Laatste »

Direct naar  >

← Vous avez les éléments de visualisation et de navigation habituels : *eerste* (1<sup>ère</sup> image), *vorige* (précédente), *volgende* (suivante), *laatste* (dernière) et *direct naar* (accès direct à l'image n°), éclaircissement... Pour pouvoir lire le document il faudra le mettre en plein écran et c'est là que le bas blesse parce qu'on ne peut pas lire le document en grand et passer d'une page à l'autre. Il faut à chaque fois réduire l'image, changer d'image puis agrandir l'image ce qui est particulièrement fastidieux.

# Cumulus

## Comme son nom l'indique

**EN VRAC** - Le cumulus existe sous deux formes aux A.D.59 : le cumulus classique (*Cumulus*) et celui encore inventorié actuellement par Régine DE CRETON (*Cum RDC*). Il contient des documents divers venant de sources toutes aussi diverses. Consultons l'un des cartons pour en extraire les papiers les plus intéressants concernant la châtellenie de Lille.

A.D.59 Cumulus 14986 extrait de 1445-1457

Copie en 1725 du **rapport et dénombrement détaillé** par Louis DE LUXEMBOURG, comte de St Pol **de la ville de La Bassée** compris les droits seigneuriaux.

Idem en 1544

Dépenses faites par Martin TERRACHE, sergent et cheppier d'Haubourdin durant l'emprisonnement de feu Jean LUDDE dit Hocquet, **mis à exécution par l'épée par la justice d'Haubourdin**. 04/01/1544 arrestation puis enquête à Armentières, Warneton, Deûlémont et Quesnoy sur Deûle, pour avoir fait estaque pour mettre son corps.

Idem du 25/09/1625

**Louis CUVELIER et Quatiline DE LANOY** connaît et confesse avoir baillé à Piat DE LANOY et pour lui ou Guillebert DE LANOY son fils et non pour autre le nombre de 10 cent de terre a labour avec 15 bonnier 4 cens demi prenant 6 gerbes de chacun cent de gerbe... ledit preneur seras tenu de donner à la femme du bailleur 12 £ parisis pour une fois.

Idem du 04/11/1637

Jean DUCOULOMBIER et Jeanne DECOTTIGNIES sa femme à Bousbecque vendent à Pierre DAME et Jacquemine CASTELAIN sa femme de Bousbecque ½ quartron à prendre en un avec chambrette à Bousbecque.

Idem du 18/07/1654

Liquidation faite des labours quelles ont este faites par Guillebert DELANNOY sur les terres appartenant au Sr DUBOIS marchand de Linselles sur la cense vulgairement appelée la cense Destombes située a Linselles ayant été occupée par Guillebert DELANNOY.

Idem du 23/03/1655

Priserie et estimation faite par Jean DUHAMEL priseur des terres appartenant à Pierre DUBOIS et ses consorts étant présentement occupée par Pierre LEMESRE et ci-devant par Guillebert DELANNOY.

Idem du 23/01/1658

Etat et déclaration des **ports de mariages** de François PETITPAS écuyer, Sr de Warcoing et Demoiselle Amelberghe DE LOGENHAGHEN sa future épouse.

Idem du 15/09/1661

Messire Philippe DE MAILLY COURONNEL chevalier, Sr de Mernes etc. et Dame Marie GRENET sa femme auparavant veuve de noble homme Henri François PREUDHOMME Sr de Coisne, tutrice des enfants qu'elle eut de lui, baillent à François LYS fils de feu Jean, et Françoise DUBUICH sa femme de Bondues le moulin de Coisne sur 13 cens occupé par Ghislain HONORE.

Idem du 01/05/1688

Denis DESTAILLEURS fils de feu Jacques à Linselles baille à François LEPOUTRE fils de feu Mathieu, laboureur à Roncq, 4 cens ½ à Roncq.

Idem du 24/05/1694

Sachant que Pierre DELANNOY demeurant à Linselles a demandé la loi de cette ville de Lille de faire saisir les biens appartenant à Antoine LEMAY, maître charpentier à Menin entre les mains du Sr Jacques IMBERT, receveur des Etats pour avoir payement de 8 livres de gros.

Idem du 13/11/1695

Noël LEPERS fils de feu Jean et Claire DESWE sa femme de Linselles doivent a Pierre DELANNOY fils de feu Guillebert 10 livres de gros de 6 florins la livre à cause d'une vente.

Idem du 01/03/1696

Etat et renseigne que fait Pierre DELANNOY fils de feu Guillebert bail et mari de Marguerite BONTE, auparavant veuve de Martin WAIGNON marchand à Linselles de tout et entièrement qu'il a reçu et manié de la vente faite des meubles de feu Marie Anne WAIGNON comme aussi de ce qu'il a payé et distribué a l'acquit de Martin et Jean ROGIER enfants de feu Bartholomé et de ladite Marie Anne WAIGNON le tout escompte à l'encontre desdits Martin et Jean ROGER, Mathieu LESAIGE et Pierre WAIGNON leurs oncles.

Idem du 16/10/1696

Etat des salaires et débours deux et mérité à M<sup>e</sup> Sébastien DUBOIS procureur a Lille pour servir Pierre DELANNOY marchand de lin à Linselles.

Idem du 24/08/1735

Jérôme CORNIL lieutenant de la cour et halle de Phalempin déclare qu'on a trouvé ce jour à 10h30 **le corps d'un garçon niait** (plutôt "nu"?) d'environ 20 ans dans le fossé Vimez au dit lieu. Le corps sera enlevé du cabaret de Michel MOREL.

Idem du 06/07/1751

Devant les hommes de fief de la seigneurie de Tourcoing en conséquence de Jacques Ignace VERGHELLE, bailli de Tourcoing, en l'hôtel de ville nous avons entendu :

- Marie Thérèse CANTILLON femme de Jean Philippe LEMESRE, peigneur de laine à Tourcoing, âgée de 43 ans affirme connaitre le dit AUDIBERT et qu'à pâques dernières elle a été chez lui à Tourcoing avec Marie Agnès LEQUIEVRE fille de feu Augustin, sa cousine, **incommodée de ce que ses fleurs<sup>1</sup> ne lui viennent point en temps réglé** pour demander s'il pouvait l'aider. Il a accepté moyennant 21 florins mais que si elle était plus riche il lui aurait demandé 33 florins. Au bout d'un certain temps de travail par des drogues elle ne s'est pas sentie soulagée, il lui a demandé de revenir le voir. A son retour elle a raconté à la déclarante qu'il l'avait fait entrer dans une place à part, **s'est mis auprès d'elle et a voulu la caresser suite à quoi elle s'est enfuie sans vouloir y retourner.**

- Marie Agnès LEQUIEVRE fille de feu Augustin, âgée de 22 ans. Confirme le témoignage ci-dessus. Elle a pris les drogues qu'il lui a données mais s'en est trouvé plus mal. Elle est retournée chez lui alors que son épouse était absente à l'heure fixée par lui. Après s'être enfuie le dit AUDIBERT a réclamé plusieurs fois l'argent qu'elle n'a pas voulu lui donner.

- Cornille LEROUGE fils de feu Gaspard, âgé de 52 ans, peigneur à Tourcoing déclare que Marie Anne PREVOST, fille de feu Jean Baptiste demeurant avec lui depuis trois ans est incommodée depuis un certain temps que ses fleurs soient arrêtées. **Le bruit ayant couru que le dit AUDIBERT guérissait cette sorte d'incommodité**, il lui a demandé 6 ou 7 livres de gros pour ce faire mais elle n'en a payé que quatre. Après quoi il l'a pansée pendant cinq ou six semaines sans guérison.

- Marie Agnès DUVILLIERS femme du dit Cornille, âgée de 52 ans. Après le remède infructueux elle a accompagné la dite PREVOST en mars dernier chez AUDIBERT pour se plaindre et il se retira dans une place avec la dite PREVOST seule et ferma la porte et "comme elle y fut un temps moral" la déposante est rentrée chez elle. La dite PREVOST lui dit ensuite **qu'il lui avait dit que pour être totalement guérie il fallait qu'il la connaisse**

---

<sup>1</sup> Ses règles.

**charnellement ce qu'elle a fait.** Ensuite il lui a dit qu'il faudrait encore le faire, **ce qu'elle fit trois fois** : le jour des Rameaux, de la Bonne Pâque et de Pâque Close. Il lui a ensuite donné 24 patars pour aller chez le greffier **demandeur un certificat pour l'avoir guérie** ce qu'il a refusé d'attester. Le dit AUDIBERT lui a ensuite dit de prendre une médecine mais comme la dite PREVOST lui a dit penser être **enceinte de ses œuvres**, il lui a dit de ne pas la prendre ce qu'elle a pourtant fait.

- Marie Anne PREVOST fille de feu Jean Baptiste, âgée de 26 ans, peigneuse de laine à Tourcoing. Atteste comme dessus précisant que les remèdes étaient dans deux boîtes qui lui ont été présentées.

- Pierre Michel FIEVET et Chrétien Joseph DUCOULOMBIER médecins et Henri TIMSON chirurgien à Tourcoing pour les entendre sur **la nature des remèdes dans les boîtes**. Le premier est composé de jalap, de meil roux, de marle de meule et de quelques gouttes d'huile d'anis et le second de graines d'aulnes et saffetida. Ils sont utilisés pour toutes sortes de maux mais sont pernicieux pour le corps humain et **plusieurs personnes de la châtelainie en sont mortes à cause de la grande inflammation qu'ils provoquent**.

Idem du 04/05/1765

Inventaire et estimation précis de l'argenterie de la maison mortuaire de Jean Baptiste Achille GODEFROY écuyer, Sr de Maillart, conseiller du roi, directeur et garde des chartes de la Chambre des Comptes de Lille décédé le 13 décembre 1759 pour partage à Denis Joseph directeur de la dite Chambre et Catherine Joseph ses enfants.

Idem du 05/04/1790

Lettre d'Adrienne Catherine Joseph de RODOAN dite d'INGLINGHEM (1731-1794) veuve de Ferdinand du CHASTEL de La HOWARDERIE (1727-1784) →

Demandant conseil pour ses affaires. Evoque ses deux fils à l'armée à Anvers dont l'un était malade des préoccupations à cause d'un procès; des biens de son beau-père à Ath; de son huissier à Orchies qui ne fait pas son travail et semble s'entendre avec ses débiteurs dont Pierre Jean DUPREZ de Landas, Joseph LEGER et Pierre FRANCOIS de Louvil, meunier; elle n'a plus d'argent.



## Méfiance

2 E 3 / 3699 acte 141

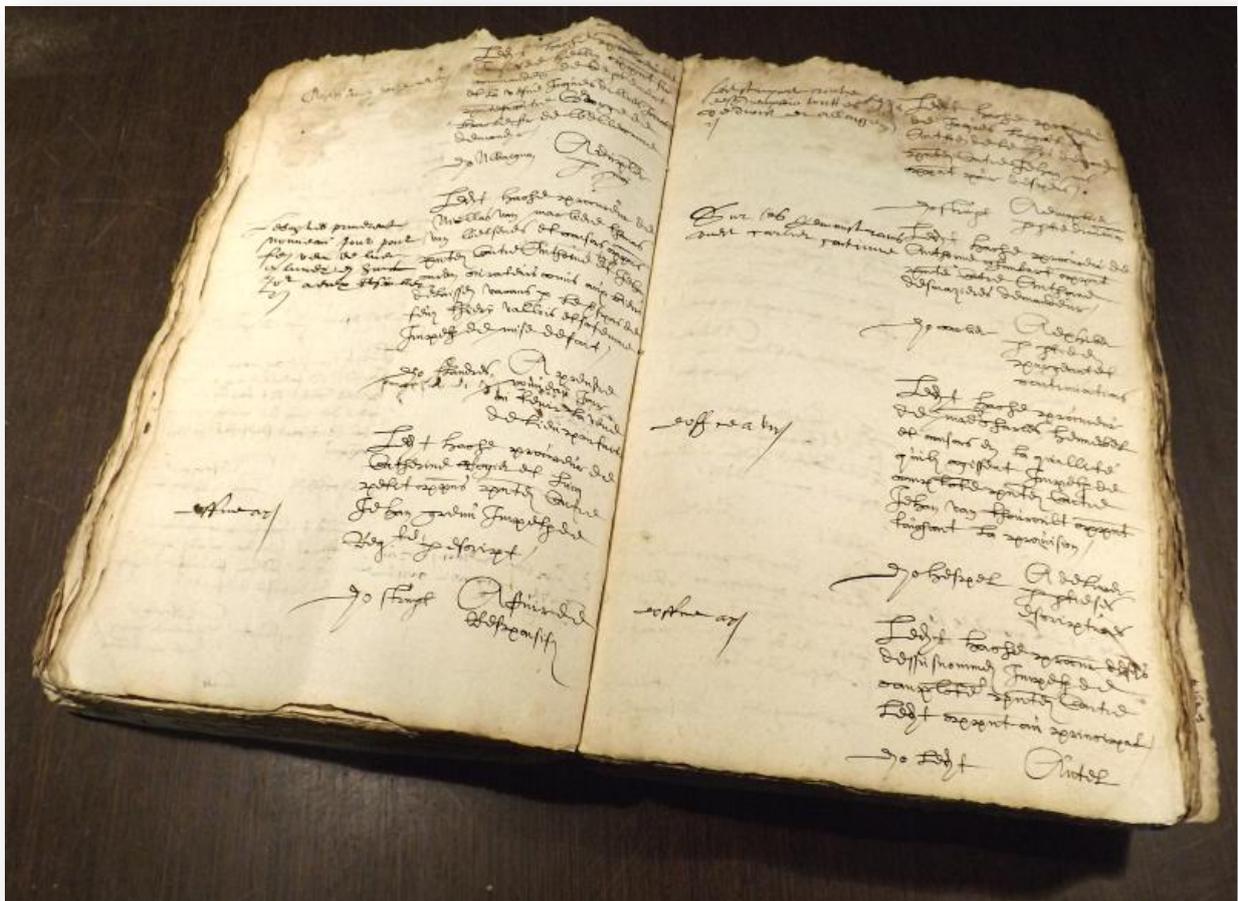
*Comparant Damoiselle Marie DESAINS veuve de Jean BISCOP vivant bailli de Watrelos reconnu et déclara qu'ayant revu et mûrement considéré la disposition et donation qu'elle a faite des biens qu'elle délaissera à son trépas pardevant moi notaire le 32 d'août 1676, suivant laquelle il en doit revenir un quart à tous les enfants tant filles que fils de Wallerand DESAINS ses arrière-neveux et nièces également et **ayant remarqué que Jean Baptiste DESAINS, l'un des dits enfants a dissipé en peu de temps sa part de biens qu'il a hérité de son père, et que, par la continuation de ses débauches, il en pourrait user de même à l'égard de ceux de la comparante s'il n'y était pourvu**. A ces causes elle a voulu et ordonne qu'il ne pourra vendre, charger, aliéner ni autrement disposer de sa part des biens de la dite comparante, mais n'en aura que le viager et l'usufruit sa vie durant pour survenir à ses nourritures et entretiens, entendant que la propriété compète et appartenne à ses enfants s'il en délaisse de légitime mariage également, sinon à ses sœurs et enfants d'icelles en cas de prédécès par représentation et autant aux filles qu'aux fils. Voulant de plus qu'il ne puisse aussi disposer du revenu et qu'il ne puisse être saisi par ses créanciers, mais la comparante les destines expressément aux dits nourritures et entretiens et s'il arrivait autrement, elle l'en prive dès maintenant au profit des dites. Et si, au trépas de la comparante il se trouvait de l'or et argent, obligations et meubles après les dettes, obsèques et funérailles déduites, elle ordonne que pour et à l'avenant de sa part, tout soit employé en achat d'héritage fructueux pour tenir la même nature, charge et retour ci-dessus. Laquelle part sera régie et reçue par Jacques LEPERS fils de feu Pierre, marchand à Roubaix son neveu allié qu'elle établit à cet effet. Watrelos le 03/05/1687.*

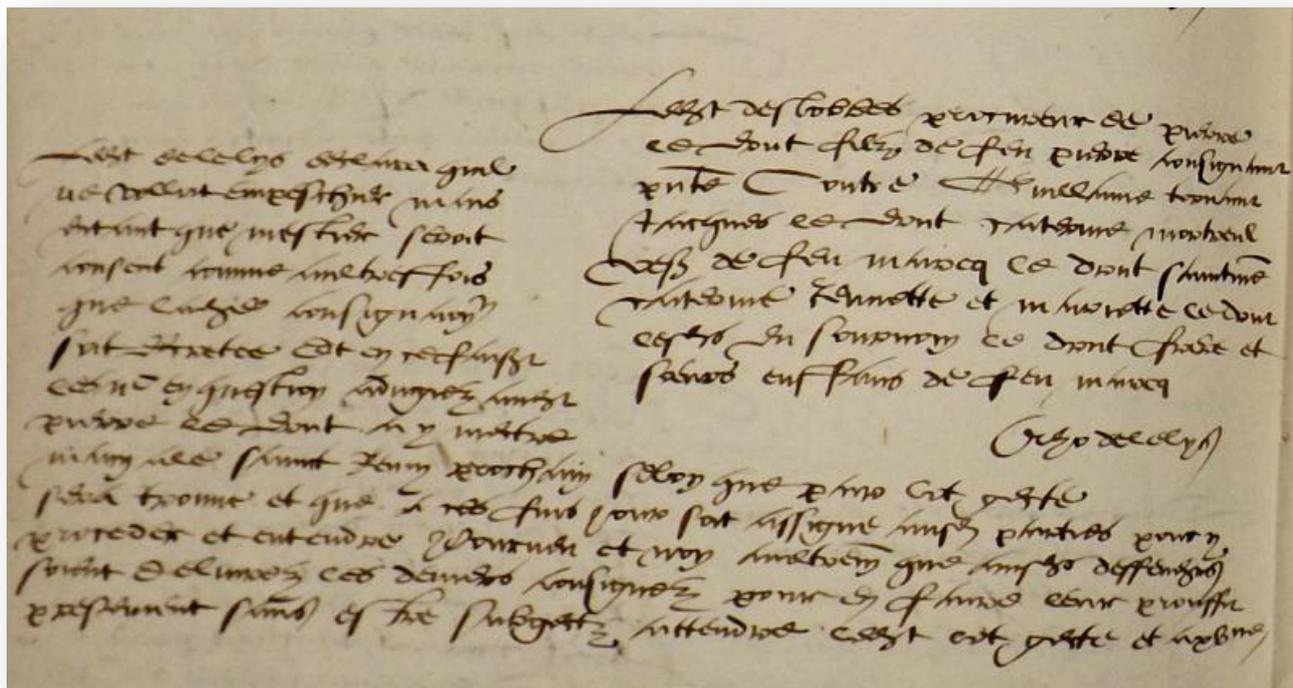
# Listings

## Pas beaux

**PEPITES** - S'il y a bien des registres qui ne donnent pas envie de les consulter ce sont bien ceux dits des *viées causes, hestals, arrêts, cautions* et autres inscriptions dans le cadre de procès (sous-série 2 B aux A.D.59), registres imposants par leur épaisseur et leur quantité. Et pourtant...

**I**l faut dire qu'ils sont effectivement peu avenants : très épais, très succincts. Ils servent à inscrire les causes présentées par les procureurs devant les juridictions, ici le Souverain Bailliage de Lille. Les particuliers ne s'y présentent quasiment jamais, ce sont leurs procureurs qui s'en chargent. Chacun fait la liste des personnes qu'il représente et de celles de la partie adverse. Chaque cahier est ensuite relié avec ceux des autres procureurs. Pour une ou deux cessions il peut y avoir ainsi un seul registre de 10 cm d'épaisseur et il existe 1263 registres ! Le rédacteur ne dit pas pourquoi il y a procès ni le résultat du jugement. **MAIS** : ces registres sont très anciens (depuis 1426) ce qui permet de palier l'absence d'autres sources et de situer des décès, et supposer les relations entre les membres des familles ayant donné acte de procuration, relations qui ne sont pas toujours précisées.





Comme d'habitude je vous invite à aller tourner quelques pages de ces registres pour y relever quelques actes intéressants au milieu de beaucoup de mentions trop succinctes pour avoir de l'intérêt. Vous remarquerez l'absence quasi systématique de lieux et que les relations de parenté ne sont pas toujours précisées mais on les devine, faute de mieux. Les mêmes causes peuvent être présentées plusieurs fois, parfois pendant des années et se trouvent mentionnées dans les cahiers des procureurs de chaque partie. Je précise qu'il existe des sous-séries à cette série 2 B : les 2 B 11 en particulier qui sont des rentes héritières (emprunts) mais elles n'entrent pas dans le cadre de cette présentation.

2 B 245 du 30/12/1478

Jeanne LEDUC veuve de Simon PETILLON, Jacquemine LEDUC veuve de Jean CARDON, Jacquemine DOMESSENT et les enfants de feu Jean DOMESSENT qu'il eut de Ginotte LEDUC, Simon AUDENT oncle de Hacquin LEDUC fils de feu Isambart et lui faisant fort du dit, Willem ROUSSEL bail et mari de Simone LEDUC, les dits comparants hoirs et héritiers apparents de feu Jean LEDUC et de feu Péronne LALLEMAN qui fut sa femme qui jouissaient de 5 bonniers à Prêmesques à quoi ils renoncent.

2 B 245 du 16/09/1480

Gillequin et Cottin DANIEL frères, enfants de Gilles DANIEL (qui se porte caution) et de Melchior DELEFRELIE fort de Piérard THEVELIN bâtard qui est **renommé et chargé d'avoir assailli, battu et défroissé en la paroisse de Wambrechies** Hacquin DESCAMPS fils de Pierret demandent l'élargissement à charge de présenter le prisonnier lorsqu'on le lui demandera.

2 B 245 du 06/12/1480

Jean VIANE (qui se porte caution) fort de Célin VIANE son fils et de Loiset VIANE son cousin germain, Regnault et Loiset HAYNE **chargés d'avoir enforché (fait effort) de battre** Willemet WILLOT boucher, ce qu'ils n'ont pu faire et se sont reportés sur Hacquin DEHOUPPLINES qui était avec le dit WILLOT demandent l'élargissement à charge de présenter le prisonnier lorsqu'on le lui demandera.

2 B 246 du 09/03/1523

Jean DELANDAS époux de Suzanne PETIT, Jacques DELOBEL époux de Jeanne PETIT, Guillaume DELOBEL époux d'Antoinette PETIT et Jacques LEMESRE époux de Jeanne PETIT, les dits PETIT enfants et hoirs de feu Isabeau BASSECOURT à son trépas veuve de Roger PETIT forts d'Antoine PETIT fils de la dite.

2 B 306 du 22/06/1559

Jacques et **Pasquier ROUZEE** enfants de feu Jean qui fut aussi de feu [*Jean – mot oublié ?*] et icelui Jean en son vivant fils de feu Gilbert et de Jeanne LELEU sa femme, Mahieu DELEBECQUE fils de feu Jacques et Jeanne ROUZEE vivante fille du défunt second nommé, les dits Jacques, Pasquier et Mahieu DELEBECQUE cousins issus de germain et héritiers feudataires et héréditaires de feu Messire Jacques ROUZEE vivant chevalier, Sr de Rabecque qui fut fils de feu Jean et neveu en ligne directe et héritier de feu Colin ROUZEE à son trépas aussi fils des dits défunts Gilbert ROUZEE et Jeanne LELEU contre Daniel ARTUS lieutenant de bailli des religieuses de Marquette, Noël CORNILLE bailli du fief des Obeaux (Bondues), Betreumieux DELEMER bailli des Wazières, Henri MARIE bailli d'Espaing (Bondues), Gilbert et Gilles FLAMENG, Jean, Pierre, Luc et Josse VREDIERE enfants de feu Simon, Dame Anne THIEULLAINE veuve de Messire Jacques ROUZEE, Antoine LEFEBVRE, Hugues et Pasquier DEHELLIN, Wallerand ROUZEE et Liévin DEHENNION. [En marge : **comparut par le trépas de Pasquier ROUZEE naguère advenu**].

Plus loin : Jacques ROUZEE, **Catherine DUPONCHEAU veuve de Pasquier ROUZEE, mère et tutrice de Gilles et Jacques ROUZEE et Jean DUPONCHEL tuteur des dits enfants** et Mahieu DELEBECQUE contre les mêmes sauf Micquette et Gilles FLAMENG au lieu de Gilbert et Gilles.

2 B 306 du 22/06/1559

Marguerite LIBERT veuve de Jean FARVACQUE contre Pierre LEURIDAN et Antoinette DESPLANCQUES sa femme auparavant veuve de Cornille FARVACQUES.

2 B 306 du 22/06/1559

Pierre WANCQUET, Oste POLLET et Péronne WAUCQUET sa femme contre Jean MALFAICT. Dépôts de Mahieu SABIN briqueteur, Jacques MALFAICT sergent de Roubaix, Lion SABIN briqueteur. **Le dit Mahieu est homme avantageux ayant fait plusieurs larcins en particulier à Lannoy en l'hôtellerie du Bois Flory** après avoir fait bonne chaire a demandé à aller dormir, a pris les draps pour les mettre autour de lui pour quoi il a été banni. Le dit Jacques MALFAICT est frère du dit Jean, le dit Lion est frère du dit Mahieu vivant aussi avantageusement. A propos de la vente d'un bien à Tourcoing dont le dit MALFAICT dit ne pas être héritier de Florent WAUCQUET.

2 B 306 du 22/06/1559

Paul DELEGRANGE procureur de Paul DELEGRANGE son père, neveu et héritier en ligne collatérale de feu Jacques SENESCHAL qui fut fils et héritier de feu Michel contre Pierre BRUNEL et Catherine CORNILLE sa femme auparavant veuve de Gaspard WAIGNON.

2 B 306 du 22/06/1559

Catherine RIDDE veuve de Bauduin LEGILLON, Jean, Bauduin, Marc, Catherine et Marie LEGILLON enfants du dit Bauduin, Jean LEGILLON l'aîné, Jean LEGILLON le jeune, Jean RIDDE et Josse PONTEFORT tuteurs d'Antoine, Pierre, Fernand, Eloi, Bauduine et Marguerite LEGILLON enfants du dit feu Bauduin contre Eloi DESPREZ criminel repentant devant l'église St Etienne.

[Voir A.M.Lille 10813 Castelo-Lillois n°18 p32 : En 1558 F°41v° - 7424 – Eloi DESPREZ de Lille, marchand drapier et bourgeois a tué Bauduin LEGILLON vivant lieutenant de bailli d'ARMENTIERES opposé à Demoiselle Catherine RIDDE sa veuve tutrice de ses enfants, Jean LEGILLON son fils aîné, Bauduin et Marquet LEGILLON deux autres de ses fils]

2 B 306 du 22/06/1559

Thomas LEROY contre Antoine CHARLET. Vers 1550 le dit CHARLET **a vendu au premier un moulin à tordre huile**, lui affirmant que l'arbre de moulin pouvait tenir encore douze ans et, qu'au cas où il romprait, il lui en donnerait un nouveau dont il ne paierait que la moitié. Or **le dit arbre s'est rompu et y a deux mois environ pour quoi il demande de payer sa part.**

2 B 306 du 22/06/1559

Ogier DELHORTOIR contre les bailli et échevins de **Tourcoing**, Isabeau MULLIER veuve de Gilbert FARVACQUE, Martin DESROUSSEAUX et Robinette DESPREZ sa femme, Jean HESPEL et Michelle DESPREZ sa femme.

2 B 306 du 22/06/1559

Nicolas DELEPLANCQUE époux de Jeanne LACHIER à **Fretin** et Louise LACHIER veuve de Louis DUROT contre Catherine BERNISSE veuve renoncée de Lion LACHIER.

2 B 306 du 22/06/1559

Simon BERNARD, Jacques AGACHE époux de Catherine BERNARD, Liévin LEBALSEOT(?) époux de Saintine BERNARD, les dits BERNARD enfants de feu Marie LAMBELIN veuve de Philippe BERNARD, Simon, Jacques, Noël et Piat BERNARD enfants de feu Marie VENDVILLE veuve de Piat BERNARD contre Marie DESPATURES veuve de Jean BALDE, Eloi BALDE et Catherine DESPATURES sa femme.

2 B 306 du 22/06/1559

Olivier FIVE époux de Marie LEMPENE fille et héritier de feu Jeanne OYSE veuve d'Antoine LEMPENE. A propos d'une lettre de rente.

2 B 306 du 22/06/1559

Mahieu et Jacques DELOS tuteurs de Thonnette et Saintine DELOS filles et héritières de feu Louis, Jean PARMENTIER précédent mari (sic) d'Antoinette FLAHAULT à son trépas veuve du dit Louis, Jean FLAHAULT prochain parent et héritier de feu Antoinette FLAHAULT à son trépas veuve de Jacques FLAMENT.

2 B 306 du 22/06/1559

Josse GRANDIN en son nom, lui et Toussaint CORMORANT tuteurs de Jennin GRANDIN, les dits Josse et Jennin enfants et héritiers de feu Guillaume et neveux et héritiers en ligne collatérale de feu Julien GRANDIN et de feu Demoiselle Mahiene DUHEIN contre Marie HENNIART veuve de Jean LEBLANC. A propos d'une lettre de rente.

2 B 306 du 22/06/1559

Martine DE OLLIVIER veuve de Jacques DELESALLE contre Guillaume FLAMENT dit Thonniel fils de feu Jean et (blanc) qui fut fille de feu Guillaume.

2 B 306 du 22/06/1559

**Dame Jossine DE LANNOY veuve de Messire Jean DE HALLUIN vivant chevalier, Sr du dit lieu, Comines** et autrement contre Michel LAIGNEL, Jacques REGNARRE époux de Jeanne ROMON auparavant veuve de Gilles BOIDIN.

2 B 306 du 22/06/1559

Michel CARRON et Saintine LOBBE sa femme auparavant veuve de Jean DURETZ contre Jean HENNOCQ et Marie MARTINACHE sa femme, Pierre CARRY et Marguerite MARTINACHE sa femme et Nicolas MARTINACHE, les dits MARTINACHE enfants et héritiers de feu Louis.

2 B 306 du 22/06/1559

Agnès HARMARE veuve de Nicolas MEURISSE fille et héritière de François et Guy ROLLAND fils et héritier de feu Alexandre et Marguerite DEFLANDRE.

2 B 306 du 22/06/1559

Jacques LEWILDE, Maillin et Antoine LEWILLE tuteurs de Lambert LEWILDE enfants et héritiers de feu Wallerand contre Betreumieux LEWILDE.

# Enquêtes fiscales

## Etat des richesses

**FOYERS** - De tous temps il a fallu répartir les impôts. Le souverain demande de l'argent à ses provinces, à chacune d'elle de répartir l'aide demandée entre ses habitants. On procède alors à une enquête.

**A**lain DERVILLE avait procédé à l'étude puis à la publication de ces enquêtes fiscales pour les années 1449, 1469, 1485, 1491, 1498 et 1505<sup>1</sup>. Chaque communauté de la châtellenie de Lille y est questionnée afin de connaître le prix de vente et de bail des terres, l'évolution de la population, ce qu'elle pense de l'imposition de ses voisines (!). Malheureusement ces premières enquêtes sont très succinctes, on reste dans une appréciation globale de la richesse. Celle de 1543 sera beaucoup plus précise puisque nominative. Ces enquêtes fiscales finiront par être abandonnées au profit du compte des vingtièmes réalisé en 1602 qui servira de nombreuses années. C'est dans série B (C Reg F W pour 1602) que vous trouverez ses enquêtes pour chaque village. Les informations généalogiques sont rares mais les renseignements sur l'état de richesse des chefs de famille est intéressant. Je vous invite à consulter l'enquête de Deûlémont, celle de Linselles sera publiée ultérieurement.

Cette commune à la "particularité" (assez répandue en fait) de se trouver sous deux juridiction : celle de la châtellenie de Lille et celle de Warneton puisqu'une partie de son territoire est dans l'actuelle Belgique et que la plus grande partie est tenue par les religieuses de l'abbaye de Messines qui ont obtenu de relever de Warneton y compris pour la partie de leurs bien en territoire aujourd'hui français, territoire qui aurait, logiquement, du relever de la châtellenie de Lille. Ce document<sup>2</sup> n'est pas daté. Heureusement il se trouve au milieu d'autres de la même époque. On sait donc, grâce aux autres dossiers, qu'il date de 1543 (terminé en 1544). Mais il y a deux dossiers pour Deûlémont ! Ce qui arrive également pour d'autres communes. Là aussi il suffit de se reporter aux documents datés pour savoir qu'il s'agit d'un second document de 1546 (terminé en 1547). Mais lequel date de quand ? Une analyse permet de la savoir : Dans le document A il est question d'André DELEFORTRIE, dans le B de sa veuve.

Les propriétés ont été numérotées par mes soins pour en faciliter le repérage.

\*\*\*\*\*

### DOCUMENT A : ordonnance de la Chambre des Comptes de 1543

Deulesmons

Sensieult les raport fait par les manans et habitant de Deulesmons de ceux lesquel sont demorant en desoubz la castelenie de Lille mais la plus grant part et plus de la moitié du village sont demorant et demeurete en desoubz les terres, le motte et juridiction de Madame et abesse de Messinne et en desoubz Warneston.

Les raport des feux

Ledit village de Deulesmons en desoubz la castelenie de Lille contient le nombre de 72 feu mais il y en peult avoir 34 ou 36 povres mainage lesquels il les convient gouverner la plus part sur la table et charité des povres.

---

<sup>1</sup> Commission Historique du Nord 1983-2003.

<sup>2</sup> B 3754 dossier 15

## Les raport des hiertage

1- Et premier Damoiselle Adrienne DE HEMSERODE vesve de feu Sr Ollivier DE HAUDION en son temps Sr de la Mesrie et de le Ville laquelle Damoiselle tient 2b 10c assavoir pretz, gardin, motte, eawes, basse court, gardin de plaissance et 2c de terre avestus de anorie(?) laquelle nen paia jamais nulles aide.

2- Polz COISNE tient en cense de ladite Damoiselle assavoir ung bonnier et deny de gardin ung bonnier de pretz et 13b de terre a labour et peult aerber quatre vache et tenir 40 blanche beste la reste de ladite cense est en desoubz le dismage de Frelenghiem. (En marge : En rend compris 2 bonniers de pret et trois bonniers de labour sur Frelenghien la somme de 200 livres 11s par dessus les rentes seignourialles que lesdits heritages doibvent, portans encore 18 ou 20 livres par an).

3- Josse ERNOULZ dit Denniel tient en cense de la vesve de feu Piere DE LANNOY deux bonnier de pret ung bonnier et demy de gardin parmy deux petit bocquet et 21 bonniers de terre a labour et peult aerber 6 vaches et peult tenir environ de 50 blanches beste. 5En marge : En rend 300 livres).

4- Jacaque (sic) DESREUMAULX tient en cense du chapelain de la chapielle de St Jacque en l'église de St piere en Lille assavoir 12 cens de gardin 10c de pretz 13 bonnier 4c de terre a labour et peult aerber deux vache et peult tenir 32 blanches bieste. (En marge : En rend compris ung bonnier et demy sur Frelenghien la somme de 240 livres).

5- Jan GHESQUIERE tient en cense de la nieche de feu Jehan GOMMEZ ung bonnier et demy de gardin 12 cens de pretz et 18 bonnier de terre a labour et peult aerbez cinq va&che et tenir concquante blanche beste. (En marge : En rend 250 livres).

6- Andrie DE LE FORTRIE tient en cense de son pere et son oncle et de Monsieur de WATEGNY ung bonnier de gardin, ung bonnier 4c de pretz et 17 bonnier de terre à labour et peult aerber trois vache et une veaulx et peult tenir 60 blanches beste. (En marge : Rent 240 livres).

7- Jan DESREUMAULX dit Muse tient en cense de Monsieur de WATEGNY et de Guillame CASTELAIN assavoir ung bonnier 3c de gardin 11 bonnier et demy de terre a labour et peult aerber trois vache et ung veaulx. (En marge : Rent 154 livres).

8- Franchois SERUS tient et es hiertier assavoir de ung bonnier de gardin et 12 bonnier de terre a labour chergiet de rente hiertiere de 15 cens florins karolus et peult aerber trois vaches et peult tenir environ de quarante blanche beste.

9- Piere VANDAME tient en cense de Messieurs de St Piere en Lille 12c de gardin 11 cens de bos et 19 bonniers de terre a labour et la reste de ladite cense est en desoubz Madame de Messinne Warneston ezt peult aerber 2 vaches et concquante blanche beste. (En marge : En rend compris 1 bonnier de gardin et 4 bonnier 6c de labour estans sur Messines et Warneston la somme de 150 livres).

10- Maillin LE WILDE est hiertier de ung bonnier de gardin quatre bonnier de terre a labour chergiet de mille florins karolus ou davantage et tient ledit Maillin en cense de Jacque LESCORNE ung bonnier et demy de terre a labour dont il rend 20 livres et peult aerber trois vache et ung veaulx.

11- Jan LANBIN tient en cense de Damoiselle DE LA MESRIE 12 cens de gardin 5b et demy de terre a labour et tient encore ledit LANBIN de ses frère et beau frere 8 cens de gardin et peult aerber deux vache et ung veaulx. (En marge : Rent y compris 8c pret 5c de gardin 6c de terre a labour en desoubz Madame de Messinne. Rent (déchiré) livres).

12- Anthoine CLARICHE tient en cense de Robiert GILLE ung bonnier de gardin 11b et demy de terre a labour et peult aerber 3 vache et ung veaulx. (En marge : Rent 120 livres).

13- Martin LANBART hiertier de 5 cens de gardin 10c de terre a labour peult tenir une vache.

- 14- Vas BLANCQUART tient en cense de labiette de Lille assavoir ung bonnier de gardin 6b de terre a labeur et peult aerber trois vache. (En marge : Rent 80 livres).
- 15- Mathieu DU PONCHIEL hiertier de 15 cens de gardin cense 6 bonnier de terre a labeur peult aerber 3 vache (Rent de 6b de terre a labeur 72 livres).
- 16- Martin CLARICHE tient en cense de Franchois SERUS 8c de gardin ung bonnier 8c de terre a labeur peult aerber une vache et ung veaulx. (En marge : Rent 26 livres).
- 17- Le vesve Jan DU PONCHIEL hiertiere de 6 cens de gardin et 8 cens de terre a labeur et peult aerber une vache.
- 18- Jan DE LE NEF hiertier de 8 cens de gardin et ung bonnier et demy de terre a labeur et peult aerber une vache. (En marge : Jan COUCQUE censier au lieu de Jan DE LE NEF rent 25 livres).
- 19- Le vesve Bettremieulx DE LE NEF tient et est hiertiere de 8 cens de gardin et 9 cens de terre a labeur et peult tenir une vache.
- 20- Anthoine LE LEU tient en cense de le vesve LE COCQ 7c de gardin 10 cens de pretz et trois bonnier de terre a labeur et peult aerber une vache et ung veaulx. (En marge : Rent 52 livres).
- 21- Anthoine SEGIER tient en cense de Charle LE WILDE 7 cens de gardin, quatre bonniers 6 cens de terre a labeur et peult aerber une vache. (En marge : Rent 36 livres).
- 22- Le vesve Micquiel LONBART tient en cense de Messieurs de St Piere en Lille assavoir 12 cens de gardin parmy le pasture du pretz 15 cens de pret 4b 2c de terre a labeur et peult aerber trois vache a cause du pretz. (En marge : Rent compris 11c de pret en desoubz Frelenghien. Rent 60 livres).
- 23- Le vesve de feu Willame WACRENIER tient et es hiertiere de 13 cens de gardin, ing bonnier de terre a labeur et tient en cense ung bonnier de terre a labeur peult aerber deux (Rayé pour "une" ?) vache. (En marge : Rent pour ledit bonnier en cense 9 livres).
- 24- Mahieu DE LE VOIE tient en cense de la vesve de feu Nicollas LE MAHIEU 8 cens de gardin 4 bonnier de terre a labeur et peult aerber une vache et ung veaulx et la reste de ladite cense est en desoubz de Frelenghiem. (En marge : En rend compris pour de gardin 7c de prez et 11b de labeur estans sur FRelenghien la somme de 200 livres).
- 25- Piere ROUSIEL tient en cense de Madame Jenne DE ROSINBOS vesve de feu Monsieur DE HOCRON ung bonnier de gardin 11b et demy ou environ de terre a labeur et peult aerber trois vache et peult tenir 32 blanche beste dont pour le present il ny en a nulle et la reste de ladite cense est en desoubz Quennoy et Frelenghien et ung bonnier de pretz en desoubz Madame et abesse de Messinne. (En marge : En rend compris trois bonniers de gardin, deux bonniers de pret et 21b 10c de labeur ou environ estans sur les paroices de Frelenghien et Quesnoit saulf 5 quartiers de pret estans de la juridiction de Messines la somme de 444 livres).
- 26- Rollant WILLEMANT tient en cense de Issore BANIERE a cause de sa femme assavoir ung bonnier et demy de gardin, 11b de terre a labeur, tient encore en cense ledit WILLEMANT de Monsieur DE WATHEGNY 7b de terre a labeur et peult aerber 4 vache et peult tenir environ 40 blanche beste. (En marge : Rent 210 livres).
- 27- Josse PARENS tient en cense des hoirs de Fliphe DU VRELIER assavoir ung bonnier 4c de gardin et 14b de terre a labeur et peult aerber 4 vaches et se peult tenir environ de 40 blanche beste. (En marge : Rent 140 livres).

- 28- Piere LIENART hiertier de 6c de gardin chergiet de cent florins karolus et se tient en cense de Bettremieux LE WILDE 12 cens de terre a labour et peult a grand paine aerber une vache. (En marge : Rent desdits 12c de labour 6 livres).
- 29- Jan DU RIEBREU tient en cense de Phiphe DE SAINT VENANT dit Marcquant 10c de gardin 12c de pretz 3b et demy de terre a labour et peult aerber deux vache. (En marge : Rent 52 livres).
- 30- Crestian FLIPHE dit Mettehare hiertier de 6c de gardin et tient en cense de Messieurs de St Piere en Lille 4b 2c de terre a labour et peult aerber une vache. (En marge : Rent desdits 4b de labour 40 livres).
- 31- Le vesve Mor PERSONNE hiertiere de ung bonnier de gardin 7b de terre a labour chergiet de rente hieriere de 11 cens florins karolus et peult aerber trois vache et ung veaulx.
- 32- Le vesve de feu Noel DE LE BIECQUE hieritiere de 12 cens de gardin 10b 4c de terre a labour chergiet de rente hieritiere de 12 cens 75 florins karolus et peult aerber deux vache et ung veaulx.
- 33- Allexsandre BIECQUART tient en cense de la vesve de feu Nicollas LE ROY 12 cens de gardin, ung bonnier de terre a labour et se tient en cense de Maillin LE WILDE 4c de pretz et peult aerber deux vache. (En marge : Rent 48 livres).
- 34- Piere DE LE MOTTE hiertier de 6 cens de gardin 2 cens de pretz 12 cens de terre a labour chergiet de 75 florins karolus et peult aerber une vache.
- 35- Martin LE MAHIEU hiertier de 10 cens de gardin ung bonnier 4c de terre a labour chergiet de rente hieritiere de trois cens florins karolus et se tient en cense de Anthoine LE LEU deux bonnier de terre a labour et peult aerber deux vache. (En marge : Rent pour lesdits 2 bonniers 6c de labour 24 livres).
- 36- Le vesve de Franchois FLOURBAY hiertiere de 8c de gardin et peult aerber une vache.
- 37- Jorge PLACHIET tient en cense de Jan DELOS cxincq cens de gardin et 6c de terre à labour et peult a grand peine aerber une vache. (En marge : Rent 12 livres).



*Limites des terres entre la châtellenie de Warneton (vert et jaune) et celle de Lille (blanc)*

- 38- Jan DU TRELY(?) hierier de 2 cens de gardin et 12 cens de terre a labour chergiet de cent florins karolus et peult aerber ung veaulx.
- 39- Jacques DE KAZEMACQUE tient en cense de Jan et Maillin LONBART 7c de gardin peult aerber une vache a bien grand painne. Rent 11 livres.
- 40- Jacque MALAGIET tient en cense de Maille LONBART 5 cens de gardin peult a grant peine aerber une vache. Rent 10 livres.
- 41- Vinchant SAMIN tient en cense dudit Maillin LONBART 6 cens de gardin trois cens de terre a labour peult a grant peinne aerber une vache. Rent 12 livres.
- 42- Piere FLENOIS tient en cense de la charité des povres de Deulesmons 5 cens de gardin et 6 cens de terre a labour peult a grand painne aerber une vache. Rent 13 livres.
- 43- Nicollas DE LE BARE tient en cense de la vesve de feu Jorge DE LOBIEL 6 cens de gardin et peult a grand peine aerber une vache. Rent 10 livres 10s.
- 44- Piere CARTHON hiertier de 5 cens de gardin et 8 cens de terre a labour chergiet de cent florins karolus peult a grand peinne aerber une vache.
- 45- Lois DU PONCHIEL hiertier de 7 cens de gardin 8 cens de terre a labour peult aerber une vache.
- 46- Jan LE MAHIEU tient en cense de Andrieu DE LE FORTRIE 6c de gardin 14c de terre a labour tient une vache. Rent 18 livres.
- 47- Jan LIENART hiertier de 4c de gardin chergiet de 75 florins karolus peult aerber ung veaulx.
- 48- Piere SIX tient en cense de Piere LIENART 7c de gardin et 12 cens de terre a labour et peult tenir une vache. Rent 15 livres.
- 49- Les hoirs de Anthoine LE WILDE pour 5 cens de gardin et 15 cens a labour et peult tenir une vache. (En marge : Ledit Piere SIX pour le cense quy tient desdits hoirs. Rent 18 livres).
- 50- Piere WILLEMET tient en cense de la vesve de feu Henry PARDIEU 6 cens de gardin et 2b de terre a labour peult tenir une vache. (En marge : Rent parmy 12c de gardin 3b 4c de tere a labour en desoubz Bas Warneston. Rent 60 livres).
- 51- Les hoirs Micquiel AGACHE hiertier de 6 cens de pretz et gardin ung bonnier de terre a labour et peult tenir une vache chergiet de 2c florins karolus.
- 52- Estiesvene CUVELIER hiertier de ung bonnier de gardin trois bonnier et demy de terre a labour chergiet de rente hiertiére de 2c florins karolus et peult aerber deux vaches.
- 53- Jan CUVELIER hiertier de 15 cens de terre a labour chergiet de cent 50 florins karolus.
- 54- Bettremieux LE WILDE hiertier de 7c de terre a labour.
- 55- Jan LONBART tient en cense de la vesve de feu Noel DE LE BIECQUE 4c de gardin peult aerber 1 veaulx. Rent 10 livres.
- 56- Grart DE LE BARE tient en cense de Damoiselle DE LA MESRIE 5c et demy de gardin peult aerber une vache. Rent 10 livres.

57- Gabry WACRENIE tient en cense ung quartier de gardin et 12c de terre a labour peult aerber une vache. Rent 12 livres.

58- Baudewin LALEMANT tient en cense 3 cens de gardin peult aerber ung veaulx. Rent 10 livres 10s.

59- Jan LALEMANT tient en cense 2c et demy de gardin 2c de terre a labour peult aerber ung veaulx. Rent 10 livres.

60- Jan LEFEBVRE tient en cense des hoirs de feu Piere LANBIN 6 cens de gardin peult a grant painne aerber une vache. Rent 11 livres.

61- Lievint PICAUVET hiertier de 4 cens de gardin chergiet de cent florins karolus et peult aerber ung veaulx.

62- Micquiel CLARICHE tient en cense 5 cens de gardin peult aerber une vache. Rent 10 livres.

63- Vinchant LE WILDE hiertier de 3 cens de gardin 4c de terre a labour peult aerber ung veaulx chergiet de 50 florins karolus.

64- Jan BUGE(?) tient en cense 3 cens de gardin et peult aerber ung veaulx. Rent 9 livres.

65- Leurenche RICQUIER ung cent de gardin.

66- Le vesve DE LE MOTTE 2 cens de gardin chergiet de 50 florins karolus.

67- Gille DE LE RUELLE ne tient riens

68- Martin COTEGNIES ne tient riens

69- Trant LIENART ne tient riens

70- Melsiot FLIPOHE ne tient riens

71- Roge MALLETT ne tient riens

72- Jan DE LE RIVIERE ne tient riens

Et quant au gardins et comprins avaecque che les lieus aewes et issue, porte en nombre de 37 bonnier 7 cens en gardins.

Et en pretz mais les pretz depuis l'eglize de Deulesmons jusque au pres de la cense des Deux Trelle sont en desoubz la juridiction de Madame et abesse de Messinne par quoy les pretz en desoubz la castelenie de Lille y comprins les montee et fossés, porte en nombre de 11 bonnier 12 cens.

Et les terre a labours porte le nombre de deux cens 54 bonniers et 6 cent que peult porter de cincq a six querruee.

Et porte le nombre des vaches 99 vaches et 18 veaulx.

Et porte le nombre des blanche beste 434.

Et quant a la valleurs desdits hiertage ne serienne(?) bonnement estimer pourtant que les aucuns desdits hiertage sont chergiet quasy autant que il poroient valloir en vente et pariellement les aucune doibvent de rente singnoural chacun bonnier trois rasiere de bled par an.

Signé :

Paulus CRESPIEL pbr, Guillame DESAINS, Pol COINE, Josse DANIEL, Pierre VANDAMME, Carle LE WILLEDE, Gabriel WACRENIE

(Rayé : Et exhibe par Pol COESNE, Pierre ROUSSEL, Maillin LE WILDE censiers et Gabriel WAUCRENIER collecteur et dient que ilz ne ont peu scavoir audment(?) le rendaige des censiers parce que ilz ne sont gens de justice, et ne ont bailly ne chief pour constraintre a ce lesdits censiers).

## DOCUMENT B : ordonnance de la Chambre des Comptes de 1546

Deulesmons

Sensieult les raport faict par les manans et habitant de Deulesmons de ceulx quy sont demourant et quy occupete hiertage en la chastelenie de Lille mais la plus grand partie du village dudit Deulesmons sont gissant en desoubz les terres limitte et juridiction de Madame et abesse de Messinne et en desoubz Warneston.

1- Et premier Damoiselle Adriene DE HEMSERODE vesve de feu noble homme Ollivier DE HAUDION en son temps Sr de la Mesrie de Deulesmons, ladite Damoiselle tient et ocupe de heritage appartenant a ses enfans 2b 10c assavoir pretz, motte là où siet la maisson, basse court, eauwez, gardin de plaissance et II c de terre avestie de anorce(?).

2- Josse LERNOULX dit Denniel tient en cense de Damoiselle Marie DE HERIME veuve de feu Pierre DE LANNOY(1) 32b 13 cens dhiertage assavoir ung bonnier 6c de gardin, item un riez nouvellement plantez contenant 13c de terre ou environ, item de pretz fauçable 2b 2c, item de pretz pasture 13c, item deux bocquet nouvellement radez que sont au present à laberer contenant 5c ou environ, item de terre a labeur 25b et demy, item la motte ou est assise la maisson, le basse court encloze de grand fossé peult contenir 6c et pour les yssue, chemin et fossez peult porter environnt ung bonnier et demy. En rendant par ledit Josse cascun an la somme de trente et une livres de gros et demie.

Tient XI vaches

Tient deux bestes chevallines

Tient VII blanches bestes

Toute la masse porté cy contre ledit Josse LERNOUT a déclaré 32b 13c et par mesure.

(1) Dame du fief des Deux-Treilles à Deûlémont.

3- Pol COISNE tient en cense de Damoiselle DE HEMSERODE vesve de feu Ollivier DE HAUDION dit de Ghebrechy 21b 6c dhiertage assavoir 2b de gardin, item ung bonnier 2c de pretz, 14b et demy de terre a labeur, item que il a de ladite masse en desoubz le dimage de Frelenghien 2b de pretz ou environ et 12c de terre a labeur et pour la reste desdits 21b 6c en lieu, court, yssue et chemins ung bonnier. En rendant par ledit Polz cascun an la somme de 288 £.

Il en rend à ladite Damoiselle cent florins huyt douzaines de lin, ung mil de fourages ou gereltes(?) quarante livres à Messieurs de St Pierre en Lille de desrente portant environ 16 livres par an.

(Rayé : Item tient encore ledit Polz en cense de la carité des povres de Deulesmons 2b de terre a labeur du dimage de Frelenghien en rendant la somme de 24 livres cascun an.)

Tient huyt vaches

Tient deux jeumens

Tient cinquante blanches bestes

4- Franchois SERUS hiertier et occuppeur de 15 bonniers assavoir ung bonnier de gardin et 13b de terre a labeur et au lieu court, fosséz, yssue, chemins, peult contenir ung bonnier ou environnt cergiet ledit hiertage de rente hiertiére la somme de trois mille livres, item tient ledit Franchois SERUS en cense ung quart des dismes de Messieurs de St Piere en Lille estant du costez devers Quesnnoy. En rendant cascun an par ledit Franchois la somme de 90 livres.

Tient deuc chevaulx

Tient quatre vaches

Tient 25 blanches bestes

5- Pierre ROUSEL tient en cense de Madame feue DE ROSINBOZ vesve de feu Monsieur DE HOCRON 40b dhiertage ou environ assavoir 2b de gardin en desoubz le dimage de Deulesmons et de terre a labeur 12b 4c, item en desoubz le dimage de Frelenghien ung bonnier 4c de gardin et de terre a labeur 11b 9c et de pretz en desoubz ladit dimage de Frelenghien 12c, item en desoubz le dimage de Quennoy de terre a labeur 9b 2c, item en desoubz la juridiction et tailles de Madame et abesse de Messinne ung bonnier 4c de pretz, item un lieur, court, fossé,

yssue, chemins et ruelle ung bonnier 13c quoy es la reste des 40b. En rendant par ledit Pierre la somme 46 livres de gros cascun an et quatre douzaine de lain.

Tient deux chevaulx

Tient 12 vaches

Tient 80 blanches bestes

6- La vesve Andrieu DE LE FORTRIE tient en cense de Andrieu DE LE FORTRIE son beau-père asavoir ung bonnier 13c de gardin parmy lieu, court, yssue, fossé, chemins et 6c et demy de pretz et de terre a laboeur 5b. En rendant par ladite vesve cascun an la somme de cent livres et ung nuit de bled. Item tient ladite vesve en cense de la vesve et hoirs de feu Jacques DESCOURS 14b dhiertage ou environ assavoir ung bonnier 2c de pretz et 12c de riés et de terre a labeur 12b 2c. En rendant cascun an la somme de 230 livres et 2 douzaine de lin. Item tient encore ladite vesve en cense de Monsieur DE WATEGNY 14c de pretz et de terre a labeur 5b 14c. En rendant la somme de 10 livres de gros et demie cascun an. Item est ladite vesve hiertiere luy et ses enfans de 6c de pretz et 12c de terre a labeur et occupe ladite vesve ledit hiertage.

Tient deux chevaulx

Tient sept vaches

Tient 64 blanches bestes.

7- Jehan GHESQUIERE tient en cense de Mademoiselle DE LESCANGRIE 21b 6c dhiertage assavoir 2b 5c ou environ de gardin et de pretz 13 cens et demy et de terre a labeur 19 bonnier 5 cens et demy. En rendant cascun an la somme de trois cens quatre livres. Item tient encore ledit GHESQUIERE en cense des hoirs de feu Wallerand DEWILDE (blanc) labeur, en rendant la somme de 9 livres 10s. par an. Item tient encore ledit Jehan de sadite Dame ung bonnier 4c en rendant cascun an 15 livres. Item ledit Jehan hiertier de 5b de terre a labeur et occupe ledit hiertage.

Tient trois chevaulx

Tient huyt vaches

Tient 25 blanches bestes

8- Le vesve et hoirs de feu Noël DE LE BECQUE hiertiere et occupe ung bonnier de gardin avec lieu et de terre a labeur 8b 2c cergiet ledit hiertage de rente heritiere la somme de 28 cent livres.

Tient quatre vaches.

9- Pierre VANDAME tient en cense de Messieurs de St Piere en Lille 22b et demy dhiertage asavoir ung bonnier de gardin parmy lieu, court, yssue, fossés et 11c de bos et de terre a labeur XX[déchiré] bonnier 13c en rendant de cascun bonnier 10 livres 10s chacun an.

(Rayé : Item tient en cense ledit Pierre de Josse LERNOULZ la moittié des disme de Monsieur de Tournay du quartier devers Quesnnoy en rendant cascun an la somme de (blanc) - A Josse LERNOUT).

Il y a en la masse 28b 2c et en rendant 300 livres mais la regiert(?) ce qu'il n'est icy prins est sur Warneston.

Tient six vaches

Tient deux chevaulx

Tient XLIX blanches bestes.

10- Mahieu DE LE VOIE tient en cense de le vesve et hoirs de feu Nicollas LE MAHIEU 18b dhiertage et 11c ou environ assavoir en desoubz le dimage de Deulesmons ung bonnier et demy de gardin et de terre a labeur 4b, item sur le dimage de Frelenghien 10c de riez, pasture 7c de pretz et de terre a labeur 11b et 3c et en lieu, court, fossé, yssue et chemin 16c, en rendant la somme de 264 livres cascun an.

Tient deux chevaulx

Sept vaches

Et 22 blanches bestes.

11- Vas BLANCQUART tient en cense de l'Abiette de Lille 8b dhiertage et 9c assavoir ung bonnier 2c de gardin et de terre a labeur 7b 7c, en rendant la somme de 60 livres cascun an.

Tient deux jemens

Tient quatre vaches.

12- Jacques DESREUMAULX tient en cense de ung cappelain de St pierre en Lille 21b dhiertage ou environnt assavoir de gardin X12c, de pretz faucable 9c ou environnt et de pretz pasture 11c et de terres a labour sur le dimage de Deulesmons 15b 10c. Item sur le dimage de Frelenghien ung bonnier et demy. Item en lieu, court, eawez, yssue, chemins ung bonnier 14c. En rendant la somme de 21 livres de gros cascun an.

Tient deux chevaulx

Neuf vaches

Et quarante six blanches bestes.

13- Le vesve de feu Micquiel LONBART tient en cense de Messieurs de St Pierre en Lille assavoir 8c de gardin le lieu, court, une motte encloze de grant fossé, contenant 4c, 10c de pasture 15c de prêt faucable 4b 3c de terre a labour, 11c de pret faucable sur le dimage de Frelenghien et en rente cascun la somme de cent livres. Item la vesve encore douagiere de 4c de terre a labour et ung cent et demy de bos estant sur le dimage de Deulesmons.

Tient sept vaches.

14- Jan DESREUMAULX tient en cense des hoirs de la vesve DESTRETON 11b 7c dhiertage assavoir ung bonnier et demy de gardin parmy lieu, court, fossé, yssue et de terre a labour 9b 15 cens. En rendant cascun an la somme de 13 livres de gros. Item tient en cense ledit DESREUMAULX de Jan DUBOIS ung bonnier et demy de terre a labour, en rendant cascun an la somme de 15 florins karolus. Item tient encore ledit Jan de le carité des povre de Deulesmons 8c de terre a labour, en rendant la somme de 6 livres cascun an. Item que ledit DESREUMAULX est hiertier de ung lieu gardin contenant 8c dhiertage et trois bonnier de terre a labour et occupe ledit hiertage.

Tient sept vaches

Deux jeumens.

15- Rollant WILLEMANT tient en cense de Ysore BANIERE assavoir 2b de gardin parmy lieu, yssue, court, fossé et de pretz 6c de riez 2c et de terre a labour 8b et demy. En rendant cascun an la somme de 12 livres de gros et ung nuit de bled. Item tient en cense ledit WILLEMANT de Monssieur de WATEGNY 6b 14c de terre a labour. En rendant cascun an la somme de 2 livres de gros. Item tient encore ledit WILLEMANT de Bettremieux LEWILLE deux bonniers et demy de terre a labour; En rendant cascun an la somme de 36 livres et est oblegiet ledit WILLEMANT sur ses biens meuble en cent florins karolus.

Tient deux jeumens

Six vaches

Et 36 blanches bestes.

16- Anthoine et Pierre CLARICHE tiennent en cense de Robert GILLE 14b 5c dhiertage et 15c de Sire Jan DETACU(?) canonne de St Pierre assavoir ung bonnier 4c de gardin et de terre a labour 14b 1c comprins en ladicte masse lieu, court, yssue et chemins. En rendant cascun an la somme de 15 livres de gros.

Tient six vaches

Un cheval.

17- Mathieu DU PONCHIEL hierier et ocupeur de ung bonnier 3c de gardin parmy lieu, court, yssue, fossé cergiet de rente hiertiere de 50 florins karolus. Item tient ledit Mathieu en cense de Monsieur DE WATEGNY 6b 7c de terre a labour. En rendant la somme de 64 livres cascun an. Item tient ledit Mathieu en cense de Godefroy DE LESCAULX 2b 12c de terre a labour. En rendant cascun an la somme de trente livres. Item tient ledit Mathieu de Messieurs de St Pierre en Lille ung tierch en quatre des dismes de mesdits Srs du costez devers Quennoy. En rendant cascun an la somme de 30 livres.

Tient ung cheval

Quattre vaches.

18- Josse PARENS tient en cense de Baudewin DEQUENNOY et plusieurs aultres assavoir 2b de gardin parmy lieu, court, fossé et yssue et de terre a labour 15b. En rendant cascun an la somme de 21 livres de gros et deux florins karolus.

Tient six vaches

Et 60 blanches bestes.

19- Anthoine LE LEU tient en cense de Jan DE GILLON le jovene a cause de sa femme Anthonnette LE COCQ assavoir 10c et demy de gardin ou environ, 10c de pretz et de terre a labeur 5b 4c. En rendant cascun an la somme 10 livres de gros et deux cappons.

Tient deux vaches.

20- Crestien FLIPHE (FLIPO) tient de Messieurs de St Piere en Lille en cense 5b 10c de terre a labeur. En rendant de cascun 1b tous les ans la somme de 12 livres de cascun. Item que ledit Crestian est hierier et occupe 10c de gardin avec lieu manoir.

Tient deux vaches.

21- Maillin LE WILDE hiertier et occupeur de 2b de gardin parmy lieu, court et de terre a labeur six bonnier 4c dont les 5b son tenu de Mestre Jean DE BAUFREUMEZ, lesquelle terre doibvent trois rasiere de bled par an cascun bonnier cergiet yceulx hiertage de rente hieriere de mille florins karolus. Item tient ledit Maillin en cense de le carité des povres de Deulesmons de l'eglize et du curé 4c de pretz. En rendant cascun an la somme de 17 livres.

Tient six vaches

Deux jeumens

Et cinquante blanches bestes.

22- Pierre WARLOP tient en cense de la vesve et hoirs de feu Nicollas LE ROY 4b dhiertage assavoir 2b 4c de gardin parmy lieu, fossé, yssue et une bonnier 14 cens de terre a labeur en rendant cascun an la somme cent livres.

Tient sept vaches.

23- Jehan COUCQUE tient en cense de Jan DE LE NEF assavoir 12c de gardin avec lieu et de terre a labeur 4b 4c. En rendant de cascun bonniers la somme de 18 livres par an mais ledit Jan COUCQUE a 11c de terre a labeur sus Quennoy.

Tient trois vaches.

24- Jehan DESPRES sa femme hiertiere aveque ses enfans et ocupeur de 8b dhiertage assavoir ung bonnier et demy de gardin et de terre a labeur 6b et demy compris audit gardin, lieu, court, fossé, yssue cergiet ledit hiertage 11c florins karolus.

Tient six vaches.

25- Le vesve de feu Willame WACRENIE hiertiere et occupe a luy et a ses enfans assavoir ung bonnier 10c de gardin parmy lieu, court, fossé et chemin et de terre a labeur ung bonnier ung cent et demy sur le dimage de Deulesmons. Item tient en cense ladite vesve des hoirs de feu Allard MARICHAL ung bonnier de terre a labeur en desoubz Deulesmons. En rendant la somme de 13 livres chacun an.

Tient quatre vaches.

26- Jehan LANBIN tient en cense de Damoselle DE LA MESRIE 8b dhiertage assavoir ung bonnier de gardin parmy lieu, court, fossé, yssue et de terre a labeur 7b. En rendant cascuns an la somme de cent livres. Item tient ledit Jan en cense de ses frere et beau-frere 6c et demy dhiertage gardin. En rendant cascun an dix livres. Item ledit LANBIN hiertier et occupeur de ung cent et demy de gardin et 6c de terre a labeur cergiet ledit hiertage de rente hiertiere de 25 florins karolus.

Tient huit vaches

30 blanches bestes.

27- Jehan DU RIEBREU tient en cense de Fliphe DE SAINT VENANT dit Marcquant assavoir de gardin 11c et demy et 15c de pretz et de terre a labeur 5b 3c et demy parmy chemins, fossez. En rendant cascun an la somme de 80 livres et vingt faiet de fowin (sic).

Tient six vaches.

- 28- Jehan MASCLIN tient en cense de le vesve et hoirs de feu Bettremieux DE LE NEF ung bonnier 14c dhiertage assavoir 8c de gardin et de terre a labeur ung bonnier 6c. En rendant cascun an la somme de 44 livres mais les 10c de labeur sont gissant sur le dimage de Quennoit.  
Tient une vache.
- 29- Thomas DE KAZEMACQUE tient en cense de Piere LIENART assavoir 7c de gardin 2c de terre a labeur. En rendant cascun an la somme de 34 livres.  
Une vache.
- 30- Le vesve Allard LE WILDE occupe est hiertiere de ung bonnier de gardin parmy lieu, court, fossé et chemins et fort ma(i)gre erbage et de pretz 3c et de terre a labeur 4b ung cent et doibvent une partie de yceulx hiertage de rente singnoieral a mettre (sic) Jean DE BAUFREUME de cascun bonnier trous rasiere de bled par an cergiet de rente hiertiere de cent cinquante florins karolus.  
Tient quatre vaches.
- 31- Bettreumieux LE WILDE hierier et occupe 9c de terre a labeur et demeure avecq la dite vesve sa mere.
- 32- Les hoirs Micquiel AGACHE hiertier et occupeur de 10c et demy de gardin 2c et demy de pretz et de terre a labeur ung bonnier 13c cergiet de rente hiertiere de 500 livres.  
Deux vaches.
- 33- Jacque BERNART tient en cense des hoirs de feu Jan CUVELIER assavoir 9c de gardin et de terre a labeur ung bonnier 15c. En rendant cascun an la somme de 60 livres.  
Une vache.
- 34- Gille DE LE RUELE ne tient riens mais demeure en ung petit lieu seulement.
- 35- Piere WILLEMET tient en cense de la vesve et hoirs de feu Henry PADIEU assavoir 6c de gardin avecq lieu et de terre a labeur trois bonnier 7c. En rendant cascun an 18 livres de cascun bonnier. Item ledit Piere est hiertier et occupe 403 quartron de terre a labeur cergiet de rente.  
Trois vaches.
- 36- Jehan LE MAHIEU tient en cense de Andrieu DE LE FORTRIE assavoir 6c de gardin avecq lieu et de terre a labeur ung bonnier 4c. En rendant cascun an la somme de 38 livres.  
Une vache.
- 37- Vinchant LE WILDE hiertier et occupeur de 14c de terre environt cinq cens de gardin avecq lieu et la reste a labeur cergiet de 225 livres.  
Une vache.
- 38- Le vesve Martin LE MAHIEU hiertiere et occupe 11c de gardin avecq lieu et 13c de terre a labeur et tient 13c de terre a labeur appertenant a ses enfans dont ladite vesve no(u)rit, cause, vestez et allimente sesdits enfans cergiet ledit hiertage de 200 florins karolus. Item tient ladite vesve en cense de Jean DE GILLON le jovene a cause de sa femme Anthonnette LE COCQ trois bonniers 3c de terre a labeur. En rendant cascun an la somme de 25 florins karolus et une perre (sic) de cappon.  
Trois vaches.
- 39- Jehan BUGÉ tient en cense de Louis DU PONCHIEL 8c et demy de gardin parmy le lieu. En rendant cascun an la somme de 20 livres.  
Une vache.
- 40- Le vesve de feu Jan LE SAGE tient en cense de le vesve et hoirs de feu Jan DU PONCHIEL 8c et demy de gardin avecq lieu ou environt et en rent 20 livres cascun an. Une vache.

41- Allard LIENART hiertier et occupe 6c de gardin parmy le lieu.

Une vache.

42- Lois DU PONCHIEL hiertier et occupeur de 10 cens de terre a labour soy tenan avecq ledit Jehan.

43- Piere LIENART hiertier et occupe 6c de gardin y compris lieu, court, fossez cergiet ledit hiertage de cent florins karolus. Item tient ledit Piere en cense de Bettremieulx LE WILDE ung bonnier de terre a labour. En rendant cascun an la somme de 12 livres.

Une vache.

44- Piere DE LE MOTTE occupe et est hiertier de ung bonnier de gardin parmy lieu, court, yssue, fossez 2c de pretz et 12 cens de terre a labour cergiet ledit hiertage de 75 florins karolus.

Deux vaches.

45- Le vesve Josse DE LE MOTTE douagiere de 3c de gardin avecq lieu cergiet de 25 florins karolus.

46- Martin COTEGNIE ne tient riens.

47- Gorge PLACHIET tient en cense de la vesve de feu Piere MARTIN assavoir 7c de gardin parmy le lieu et 9c de terre a labour. En rendant cascun an la somme de 32 livres.

Deux vaches.

48- Piere CARTHON hiertier et occupeur de 5c et demy de gardin et 9c et demy de terre a labour cergiet de rente hiertiere de trois cent livres.

Une vache

49- Le vesve Noel SIX ne tient riens.

50- Le vesve Franchois FLOURBAY douagiere de 6c de gardin avecq lieu et 13c de terre a labour a le cerge de 8L par an que doit a sa belle mere pour son douaire sa vie durant.

Une vache.

51- Gabriel WACRENIE tient en cense des hoirs dee feu Allard MARICHAL ung bonnier de terre a labour y compris chemins et fossez. En rendant cascun an la somme de 13 livres et demeure sur le pourpris de sa mere et a une vache allant avecq celles de sadite mere.

52- Grard DE LE BARE tient en cense de Damoiselle DE LA MESRIE 6c de gardin ou environt parmy le lieu. En rendant cascun an la somme de 18 livres.

Une vache.

53- Piere FLENOIS tient en cense de le carite des povres de Deulesmons 5c de gardin compris le lieu et 9c de terre a labour et en rente casun an 26 livres.

Une vache.

54- Baltasars CUVELIER hiertier et occupe 5c de gardin y compris le lieu et yssue ung bonnier trois cens de terre a labour cergiet de 400 livres.

Une vache.

55- Jan LALEMANT tient en cense de Josse LERNOULZ dit Denniel 4c de gardin parmy le lieu et demy chemin ung cent trois quartron de terre a labour. En rendant cascun an la somme de 21 livres.

Une vache.

56- Mahieu LALEMANT tient en cense de Jehan LEMENUT(?) 2c trois quartron de gardin parmy le lieu et demy chemin et 2c et demy de terre a labour. En rendant cascun an la somme de 16 livres. Une vache.

57- Vinchant SAMIN tient en cense de Maillin LONBART 7c et demy de gardin avecq lieu ou environ et 4c et demy de terre a labour. En rendant cascun an la somme de 24 livres.

Une vache.

58- Jacque MALAGIET tient en cense dudit Maillin LONBART 6c de gardin ou environt parmy le lieu et ung cent et demy de terre a labour. Et en rent parmy 25 livres.

Une vache.

59- Jacque DE QUAZEMACQUE tien en cense de Maillin LONBART ung lieu et gardin contenan trois cens dhiertage oy environ. En rendant cascun an la somme de 12 livres. Item que ledit Jacque tient en cense de Jehan LONBART 5c de gardin ou environt. En rendant cascun an la somme de 15 livres.

Une vache.

60- Piere SIX tient en cense de Charle GHESQUIERE 8c de gardin avecq lieu et ung bonnier de terre a labour. En rendant cascun an la somme de 40 livres.

61- Jehan DU TIEULX hiertier et occupe trois cens de gardin avecq lieu et 5 cens de terre a labour cergiet de 200 livres. Item que ledit Jan tient en cense de le vesve Andrieu DE LE FORTRIE ung bonnier 4c de terre a labour. En rendant cascun an la somme de 18 livres.

Une vache.

62- Crestien DESWES hiertier et occuppeur de 8 cens de gardin avec lieu et ung bonnier de terre a labour tenut ledit hiertage de mettre Jan DE BAUFREUME que doibt de rente singnoireal trois rasiere de bled par an cascun bonnier cergiet de rente hiertiere de 80 florins karolus.

Une vache.

63- Nicollas DE LE BARRE tient en cense de la vesve et hoirs de feu Gorge DE LOBIEL ung lieu gardin contenan 7c dhiertage. En rendant cascun an 24 livres.

Une vache.

64- Anthoine SEGIER tient en cense de Charle LE WILDE ung bonnier 4 cens de gardin avecq lieu, 5 bonnier 12 cens de terre a labour. En rendant cascun an 2 cappons, la disme a luy appartenant unze livres de gros.

Tient trois vaches

Une jeument.

65- Jehan LIENART hiertier et occuppe 4 cens trois quartron de gardin avecq lieu cergiet de rente hiertiere de cent 10 florins karolus. Item tient ledit Jan en cense de Maillin LE WILDE ung lieu et gardin contenant 6c et ung bonnier 6 cens de terre a labour. En rendant cascun an la somme de 46 livres.

Une vache.

66- Martin LONBART hiertier et occuppe 7c de gardin parmy le lieu et de terre a labour ung bonnier 6 cens.

Deux vaches.

67- Martin CLARICHE tient en cense de Franchois SERUS trois bonnier dhiertage assavoir 10 cens de gardin parmy le lieu et de terre a labour deux bonnier 6 cens. En rendant la somme de 42 livres cascun an.

Deux vaches.

68- Jehan LE FEBURE tient en cense des hoirs de feu Piere LANBIN ung lieu et gardin contenan 7 cens dhiertage ou environt. En rendant cascun an la somme de 22 livres.

Une vache.

68- Martin DESPRES ne tient riens.

69- Micquiel CLARICHE tient de ses beau freres ung lieu et gardin contenan 5 cens dhiertage ou environ et ung cent de pretz et ne (tient) en rent riens.

Une vache.

70- Liennart PICAVET hiertier et occupe 5 cens de gardin avecq lieu et trois cens de terre a labour tenu ledit hiertage de mettre Jan DE BAUFREUME que doit de rente seignoural alevant de trois rasiere de bled cascun bonnier cergiet ledit hiertage de rente hiertiere de cent florins karolus.

Une vache.

71- Malsiot FLIPHE (FLIPO) dit Mettehare hiertier et occupe ung lieu et gardin contenan 4 cens dhiertage ou environ cergiet de rente hiertiere de 7 livres par an.

72- Pasquier et Hacquinez LE WILDE hiertiers et occuppeurs de 5 cens de gardin parmy le lieu et de terre a labour ung bonnier 5 cens tenu de mettre Jan DE BAUFREUME cergiet de rente hiertiere de cent livres.

73- Micquiel SEGIER ne tient riens.

74- Charles VAN DAMME (fils - rayé) demourant a Menin la vesve a Noël DELEBECQUE sa belle mere tient de Beta(?) DE LE BECQUE deux bonnier(?) cabau(?). Rendant 32 livres par an.

#### **[Feuille à part :**

75- Item que Polz COISNE a 3b de terre a labour en desoubz le dimage de Frelenghien et deux bonnier de pretz.

76- Jacque DESREUMAULX a en desoubz le dimage dudit Frelenghien ung bonnier et demy de terre a labour.

77- Mahieu DE LE VOIE a en desoubz le dimage dudit Frelenghien 7 cens de pretz ung bonnier de gardin et 11b de terre a labour.

78- Piere ROUSIEL a en desoubz ledit Frelenghien 12c de pretz, ung bonnier 4c de gardin et 11 bonnier et demy de terre a labour. Et parellement ledit Piere ROUSIEL a en desoubz le dimage de Quennoy 10 bonnier 4 cens de terre a labour et en desoubz la juridiction de Madame de Messinne ung bonnier 4c de pretz.

79- Pierre VANDAME a en desoubz Warneston et Messinne ung bonnier de gardin et 4 bonnier 6 cens de terre a labour.

#### **Fin de la feuille à part]**

Sensieult ceulx quy sont demorant jus du dimage de Deulesmons lesquelz y tiennent aucunes terre et ceulx quy sont demorant en desous les terre limitez et juridiction de Madame et abesse de Messinne, lesquelz tiennet terre en la castelenie de Lille.

80- Charle LE WILDE demorant en desoubz la juridiction de Madame et abesse de Messinne tient 14 bonnier de terre a labour estant en la castelenie de Lille en Deulesmons.

81- Anthoine LE WILDE demorant en desoubz la juridiction de ladite Dame de Messinne tient 7 bonnier 2 cens de terre a labour gissant en Deulesmons en la castelenie de Lille.

82- Piere LIENART demorant en desoubz ladite Dame et abesse de Messinne tient en cense 11 bonnier 15 cens dhiertage en Deulesmons en desoubz la castelenie de Lille en che y conprins deux bonnier de pretz et 8 cens de gardin.

83- Denniel LERNOULZ demorant en desoubz la juridiction de ladite Dame de Messinne tient 2 bonnier 12c de terre a labour gissant en Deulesmons en la castelenie de Lille.

84- Gille DE LE VAL tient deux bonnier et demy de terre a labour en la castelenie de Lille en Deulesmons lequel Gille demorat en soubz ladite Dame.

- 85- Victor MASCLIN demorant en desoubz la juridiction de ladite Dame et abesse de Messinne tient deux bonnier de terre gissant en Deulesmons de la castelenie de Lille.
- 86- Micquiel AGACHE demorant en la paroisse de Bas Warneston tient eng bonnier et demy de terre a labeur en desoubz le dimage de Deulesmons gissant en la castelenie de Lille.
- 87- Micquiel LE ROY demorant en desoubz Madame de Messinne tient deux bonnier de terre a labeur et cinq cens de gardin en la castelenie de Lille.
- 88- Mal WILLEMET tient ung bonnier et demy de terre a labeur en la castelenie de Lille gissant en Deulesmons, ledit Mal demorant en desoubz ladite Dame de Messinne.
- 89- Jacque ROTRY demorant en la paroisse de Bas Warneston tient ung bonnier 4c de terre a labeur en desoubz le dimage dudit Deulesmons.
- 90- Le vesve de feu Gorge DE LOBIEL demorant en desoubz la juridiction de ladite Dame de Messinne tient en la castelenie de Lille 7 cens de terre a labeur gissant en Deulesmons.
- 91- Lois DES MARESCAULT demorant en desoubz ladite Dame tient 6 cens de terre a labeur.
- 92- Jehan LE PETIT et ses enfans tienent 8 cens de terre a labeur gissant en desoubz le dimage dudit Deulesmons en la castelenie de Lille.
- 93- Le vesve Jehan DU PONCHIEL demorant en la paroisse de Quennoy tient 10 cens de terre a labeur gissant en desoubz le dimage dudit Deulesmons.
- 94- Martin DE LE BIECQUE demorant en desoubz ladite Dame de Messinne tient ung bonnier de terre a labeur en la castelenie de Lille gissant en Deulesmons.
- 95- Jehan BONDUEL demorant en la paroisse de Bas Warneston tient en desoubz le dimage de Deulesmons deux bonnier 12 cens y compris 8 de gardin.
- 96- Martin ROGIER demorant audit Bas Warneston tient 13 cens de terre a labeur gissant en desoubz le dimage dudit Deulesmons.
- 97- Martin LE HOUCQ demorant en la paroisse de Quennoy tient et occupe 5 bonnier 2 cens dhiertage y compris 8 cens de gardin gissant ledit hiertage en desoubz le dimage de Deulesmons.
- 98- Maistre Polz LE DRU et maistre Gemain hiertiers et occupeur de trois bonnier de bos gissant en desoubz le dimage de Deulesmons.
- 99- Bastien DE LE BARE demorant en la paroisse de Quennoy tient trois bonnier de terre a labeur gissant en desoubz le dimage de Deulesmons.
- 100- Jehan CASTIEL hiertier et occupe ung bonnier trois cens dhiertage y compris 4 cens et demy de gardin gissant ledit hiertage en desoubz le dimage de Deulesmons demorant le dit Jan CASTIEL en la paroisse de Quennoy.
- 101- Jacque DE HALLEWIN demorant a Commines hiertier et occupe 15 cens de terre a labeur fgissant en desoubz le dimage de Deulesmons.
- 102- Pasquie DE HALLEWIN demorant audit Commines hiertier et occupe ung bonnier 4 cens dhiertage gissant en desoubz le dimage dudit Deulesmons.

103- Jacque FOURNIER demorant audit Commines tient ung bonnier 5 cens de terre a labeur gissant en desoubz le dimage dudit Deulesmons.

104- Le vesve de feu Quennin FLEURBAY demorant a Commines tient ung bonnier 14 cens de terre a labeur gissant au dimage dudit Deulesmons.

105- Jan GENART demorant audit Commines tient et occupe 2 cens de terre gissant au dimage dudit Deulesmons.

106- Jehan CASTIEL demorant a Commines tient et occupe en desoubz le dimage de Deulesmons assavoir 13 cens de gardin et deux bonnier de terre a labeur.

107- Le vesve de feu Jehan BENTIN demorant en la paroisse de Frelenghiem tient en desoubz le dimage de Deulesmons trois bonnier de terre a labeur ou environ.



## Archêché de Cambrai

Compte des biens de l'évêché de Cambrai dans la châellenie de Lille en 1762-1763 (A.D.59 16 G 56)

- Anne Marie LEFEBVRE veuve de Ghislain DETOURMIGNIES de **Lezennes** a en bail 40 bonniers 12 cens avec 5 carrières à tirer pierres blanches depuis 1759. A payé des réparations à la ferme. A payé les réparations au clocher de Lezennes.
- Jean François BUTIN et Dominique WIGNONT ont en bail 10 bonniers à **Wazemmes** depuis 1754.
- Josse Pierre HAZEBROUCQ, laboureur à **Comines** a en bail 4 cens de labeur, partie d'un bonnier depuis 1755 et avec Philippe PARET 23 cens.
- Me LAMBIN, notaire à Comines a en bail 25 verges.
- Félix PARENT à Comines a en bail 6 cens ½ de labeur et pâture.
- Pierre Joseph VERMESSE de Comines a en bail 13 cens de labeur.
- Isaac CAPELLE de Comines a en bail 2 bonniers de labeur.
- Jean Baptiste LAMBIN et Jacques LEMOINE de Comines ont en bail 2 bonniers 12 cens.
- Pierre Martin CATTEAU et Jacques LEPERCQ de Comines ont en bail 14 cens.
- Nabor DUTHOIT de Comines a en bail 5 cens.
- Jean Baptiste CORNILLE de Comines a en bail 4 cens de prairie.
- Philippe Louis LECLERCQ de Comines a en bail 13 cens parfait du dit bonnier.

Dîmes :

**Esquermes, Lomme, Deûlémont**, Petit Quartier, Hors de le voie, du tabac, **Frelinghien** compris de colza, **Tourcoing** (Marlière à Jean Louis DELESCLOSE, Bourgogne, Lespinette et Bas Carlier à Jean Baptiste DESFRENNES), **Wazemmes**, Gavre à **Comines**, Comines France, Comines Flandre, **Houtem, Hollebecque** et **Linselles**.

# On croit rêver !

## Fil généalogique

**FAMILLES** - S'il arrive que l'on butte de longues années sur une ascendance compliquée, il arrive également qu'un simple acte de succession nous donne plusieurs générations d'une famille nombreuse. Un simple tableau vaut bien mieux que de longs discours sur l'utilité de consulter les archives notariales.

2 E 3 / 6398 acte 53 du 22/02/1686 **Succession de Catherine DUCOULOMBIER** [+ = feu(e)]

### 1<sup>ère</sup> famille

DUCOULOMBIER + Pierre

- DUCOULOMBIER Gilles x DECOURCHELLES Jacquemine

- - **DUCOULOMBIER + Catherine x1644 FARVACQ + Antoine sans enfants à Tourcoing**

- DUCOULOMBIER + Jean

- - DUCOULOMBIER Jean à Mouscron

- DUCOULOMBIER + Pierre

- - DUCOULOMBIER Pierre à Mouscron

- - DUCOULOMBIER Marie

- - DUCOULOMBIER Marguerite x Jacques ROUSSEAU en 1<sup>ères</sup> noces

- - - ROUSSEAU Pierre à Mouscron

- - - ROUSSEAU Marie à Mouscron

- DUCOULOMBIER + Jacques

- - DUCOULOMBIER Jean à Tourcoing

- - DUCOULOMBIER Jacques à Tourcoing

- - DUCOULOMBIER Marguerite x1682 DHALLUIN Cornille

- - DUCOULOMBIER Péronne x HESPEL Jacques

- **DUCOULOMBIER + Marguerite x DECOURCHELLES + Pierre**

- - DECOURCHELLES Antoine à Tourcoing

- - DECOURCHELLES Catherine x MASURE + Martin à Tourcoing

- - DECOURCHELLES Marie x LEMETTRE + Ogier à Tourcoing

- - DECOURCHELLES + Dominique

- - - DECOURCHELLES Pierre à Tourcoing

- - - DECOURCHELLES Jean François

- - - DECOURCHELLES Jacques

- - - DECOURCHELLES Jean Bernard

- - - DECOURCHELLES Dominique

- - - DECOURCHELLES Marguerite

- - - DECOURCHELLES Marie Madeleine

- - - DECOURCHELLES Marie Françoise

- - DECOURCHELLES + Gaspard

- - - DECOURCHELLES Jean Baptiste à Tourcoing

- - - DECOURCHELLES Louis à Tourcoing

- - DECOURCHELLES + Louis

- - - DECOURCHELLES enfants

- - DECOURCHELLES + Marguerite x FOUAN Josse

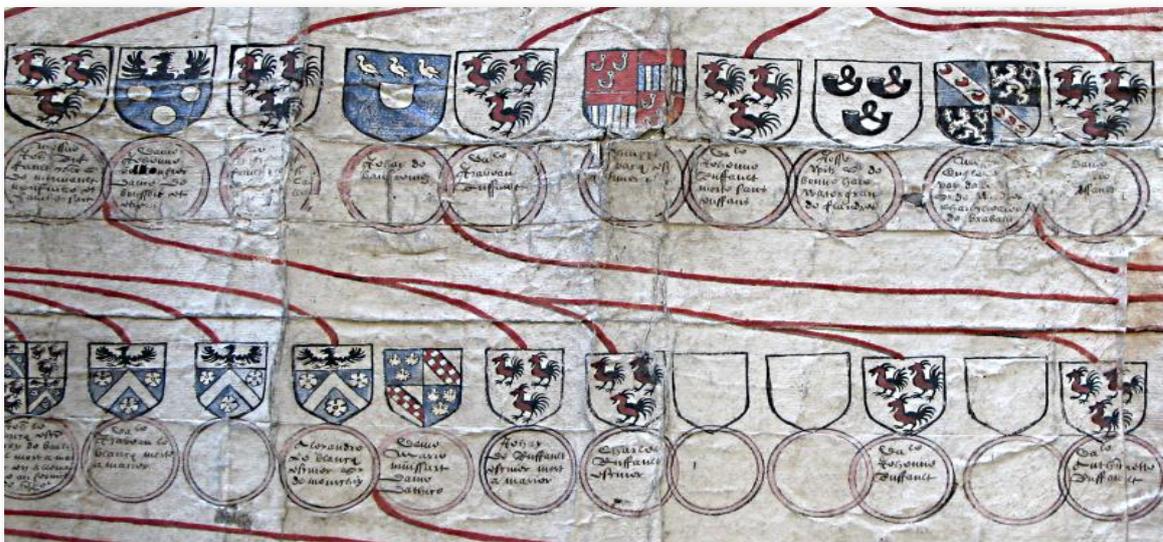
- - - FOUAN Pierre à Tourcoing

- - - FOUAN Marie x1672 DELEMASURE Pierre à Tourcoing

- DUCOULOMBIER + Catherine x DELESPIERRE + Mathias
- DELESPIERRE Jeanne x DUMORTIER Pierre à Reckem
- DELESPIERRE + Mathias
- DELESPIERRE Pierre à Mouscron
- DELESPIERRE + Marguerite x ROUSSEL + Pierre
- ROUSSEL Marie Catherine
- ROUSSEL Constance
- DELESPIERRE + Jean
- DELESPIERRE enfants

## 2<sup>ème</sup> famille

- DECOURCHELLES + Jean
- DECOURCHELLES Jacquemine x DUCOULOMBIER + Gilles
- - **DUCOULOMBIER + Catherine x1644 FARVACQ + Antoine à Tourcoing**
- **DECOURCHELLES + Pierre x DUCOULOMBIER + Marguerite**
- - Enfants cités ci-dessus
- DECOURCHELLES Jean à Tourcoing
- - DECOURCHELLES Philippe
- - DECOURCHELLES Antoine
- - DECOURCHELLES Marie
- - DECOURCHELLES Catherine
- - DECOURCHELLES Héléne
- DECOURCHELLES + Marguerite x CATTEAU + César
- - CASTEL (sic) Balthazar à Roubaix
- - CATTEAU Péronne x1664 DESTOMBES Jean à Tourcoing
- - CATTEAU Catherine x1668 DELERUE Josse à Roubaix
- DECOURCHELLES + Catherine x ROUSSEL + Léonard
- - ROUSSEL + Jacquemine x1642 TIBERGHIEEN Philippe
- TIBERGHIEEN Jean à Tourcoing
- TIBERGHIEEN Catherine x1661 DHALLUIN + Chrétien
- - ROUSSEL + Jean
- ROUSEL Jean Dominique célibataire à Tourcoing
- ROUSSEL Philippe à Tourcoing
- ROUSSEL Barbe à Tourcoing
- ROUSSEL Marie Madeleine x1679 DESCAMPS Hugues François à Tourcoing
- ROUSSEL Marie x1672 CASTEL Jean Dominique à Roubaix
- ROUSSEL Catherine x1673 DESMADRIL Jean
- DECOURCHELLES Jeanne x1630 LEMAN + Philippe
- - LEMAN Marie Jeanne x DELEMASURE Jean à Tourcoing



*Un arbre généalogique bien fourni : celui des Ruffaut*

# Chefs-lieux de cantons

## Les mariages sont manquants !

**ORGANISATION** - J'étais à la recherche d'un mariage qui devait avoir lieu entre 1798 et 1799 et voilà que les registres de la commune ne comportent aucun acte de ce type ! N'y a-t-il vraiment eut aucun mariage ? Et s'il y en a eu, que sont devenus les actes ? Questions classiques...

**N**ous sommes encore dans la période révolutionnaire propice à des essais, plus ou moins pérennisés, de changements de la société. Cela passe par un changement de calendrier mais aussi d'une règle concernant les mariages. La loi du 13 fructidor an VI (30 août 1798) institue l'obligation de célébrer les mariages les jours de décadi au chef-lieu de canton à partir du 1<sup>er</sup> vendémiaire an VII (22 septembre 1798). Les maires des autres communes continuaient à recevoir les déclarations de naissances et de décès, mais n'étaient plus habilités à rédiger les actes de mariage.

La raison de ce changement semble double. Tout d'abord l'institution de la "décade" de dix jours au lieu de sept ne paraissait pas devoir être suivie d'un accueil enthousiaste de la part des Français. Les catholiques continueraient, malgré l'interdiction, à célébrer des messes dominicales. La plupart des citoyens continuaient donc à suivre l'ancien rythme et à observer le repos dominical. Le Directoire espérait, en rendant obligatoire le mariage le décadi, donner à ce jour une certaine solennité bien que les mariages se célébraient en semaine jusque là.

L'autre raison est plus pragmatique. La loi Jourdan sur la conscription risquait d'amener des abus à propos des actes de mariage parce que n'étaient soumis à la conscription que les hommes célibataires. Il était donc tentant de contracter un mariage fictif pour éviter d'être enrôlé. Un certificat de complaisance était souvent facile à obtenir de la part du maire de son propre village, par contre au chef-lieu de canton c'était une autre histoire surtout que le contrat passé entre les époux était entouré d'une certaine solennité !

Cette loi ne modifia pas suffisamment le rythme de vie des citoyens qui se mariaient bon gré, mal gré quitte à divorcer une fois la période d'appel sous les drapeaux était passée puisque la République le leur permettait. Finalement la semaine des sept jours et le mariage à la mairie de la commune furent rétablis par l'arrêté du 7 thermidor an VIII (26 juillet 1800).

Reste donc à savoir quelle commune était le chef-lieu de canton à l'époque pour pouvoir y retrouver l'acte de mariage. C'est le "*Répertoire numérique de la série L*" des Archives Départementales du Nord qui y répond.

[http://archivesdepartementales.lenord.fr/accounts/mnesys\\_ad59/datas/medias/inventaires/pdf272.pdf](http://archivesdepartementales.lenord.fr/accounts/mnesys_ad59/datas/medias/inventaires/pdf272.pdf)

### DISTRICT DE LILLE DEPUIS 1790

**Canton d'Armentières.** — Armentières, Capinghem, Erquinghem-Lys, Frelinghien, Houplines, Prêmesques.

**Canton d'Haubourdin.** — Beaucamps, Emmerin, Englos, Ennetières-en-Weppes, Erquinghem-le-Sec, Escobecque, Esquermes (aujourd'hui annexé à Lille), Hallennes-lez-Haubourdin, Haubourdin, Le Maisnil, Ligny, Lomme, Loos, Radinghem, Santes, Sequedin, Wavrin, Wazemmes (auj. annexé à Lille).

**Canton de La Bassée.** — Aubers, Fournes, Fromelles, Hantay, Herlies, Illies, La Bassée, Marquillies, Sainghin-en-Weppes, Salomé, Wicres.

**Canton de Lannoy.** — Annappes, Anstaing, Ascq, Baisieux, Chéreng, Croix, Fives, Fiers, Forest, Hellemmes, Hem, Lannoy, Leers, Lys-lez-Lannoy, Mons-en-Barœul, Roubaix, Saily-lez-Lannoy, Toufflers, Tressin, Wasquehal, Willems.

**Canton de Lille.** — Lille.

**Canton de Quesnoy-sur-Deûle.** — Comines, Deûlémont, La Madeleine (depuis l'an II), Lambersart, Lompret, Marquette, Pérenchies, Quesnoy-sur-Deûle, Saint-André, Verlinghem, Wambrechies, Warneton-Bas.

**Canton de Seclin.** — Allennes-les-Marais (appelé aussi Allennes-en-Carembault), Annœullin, Antreuil (hameau d'Avelin n'est plus commune après 1791), Attiches, Avelin, Bauvin, Camphin-en-Carembault, Carnin, Chemy, Fâches, Gondécourt, Hérrin, Houplin, La Neuville, Lesquin, Lezennes, Moncheaux, Noyelles-lez-Seclin, Ostricourt, Phalempin, Provin, Ronchin, Seclin, Templemars, Thumeries, Vendeville (rattaché à Lesquin en 1791), Wahagnies, Wattignies.

**Canton de Templeuve.** — Bachy, Bersée, Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Pévèle, Cappelle, Cobrieux, Cysoing, Ennevelin, Fretin, Genech, Gruson, Louvil, Pont à Marcq, Mérignies, Mons-en-Pévèle, Mouchin, Péronne, Sainghin-en-Mélantois, Templeuve, Tourmignies, Wannehain.

**Canton de Tourcoing.** — Bondues, Bousbecque, Halluin, La Madeleine (jusqu'en l'an II), Linselles, Marcq-en-Barœul, Mouvaux, Neuville-en-Ferrain, Roncq, Tourcoing, Watrelos.

## **DIVISIONS ADMINISTRATIVES AN III qui nous intéressent pour retrouver les actes de mariage**

Municipalité de la commune d'**Armentières**. — Ville d'Armentières.

Municipalité cantonale d'Armentières (canton). — Capinghem, Erquinghem-Lys, Frelinghien, Houplines, Prêmesques.

Municipalité de la commune de **Comines**. — Comines.

Municipalité cantonale d'**Haubourdin**. — Beaucamps, Emmerin, Englos, Ennetières-en-Weppes, Erquinghem-le-Sec, Escobecque, Hallennes-lez-Haubourdin, Haubourdin, Le Maisnil, Ligny, Radinghem, Santes, Wavrin.

Municipalité cantonale de **La Bassée**. — Aubers, Fournes, Fromelles, Hantay, Herlies, Illies, La Bassée, Marquillies, Sainghin-en-Weppes, Salomé, Wicres.

Municipalité cantonale de **Lannoy**. — Annappes, Anstaing, Ascq, Baisieux, Chéreng, Croix, Fives, Flers, Forest, Hellemmes, Hem, Lannoy, Leers, Lys-lez-Lannoy, Mons-en-Barœul, Saily-lez-Lannoy, Toufflers, Tressin, Wasquehal, Willems.

Municipalité de la commune de **Lille**. — Lille.

Municipalité cantonale de **Phalempin**. — Allennes-les-Marais, Annœullin, Attiches, Bauvin, Camphin-en-Carembault, Carnin, Chemy, La Neuville, Moncheaux, Ostricourt, Phalempin, Provin, Thumeries, Wahagnies.

Municipalité cantonale de **Quesnoy-sur-Deûle**. — Deûlémont, La Madeleine, Lambersart, Lompret, Marquette, Pérenchies, Quesnoy-sur-Deûle, Saint-André, Verlinghem, Warneton-Bas, Warneton-Sud, Wervicq-Sud, Wambrechies.

Municipalité de la commune de **Roubaix**. — Roubaix.

Municipalité cantonale de **Seclin**. — Avelin, Fâches et Thumesnil, Gondécourt, Hérrin, Houplin, Lesquin et Vendeville, Lezennes, Noyelles-lez-Seclin, Ronchin, Seclin, Templemars, Wattignies.

Municipalité cantonale de **Templeuve**. — Bachy, Bersée, Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Pévèle, Cappelle, Cobrieux, Cysoing, Ennevelin, Fretin, Genech, Gruson, Louvil, Mérignies, Mons-en-Pévèle, Mouchin, Péronne, Pont à Marcq, Sainghin-en-Mélantois, Templeuve, Tourmignies, Wannehain.

Municipalité de la commune de **Tourcoing**. — Tourcoing.

Municipalité cantonale de Tourcoing (canton). — Bondues, Bousbecque, Halluin, Linselles, Marcq-en-Barœul, Mouvaux, Neuville-en-Ferrain, Roncq, Watrelos.

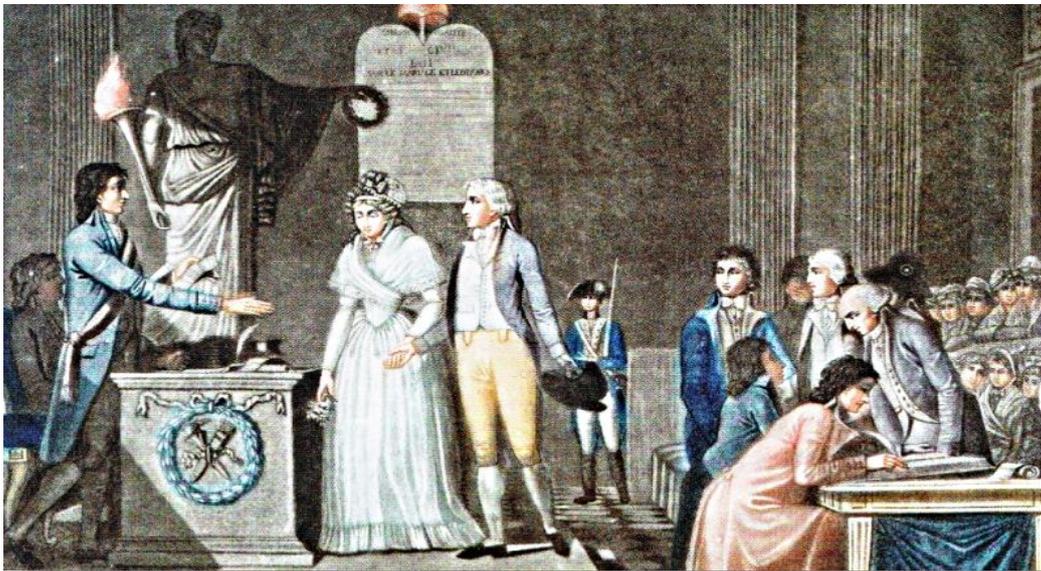
Municipalité cantonale de **Wazemmes**. — Esquermes, Lomme, Loos, Sequedin, Wazemmes.



Cantons des ans VII et VIII

C. Yernaux - 2015

La carte est téléchargeable sur : <http://www.lillechatellenie.fr/porte/index.php/chatellenie>



# Une "belge image"

## Télécharger des images d'actes

**SAUVEGARDES** - Il est assez facile de télécharger une image de document numérisé par les A.D.59 mais c'est une autre histoire avec les Archives de l'Etat en Belgique qui ne proposent pas, ne serait-ce que d'imprimer les prises de vue. Heureusement voici une extension bien pratique.

**T**out d'abord il faut rappeler que **la réutilisation de ces images est soumise à des conditions**, conditions que vous avez acceptées en cliquant sur le pop-up qui s'affiche avant d'accéder à la vue. Par ailleurs la démarche proposée n'a d'intérêt que si l'acte est sur une page complète. Pour les actes pouvant s'afficher en bonne qualité sur l'écran en une seule fois une pression sur la touche "Imp. écran" (ou "Print screen" ou "Prt Sc") de votre clavier puis un "coller" dans votre logiciel de traitement d'image est bien suffisant. (Image clavier)

Je signale à ceux qui auraient à l'idée de télécharger des registres entiers, que la méthode ci-dessous permet de télécharger deux images par minutes soit 120 par heure en étant en permanence devant l'ordinateur. Regardez le nombre de vues à télécharger et voyez si le jeu en vaut la chandelle...

### Première étape

Vérifiez que vous avez une adresse chez Gmail. Il n'y a que ces adresses qui sont utilisables. Si vous n'en avez pas il est très simple de s'inscrire : <https://mail.google.com>

Vous devez également utiliser le navigateur Internet Chrome, et seulement celui-là. Au besoin téléchargez-le et installez-le : <https://www.google.fr/chrome/browser/desktop/>

### Deuxième étape

Contactez Johan Van Damme ([irjohan.vandamme@belgacom.net](mailto:irjohan.vandamme@belgacom.net)), il est néerlandophone mais correspond en français également. Précisez que vous souhaitez utiliser "**Rijksarchie Image Downloader**". Utilisez votre adresse Gmail pour le contacter. Il va inscrire cette adresse dans sa liste de ceux qui sont autorisés à utiliser l'extension.

### Troisième étape

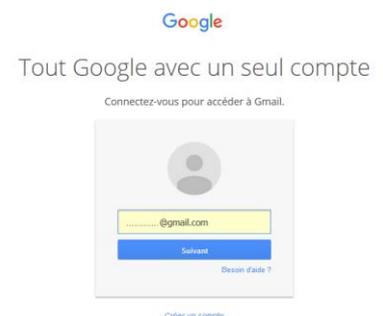
En utilisant Chrome connectez-vous à votre compte Gmail : <https://www.google.fr/chrome/browser/desktop/>

### Quatrième étape

Votre correspondant va vous envoyer un lien que vous copiez-collez dans Chrome (et uniquement dans Chrome). Puis ajoutez l'extension comme il vous l'est proposé.

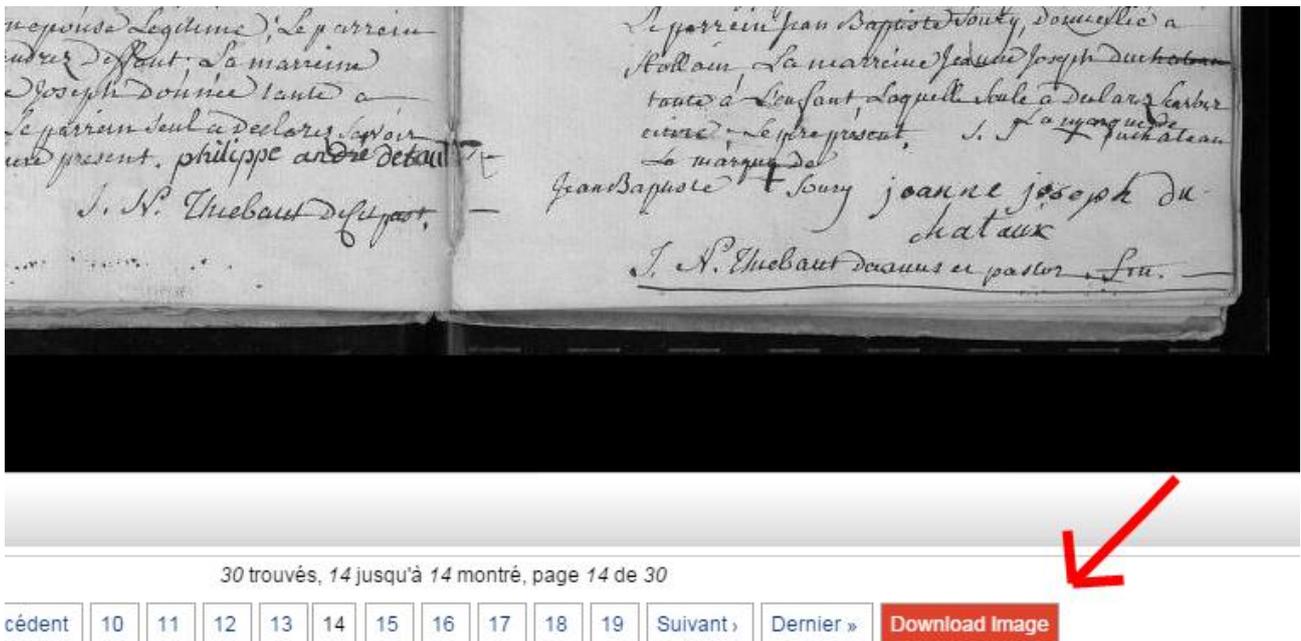
### Cinquième étape

Si l'installation est réussie vous verrez dans Chrome en haut, à droite, un bouton avec le logo des Archives de l'Etat. Au besoin fermez puis rouvrez Chrome pour terminer l'installation.



## Sixième étape

Connectez-vous avec Chrome au site des Archives de l'Etat comme vous le faites habituellement en entrant votre code qui permet d'afficher les images. Consultez l'image qui vous intéresse. Vous remarquerez un bouton supplémentaire en bas à droite de l'image : "Download image".



**NOTE :** Vous pouvez télécharger sur mon site un PDF qui vous donne les liens directs vers tous les registres paroissiaux de Belgique ("Communes belges en ligne BMS") :

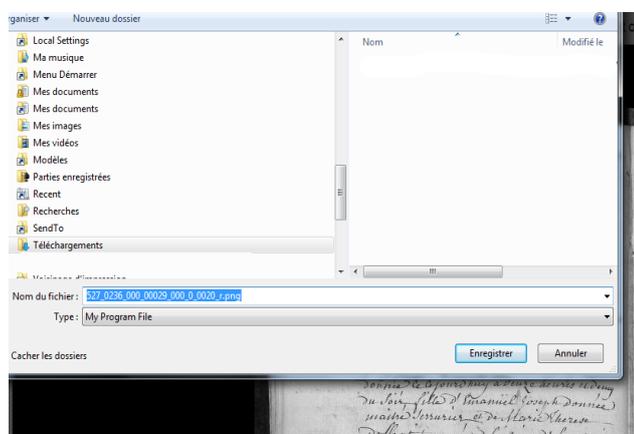
<http://www.lillechatellenie.fr/porte/index.php/belgique>

## Septième étape

Lorsque vous avez trouvé l'image qui vous intéresse cliquez sur le bouton "Download image", une barre de progression du téléchargement apparaît.



Enregistrez l'image sur votre ordinateur.



Notez qu'il est indispensable que vous soyez à chaque fois connecté à votre compte Gmail avant de pouvoir utiliser cette extension.

*Si vous appréciez ce programme et qu'il vous est utile, vous pourriez soutenir l'auteur (le fils de votre correspondant) en faisant un don sur le compte belge BE80 9730 3756 2777 de Hilde Van Damme. Qui sait si, à l'avenir, il n'aurait pas l'idée de développer d'autres bonnes idées comme celle-là ?*

# A l'image du Nord

## Télécharger des images d'actes

**SAUVEGARDES** - Vous avez trouvé un document numérisé sur le site des A.D.59 et vous souhaiteriez sauvegarder l'image ? Voici une méthode simple pour y parvenir.

La méthode la plus simple est celle de l'impression d'écran. Mais si vous avez besoin de la vue complète (pour un long acte de mariage par exemple), voici comment procéder.

### Première étape

Vérifier que dans la liste de vos imprimantes vous avez une imprimante virtuelle PDF. Si vous n'en avez pas ajoutez par exemple PDFcreator qui est gratuite :

<http://www.pdfforge.org/pdfcreator/download>

Choisissez "PDFcreator 2.2" et faites une installation personnalisée sans "PDF Architect" qui est un logiciel avancé proposant des options payantes.

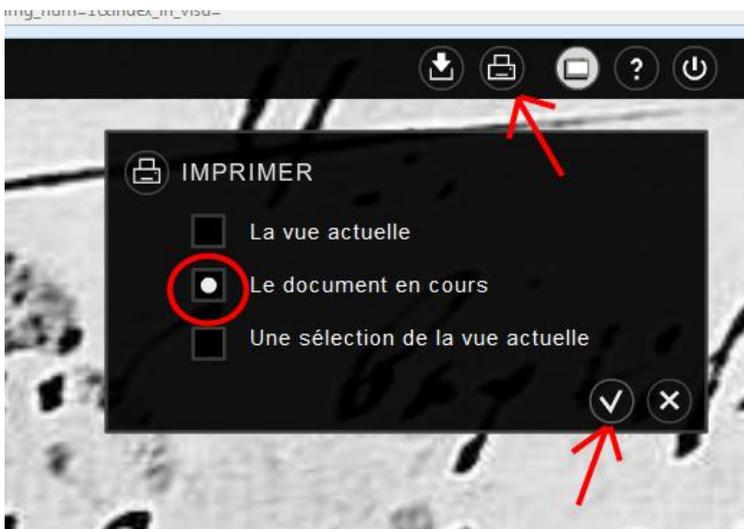
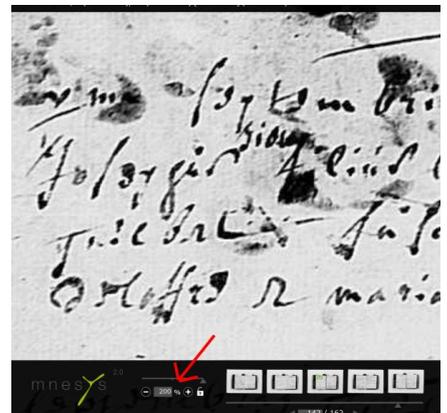
Vérifiez que les paramètres d'impression sont au maximum en cliquant sur l'icône PDFcreator sur votre bureau, "Paramètres des profils" puis les onglets "Format d'images" pour ajuster les images (100% et 300ppp) et "PDF" en supprimant la compression.

### Deuxième étape

Rendez vous sur le site des A.D.59. Une fois l'image trouvée choisissez de l'afficher en agrandissement maximal (200%).

### Troisième étape

Cliquez sur l'imprimante en haut à droite, choisissez "Le document en cours" et validez.





# Les Jésuites d'Armentières

## Propriétaires

**CATALOGUE** - Premier document extrait des archives du Parlement de Flandre : l'inventaire dressé en 1739 des biens acquis par le Collège de la Compagnie de Jésus à Armentières depuis les lettres d'amortissement données par sa majesté très chrétienne à Saint Germain en Laye le 2 décembre 1681 puis différents actes.



### A.D.59 - 8 B 1 / 1244

1739

#### HOUPLINES

Une ferme sur 12 bonniers 14 cens acquise le 11/06/1686, louée 300 florins 12 rasières de blé y ayant ajouté 18 cens de labour acquis avant 1681. Cense achetée 4200 florins au denier 25.

#### TEMPLEUVE EN PEVELE

18 cens de labour achetés en 1681 et 1687 par accord avec les hoirs Mathieu POTIER pour extinction d'arriérage d'une rente. Affermés avec la ferme de Templeuve et 9 bonniers amortis en 1681. Achetés 2000 livres.

#### NIEPPE

Une ferme de 7 bonniers acquise en 1691 louée 324 florins y ayant ajouté 7 cens de pré acquis en 1691 de Péronne DEGORRE 3200 florins.

#### ERQUICHEM

5 cens acquis en 1691 de la dite affermés 18 florins achetés avec les 7 cens ci-dessus 1000 florins.

#### GENECH

38 bonniers avec moulin à vente faisant partie du gros du fief de Genech et réduit en un fief par éclissement accordé par le prince d'ESPINOY acquis en 1692 15000 florins.

Maison et jardin dits du meunier sur 9 cens acquis en 1694 900 florins.

Maison et jardin de WIBAUT sur 7 cens acquis en 1696 700 florins.

4 cens de jardin venant de Jeanne CASTELAIN abandonnés pour rentes seigneuriales.

Un lieu manoir du sergent sur 6 cens par achat de 1718, 14 cens de labour acquis en 1718, 5 cens 1/2 et 2/3 de demi cent, 7 cens de labour, le tout 1200 florins.

3 quartrons de pré pris en 8 cens contre Jacques DESAIN et Antoine DARRAS, un lieu manoir sur 4 cens, le jardin de la Peume mis en plantis presque tout affermé à Jean Baptiste WIBAUT avec le moulin.

24 bonniers que les Jésuites occupent de bois, pré mis en plantis et plat bois.

#### ARMENTIERES

Une maison rue du Brule acquise en 1702 avec Marie Anne DEVOS nièce de Péronne DEGORRE en vertu du testament de la dite puis entièrement au Jésuites par partage de 1709 entre le Sr Louis HOYAUX époux e la dite DEVOS et les Jésuites.

Deux petites maisons acquises en 1714, l'une contre le Bon dieu et l'autre près du Saint Sébastien.

Deux petites maisons bâties en 1722 sur le fond du collège.

Un petit terrain vide acquis en 1724 par accord avec M. DENIAU intendant de la Maison d'EGMONT ayant été réuni à son domaine comme bien épave et ne rapporte rien. Total 2041 florins.

## **LILLE**

Une choque de maisons rue du Metz appelée la Cour des Foulons par achat de 1712 sujettes à beaucoup de réfections occupées par des pauvres qui payent par semaine, par mois et par trois mois.

### **Biens acquis avant 1681 et non compris dans les lettres d'amortissement parce que litigieux.**

#### **ESCOBECQ**

Une ferme de 24 bonniers acquise en 1662 par donation du Sr Hippolyte BRAEM.

Le P.A. MARISSAL ayant gagné le procès touchant la dite fondation en 1702 a restitué la ferme au collège en 1714 avec les autres acquisitions.

### **Biens acquis avant 1681 non compris dans les lettres parce que Melle Agnès MARISSAL, donatrice, avait laissé au pouvoir des P.P. MARISSAL ses frères de les appliquer à quel collège ils voudraient et qu'ils ont été litigieux jusqu'à la transaction en 1695.**

#### **ASCQ et HEM**

44 cens où il y avait une ferme ruinée par les guerres et démolie, affermés sans baux dont un quartier de pré à HEM.

#### **AVELIN**

A Has 36 cens.

#### **CHERENG**

3 bonniers 2 cens.

#### **LILLE**

Une maison rue du Ban Duet.

### **Biens acquis avant 1681 non portée dans les lettres.**

#### **ARMENTIERES**

18 cens avec maison à usage de blanchisserie acquis en 1634 et 1637 par donation de Melle VANTOUROUT.

Un terrain vide de deux petites maisons vis-à-vis du collège qui ne rend rien acquis en 1650 par achat.

### **Biens acquis depuis et avant 1681 non déclarés par tenus de la châtellenie d'Ypres, terre d'Empire.**

#### **WARNETON-PLOEGSTEERT**

4 bonniers 13 cens acquis de la veuve Marie BLANCKAERT par achat de 1689 affermés avec 5 bonniers 1/2 de la ferme du Prouster.

23 cens acquis avant 1681 de notre Frère LIENART.

9 cens de labour par achat de 1710 avec la dite ferme.

#### **WARNETON banlieue**

4 cens de jardin et 4ème partie d'une maison acquis en 1715.

Quart de 3 bonniers avec quart de maison par donation du Père François EWIN en 1668.

#### **Biens à ARMENTIERES.**

Une petite maison à front de la rue de Belle Croix achetée en 1625. Tenue par Albert GRENU.

Maison avec pâture sur 368 verges au front de la même rue. Occupés par Madeleine WALLART.

Une maison au front de la même rue achetée en 1666. Occupée par Denis MANAGE par bail verbal.

Une maison sur 7 cens de pré à usage de blanchisserie tenant à la Lys donnée par Catherine VANTOUROUT en 1634. Affermée en 1688 à Antoine MERBEUGE.

Deux maisons vis-à-vis de notre église ruinées, le fond infructueux.

Un dérique de 24 cens, un autre de 13 cens donné par la dite en 1642.

6 cens 1/2 de pré es Prés du Hem donnés par frère Thomas DETS en 1630.

7 cens 7 verges 1/2 de pré sur la Ghilde de le Motte affermés à Jacques WERCQUIN depuis 1692.

Une maison, étable et grange.

6 cens de jardin, 26 cens de labour affermés à Gilles COISNE depuis 1687.

#### **ESTAIRES**

22 mesures 1/4 et 45 verges de labour occupées par Jean VANDERSTEENE depuis 1689.

### **ENNEVELIN [Toute cette partie est rayée]**

12 cens 1/2 de pré et labour à Hellin.

8 cens de pré et labour affermés à Nicolas CAUDRELIER par bail verbal.

### **ERQUINGHEM**

Une maison, grange et étable enclose d'eau sur un bonnier partie verger, partie blanchisserie. Affermés à Nicolas COSTENOBLE depuis 1693.

### **FRETIN**

6 bonniers 1/2 cent 3 quartrons.

### **TEMPLEUVE EN PEVELE**

Une maison, grange et étable par donation de Marguerite MARISSAL en 1642 sur 7 bonniers 7 cens affermée à Louis POTTIER depuis 1693.

6 cens un quartron affermés à Gérard CARPENTIER par bail verbal.

### **WARNETON**

Une maison, grange et étable dont quelques bonniers sont à COMINES achetée de la verve VANDERSTIENNE sur 9 bonniers [Puis détail des terres]

Le quart d'une cense de 3 bonniers de la donation EWIN de 1668. Affermé à la veuve VANDEBUSQUE depuis 1680.

### **Catalogue des revenus et arriérages des biens donnés au Collège d'ARMENTIERES par Hippolyte BRAEM et Agnès MARISSAL le 01/01/1718**

Charles SIX et son frère une cense sur 13 bonniers à COMINES Nord.

Jacques HALLAU une cense sur 24 bonniers à ESCOBECQUE

Jean DESMAZIERES une cense et 14 bonniers à HOUPLINES

Jean Baptiste WIBAUT une cense et 14 bonniers à GENECH

Jean Baptiste WIBAUT un moulin et maison et 13 cens à GENECH

Michel LEMOINE 44 cens de pré à ASCQ

La veuve DESQUIENS 4 cens de pré à ASCQ

Adrien MEURICE 225 verges de verger à ASCQ

Jean DAVRIL 36 cens de labour à AVELIN

Antoine DUBOIS 9 cens de labour à CHERENG

Adrien THIEFFRIES 4 cens le labour à CHERENG

La veuve LEBLON 5 cens 1/2 à CHERENG

Charles HESPEL 1400 de pré et labour à CHERENG

Guillaume THIEFFRIES 1400 de labour à CHERENG

Jean DELESTIENNE 500 de labour à CHERENG

Le curé de CHERENG 3 cens 3 quartrons de pré

Le beau-fils de Jean DELESALLE 400 de pré à HEM

La raspe de 22 bonniers de bois à GENECH

Guillaume BURETTE une maison à ARMENTIERES

Louis DELEPORTE une maison à LILLE

Plusieurs personnes dans une cour.

En rentes héritières :

La curatelle de Vincent POTTIER à FRETIN 50 florins par an

Le prince d'ISENGHIEN à LOMME et LILLE 392

Pierre VANOSQUEL à LILLE 72

Le baron de MONGOVAL à TEMPLEUVE EN PEVELE 136

François CAUDRELIER à GENECH 6

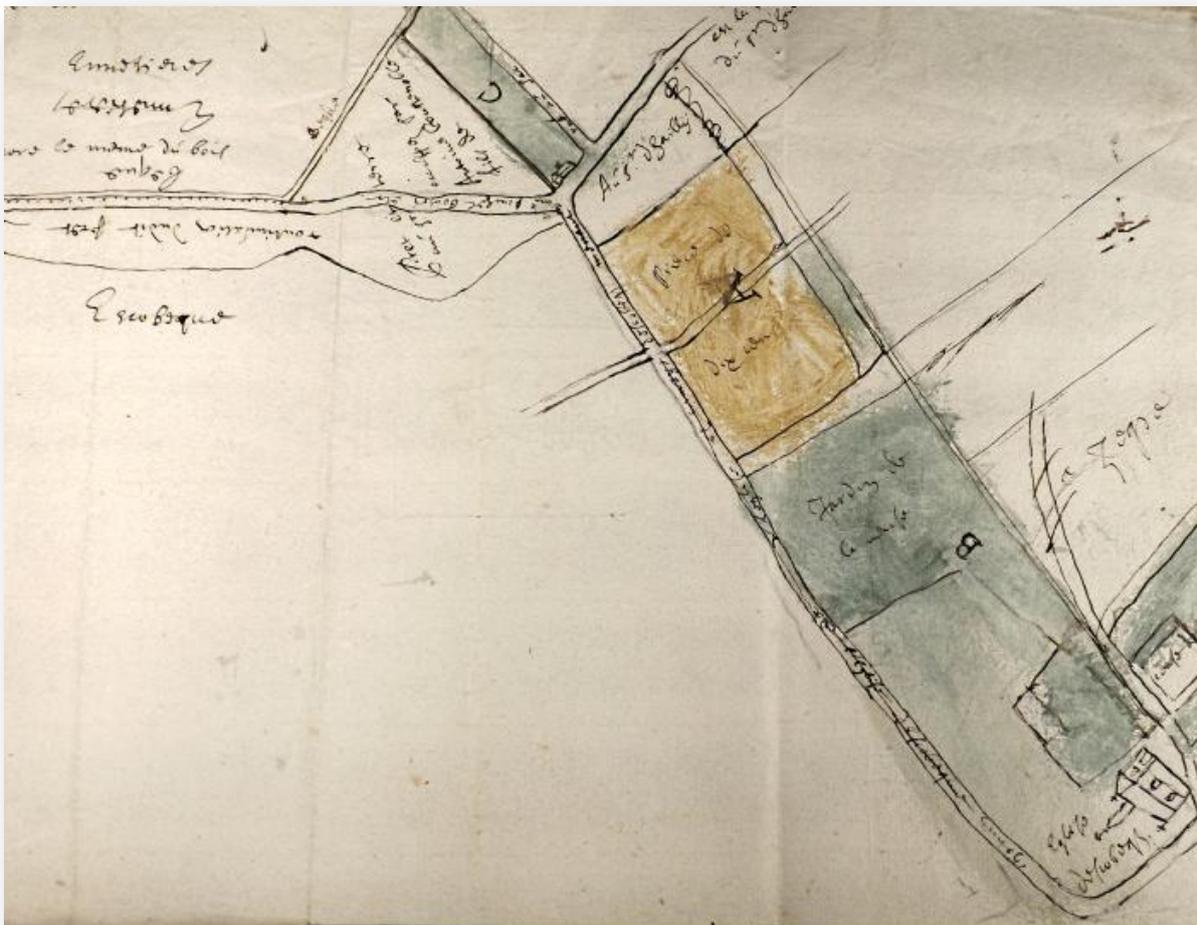
Le comte DE HORNES 305

Pierre Antoine WACRENIER à LILLE 36

François TIRLIMON et Jean Baptiste BERNARD à LILLE 144

Purge de l'achat d'une cense sur 24 bonniers à ESCOBECQ, ENNETIERES EN WEPPE, RADINGHEM et ERQUINGHEM LE SEC occupée par Jean DERACHES par Demoiselle Catherine (rien) veuve d'Hippolyte BRAEM vivant procureur à LILLE. 25/06/1613. Occupée par Jacques DELEFORTRIE en 1666. Cités Catherine BRAEM veuve de Pierre DEHEULST, Michel PILLOT sayeteur, Pierre, Agnès et Elisabeth VANHEULST, Allard BRAEM Sr du G..., Michel BRAEM passementier, Allard LERICHE orfèvre et Anne BRAEM sa femme, Catherine BRAEM, Pétronille CARDON veuve d'Hippolyte BRAEM, Jean NAUET et Antoinette CATTEAU sa femme, Jacques CATTEAU de LEIDEN en Hollande, tous les autres à LILLE à qui on signifie une mise de fait.

On fait savoir que le mardi huitième de février de cet an 1678 sur les douze heures du midy, en la taverne ayant pour enseigne "La Bourse d'Or" en cette ville de Lille, **se vendra par forme de mise à prix et renchères à trois coups de bâton, le village, terre et seigneurie d'ESCOBECQUE étant un village à clocher**, appendances et dépendances d'icelle, tenus en justice vicomtière de châtelain de Lille, cour et halle de Phalempin... Mademoiselle Madeleine DE MOL dame du LIGNY etc. demeurant à LILLE vend à Messire Henri DE BROIDE, chevalier, Sr de Beaufremez etc. demeurant à LILLE le village à clocher d'ESCOBECQUE. 25/02/1678.



Testament de Péronne DE GORRE fille de Philippe et de Marguerite PRONIER voulant être enterrée au cimetière d'ARMENTIERES aux confréries d'ARMENTIERES telles que la Charité, N-D de Laurette, N-D de Pitié, N-D du Rosaire, à Jacques CORDONNIER fils de feu Marguerite DE GORRE sa sœur, aux enfants de François DERO éteignant ce que lui doit Jean VERMOOLE leur beau-père et Marie BAHAGLE leur mère, aux enfants d'Alexis FREMAUT et Marie DEVOS sa petite-nièce, Marie Marguerite BOIDIN fille de Gabriel et de Péronne DEVOS, Pierre BRUNETTE son neveu, maître tanneur, Pierre LAIGNEL son neveu, Nicolas (rien) son fils religieux de la Compagnie de Jésus, Marie Anne DEVOS sa petite-nièce et "pour les obligations que j'ai aux R.P. de la Compagnie de Jésus pour la bonté qu'ils ont eue de recevoir chez eux mes deux fils et uniques héritiers, soit partagé entre ceux d'ARMENTIERES et autre maison de la Compagnie et pour telles fins que mes deux fils ou l'un d'eux après ma

mort de l'autre voudra déterminer" le reste de ses biens. Nicolas DE GORRE étant son exécuteur testamentaire mais il est trop âgé, Henri COMMER et Henri DESRUELLES en seront chargés. 19/05/1691 et codicilles jusqu'en 1696.

Les héritiers de François LEURIDAN de COMINES doivent une rente héritière depuis le 26 juillet 1645 plus payée depuis 1647. Il est mort subitement et son bien est encore indivis avec ses autres héritiers. On ne sait où sont ses enfants et personne ne s'est réclamé héritier Il faut prier le pasteur de FRELINGHIEN de s'enquérir secrètement d'un censier demeurant près du Trou de Deûlémont et, à faute, de reprendre les terres.

Jacques DUMORTIER a été marié à la veuve du dit LEURIDAN, il occupe 14 cens du dit François. Les enfants du dit François ont eu un oncle de VERLINGHEM qui a administré leurs biens.

Accord avec Pierre DAUTRICOURT maréchal à Comines pour le payement de rente. 11/07/1650.

Déclaration des tenanciers des terres du Collège de la Société de Jésus situés à COMINES.

Marie LEWILLE veuve de Pierre BERTEN de WERVICQ 4 bonniers 4 verges depuis 1660. Paye jusqu'en 1664.

Josse BECKRE fils de feu Jean 17 cens 1660-1662.

Pierre DENDECKERE tavernier à la Capelle Ten Brielle en avant-ferme de Philippe DELEVOYE 5 cens 41 verges et 9 cens 6 verges de labour et en avant-cense de François SPINNEWIN 6 cens 8 verges. 1660-1663.

Guillaume BOLLIN fils de feu Pierre 8 cens 7 verges de labour. 1660, nouveau bail 1667.

David LEGRAND 2 cens 52 verges de labour. 1660, nouveau bail 1667.

Jean VANDELANNOIT moitié de 42 ans 53 verges. Repris par André VANDAMME en 1667.

Antoine DECRIEN fils de feu Jean en avant-bail de Noël BLANCQUART 18 cens une verge. 1660-1162. Ajout ultérieur : sa veuve paye depuis 1663.

Noël et Marie LHERNOULT frère et sœur en avant-ferme de Josse BECQUE 9 cens 54 verges de labour noval. 1660. Nouveau bail en 1667.

La veuve Jacques DUMORTIER à HOUTHEM vend au Père Antoine MARISSAL, Jésuite, 15 Cens de pré et labour le 28/04/1685.

Nous Sébastien(?) Mathieu FOUCHE Heer de Laloete, *commandant au château de COMINES* certifie à tous qu'appartiendra avoir fait coupé dix aulnes orme étant dans une cave dépendant de la cour que les Pères Jésuites disent leur appartenir, les grands arbres *ont été employés à faire le pont levé et autres ouvrages du pont* qui devant la demie lune étant dans la prairie en témoin de quoi nous avons signé la présente. Fait à Comines le premier mai mil six cent quarante sept.

09/08/1718 Bail des Jésuites à Catherine DANSET veuve de Jean Baptiste CASTELAIN, censière à BOUSBECQUE une ferme sur 5 bonniers un cent au dit lieu.

01/03/1706 Bail à Jean Baptiste CASTELAIN fils de feu Guillaume, laboureur à BOUSBECQUE et Catherine DANSET sa femme la dite ferme. Témoin Jean Baptiste CASTELAIN son fils.

13/09/1695 idem 30/06/1687 Bail à Jean Baptiste CASTELAIN fils de feu Guillaume, laboureur à BOUSBECQUE et Catherine DANSET sa femme de la dite ferme.

04/07/1670 idem 07/06/1660 et 19/01/1657 Bail à Guillaume CASTELAIN fils de feu Nabuchodonosor, laboureur à BOUSBECQUE et Marie LELEU sa femme de la dite cense. Témoin Bauduin DEROUCLERS fils de feu Jean, laboureur à RECKEM en 1661.

24/10/1651 Pierre GLACHANT prêtre, pasteur de BOUSBECQUE au nom des Jésuites d'ARMENTIERES baille à Guillaume CASTELAIN fils de Nabuchodonosor, et Maiken LELEU fille de Jacques, sa femme de BOUSBECQUE la dite cense.

08/01/1649 Les Jésuites baillent à Pierre DELESALLE fils de Pierre de TOURCOING et sa femme la dite cense.

23/07/1649 Piat CATRY fils de feu Piat de BOUSBECQUE s'est enfui de la dite cense et expaysé, priserie pour réfection.

27/02/1641 Antoinette GODSCALCK fille célibataire de feu Josse de LILLE baille à Piat CATRIS fils de feu Pierre, laboureur à BOUSBECQUE et Marie CRUCQ sa femme la dite cense.

# Succession d'un chanoine

## Comines

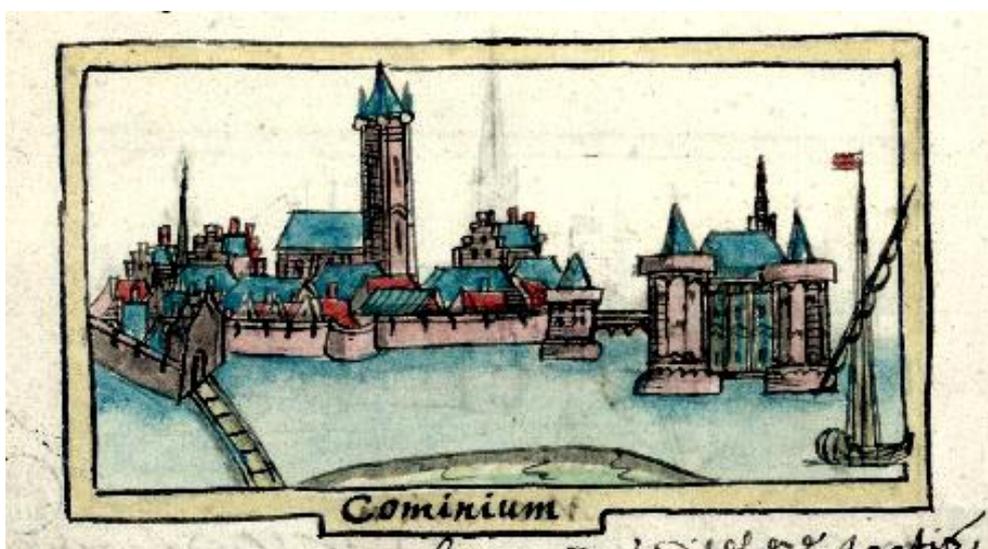
**PINCQUET** – Les successions sont les premières causes de procès. Allons voir quels documents intéressants celui-ci nous propose.

### A.D.59 - 8 B 1 / 1891

Jean PINCQUET fils de feu Gilles l'aîné, bourgeois de COMINES et Antoinette VANDERMERSCH sa femme veulent égalité entre leurs enfants tant fils que filles sauf 100 livres données à Marie PINCQUET femme de Maillard LEHOUCQ en récompense du droit de maineté. 17/10/1633.

25/06/1642 Devant Jean FLOURENT, notaire à GAND. Jean PINCQUET fils de Gilles de COMINES, présentement à GAND, veuf veut égalité entre ses enfants sauf à Charles VUST et Antoinette PINCQUET sa femme qui auront 6078 livres 15 gros de 20 gros la livre, Maillard LEHOUCQ et Marie PINCQUET sa femme 3793 livres 4 gros 6 deniers et Antoine PINCQUET 3080 livres parisis, les enfants de Jean PINCQUET et Marie LEHOUCQ 13000 livres parisis et Jacques PINCQUET 780 livres parisis, et à leurs frères et sœur, François, Jacques, Marguerite femme d'Antoine LAMBIN et les héritiers de Jacques LECORNET qu'il eut d'Isabeau PINCQUET, Josse GRUISON et Isabeau PINCQUET sa femme (voir plus loin, en fait LECORNET), Floris LECLERCQ et Marie LECORNET sa femme enfants (*sic* donc Isabeau LECORNET et non pas PINCQUET) d'Isabeau PINCQUET et Jacques LECORNET, des biens hors et dans les villes de COMINES, WERVICQ, WIJTSCHAETE et franchise de LINSSELLES. Procuration à François DELEU fils de Pierre, notaire à COMINES.

Procès entre Pierre DEBUS bourgmestre de WERVICQ fort de Guillaume DEBUS marchand à YPRES, Charles BOGAERT marchand drapier à WERVICQ époux de Françoise DEBUS, Jean DECUYPERE marchand à MENIN époux de Marie Jeanne DEBUS son frère et beaux-frères, enfants de Jeanne PINCQUET, Pierre DEHEUVELE marchand à GAND son oncle époux de Catherine PINCQUET, Gaspard, Pierre et Jean DESROUSSEAUX de TOURCOING enfants de Marie PINCQUET, ses cousins, les dites Jeanne, Catherine et Marie enfants et héritières de feu François PINCQUET contre Cornille DHAENE curateur de la maison mortuaire de feu Guillaume VUYST fils de Charles, héritier *causa uxoris* de feu maître Jacques VUYST vivant prêtre, chanoine à COMINES, enfants de Charles et d'Antoinette PINCQUET, joint à lui Antoinette DEVUYST veuve de Jacques LECLERCQ, héritiers du dit chanoine. 1689. Doivent rapporter à la maison de Jean PINCQUET et sa femme tout ce dont ils ont profité jusqu'à présent avec François VUYLST de COMINES fils et héritiers avec d'autres du dit François.



# Problèmes de riches

## Encore les Jésuites...

**CATALOGUE** - Les grandes institutions, du fait de leurs richesses, ont souvent à mener des procès. Voici un nouvel ensemble de pièces concernant les Jésuites d'Armentières.

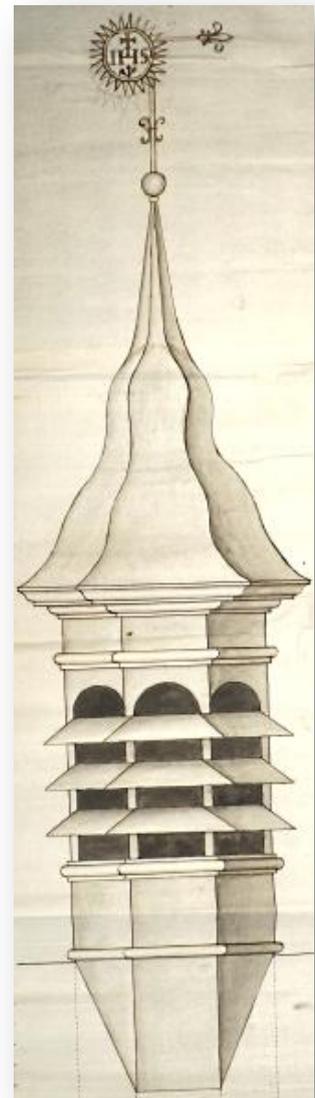
### A.D.59 - 8 B 1 / 2116

Lettre de 1696 à Monseigneur DEMADRY, conseiller du roi, intendant de la justice, police et finances en Flandre du côté de la mer. Le Père recteur du Collège de la Compagnie de Jésus à DUNKERQUE réclame parce qu'on leur demande de payer les droits sur le bois à brûler alors qu'il sont un ordre mendiant exempté de ce paiement comme de ceux sur les vins, bières et autres depuis l'ordonnance de 1659 et celle de 1668. Lui demandant de le reconnaître comme ordre mendiant "*quoi faisant les religieux de toute la province seront obligés de prier Dieu pour la santé et prospérité de votre grandeur*".

- Barnabé ADAM fils de François, marchand à ARMENTIERES fort du Père Michel DELANNOY procureur de la province wallonne de la Société de Jésus, baille à Etienne LIAGRE fils de feu Philippe, marchand et laboureur à HOUPLINES 22 cens 83 verges à HOUPLINES. 18/03/1686
- Le Père Jean DE POILLON recteur du collège baille à Antoine ROUZET fils de feu Jean, marchand brasseur à HOUPLINES 22 cens 83 verges à HOUPLINES avec l'accord d'Etienne LIAGRE fils de feu Philippe, laboureur à HOUPLINES qui se déporte du bail précédent daté de 1686. 05/03/1691
- Le Père Jean Baptiste WALLET procureur de la S.J. baille à Antoine ROUZET fils de feu Jean, marchand brasseur et censier à HOUPLINES 22 cens 83 verges à HOUPLINES. 10/11/1698.
- Marie Christine DELRUE veuve d'Antoine ROUZET reprend le bail avec ses enfants le 28/09/1742.

Dispositions de maître Philippe LEFEBVRE pasteur de FROMELLES passés devant Jacques BARBRU et Simon BAUCHET le 05/07/1636 et 13/07/1638. En quoi les Jésuites d'ARMENTIERES sont obligés de décharger 12 messes à célébrer à FLEURBAIX et ERQUINGHEM. La question est de savoir quel type de solennité doivent revêtir ces messes. Il a donné la ferme de FLEURBAIX aux dits religieux. 06/11/1686

Copie de la fondation de Damoiselle Agnès MARISSAL fille non mariée de feu Gilles et Damoiselle Marguerite DE MONCHEAUX pour des bourses aux pauvres étudiants fréquentant l'école des Pères Jésuites sous les mêmes clauses que la fondation du 02/01/1673 devant les échevins, seulement à ceux de LILLE ou au moins de la châtelainie à commencer par ceux de la seconde appelée grammaire qui seront nommés par ses deux frères Jésuites avec l'administration du Sr Simon DE ROSENDAL son cousin et de Demoiselles Marie et Ernestine DE ROSENDAL ses cousines. 29/01/1678



# Mêmes des étrangers

## Gheluwe

**UN FAUX PAUVRE** - Cette fois ci nous allons faire un tour sur la place de Gheluwe (B) pour y découvrir un étrange personnage peu recommandable : Martin DUFOREST. Mais ce ne sont pas ses mœurs qui sont à la base d'un procès, c'est sa richesse. Vêtu comme un pauvre il laisse une fortune considérable et... considérée !

### A.D.59 - 8 B 1 / 6134

Messire Maximilien DE LA WOSTYNE chevalier, baron de Trombreze, Sr de Becelaere, Gheluwe etc. du 13/06/1696 contre Pierre BOUILLET neveu de Charles BOUILLET et Daniel RAMAUT mari de Pétronille BOUILLET blanchisseuse à Menin, fille du dit feu Charles mort il y a 15 ou 16 ans. Témoins :

- **Marguerite DESPREZ veuve de Jacques DELANNOY** a bien connu Martin DUFOREST décédé à Gheluwe sur la seigneurie de Namentsche, sur la place, le dernier de février 1694, où elle a vécu 73 ans dans l'une de ses maisons. Lui a servi de servante 12 ans jusqu'à son décès. Elle connaît bien Pierre BOUILLET cabaretier à Becelaere et Pétronille BOUILLET femme de Daniel RAMAUT à Menin et qu'ils ne sont pas parents du défunt. Seuls des parents du côté maternel nommés DHANES venaient le voir.
- **Jean DEREMEZ** fils de feu Antoine, natif de Gheluwe, y ayant toujours demeuré, manouvrier âgé de 40 ans, son père ayant occupé 23 ans une maison du défunt en arrentement sur quoi il a fait bâtir la maison qu'il occupe. A bien connu feu Charles BOUILLET vivant cabaretier à Becelaere et les autres précités. Le défunt lui a dit déclarer qu'il est cousin de diverses personnes sans que ce soit la vérité, juste pour avoir à boire et à manger et les mettre contents, le défunt l'ayant aussi nommé son cousin.
- **Nicolas LEFEBVRE** fils de feu Jean, laboureur à Gheluwe, âgé de 70 ans. A vécu il y a 38 ans à Gheluwe sur le manoir du défunt qu'il avait acheté il y a 35 ans. Le défunt n'avait pas de cousin contrairement à ce que dit le bruit commun. C'était un homme qui vivait volontiers sans qu'il lui coûtât rien, s'étant toujours donné beaucoup de peine pour gagner quelque chose.
- **Michel VERKINDERE** fils de feu Josse, âgé de 60 ans, cabaretier au "Décapart"(?) à Gheluwe dont il est natif et y a toujours demeuré. Idem, le défunt l'a appelé "cousin" comme à 10 autres personnes.
- **Guillaume VANDEWINCKELE** fils de feu Josse, âgé de 70 ans, sergent de la Srie d'Eckhoutte, natif et ayant toujours demeuré à Gheluwe. Idem. Le défunt a été échevin de la dite seigneurie 25 ans. Il aimait aller à Wervicq où il y a des DES FOREST pour les prétendre ses cousins et avoir à boire à la kermesse, l'en voyant rire et dire que son nom est DUFOREST et non DESFOREST comme ceux de Wervicq.
- **Pasquier FERLIER** fils de Jean, charpentier et fermier à Becelaere âgé de 41 ans, natif de Gheluwe et depuis son mariage ayant toujours vécu à Becelaere. Idem. La dite Pétronille n'a pas fait d'effort pour parvenir à la succession du défunt. En conversant avec la dite BOUILLET elle lui a dit que si Jean RUBBENS ne lui avait pas dit qu'on avait trouvé dans la maison mortuaire un contrat dont elle pouvait se servir, elle n'aurait pas fait de procès.
- **Josse NUTTEN** fils de feu (blanc), âgé de 66 ans, fermier à Gheluwe du côté de Becelaere, auparavant y ayant demeuré et où il est né. Idem
- **Pierre DEWACHTERE** fils de Jean, âgé de 50 ans, charron à Gheluwe y ayant demeuré de passé 25 ans. Idem
- **Jacques SYDE** fils de Jacques, 58 ans, tuilleur, à présent fermier et cabaretier à Gheluwe. Idem. Il a remarqué que le défunt préférait boire pour rien en particulier lorsqu'il y avait des carités à boire en qualité d'échevin ou pour les ventes d'héritages et autrement. Le dit Pierre BOUILLET, parlant avec lui du présent procès, lui a dit que c'était Jean RUBBENS qui en était la cause, lui en ayant apporté les premières lumières.  
Feu Jean VERKINDERE fils de feu Charles, mort en 1692 ou 1693, a été assisté plusieurs années par la bourse des pauvres de Gheluwe longtemps avant 1692, ayant été auparavant bon et riche fermier, ainsi que Jean

MAHIEU fils de feu Jacques qui a été fermier et laboureur en son temps mais qui est devenu pauvre depuis 4 ou 5 ans, demandant journallement son pain, ainsi que Liévin VERMEERSCH fils de feu Liévin homme pauvre ayant de la peine à subsister, servant encore parfois de valet ou de garde à l'huissier des domaines du roi, ainsi que Ferdinand VANDAMME bien dans la peine pour subsister avec sa femme et enfants, travaillant quelques fois comme ouvrier pour des particuliers et aussi de Frédéric HERRY ouvrier travaillant pour des particuliers, encore malade depuis peu.

- **Josse OSTYN** fils de (feu) Jacques âgé de 70 ans, marchand de bois à Gheluwe. Idem. Le défunt lui a dit avoir des parents du côté maternel et des sœurs.
  - **Jacques LEPLAT** fils de Jacques, tailleur d'habits, âgé de 40 ans, natif de Gheluwe y ayant toujours vécu, tailleur. Idem. La dite Pétronille est fille du dit feu Charles. Le défunt a dit que ses successeurs étaient des DHANES. Le défunt avait quelque charité à boire autrement qu'invité.
  - **Pierre SIX** fils de feu Pierre, laboureur à Gheluwe âgé de 47 ans. Idem. Le défunt lui a dit que c'était les DHAENE qui hériteraient.
  - **Jean VANELSLANDE** fils de feu Guillaume, laboureur à Becelaere âgé de 50 ans, époux de Jacqueline HUYS belle-sœur du dit feu Martin DUFORREST qui avait épousé Jeanne HUYS. Il y 12 ou 15 ans le dit Martin revenant de Wervicq lui a dit être allé voir un homme qui lui avait fait bonne chair qu'il était allé voir sous prétexte d'être un cousin mais qu'il ne connaissait pas ce cousinage. Il dit en riant qu'il voulait bien cousiner quand on lui donnait à boire et à manger. A ses funérailles il y eut de nombreux parents dont certains venus du pays wallon dont un notaire du côté paternel qu'il ne connaît pas.
  - **Josse BERTEN** clerc de l'église de Gheluwe âgé de plus de 70 ans. Depuis qu'il est arrivé à Gheluwe il a toujours entendu dire que le Josse LEMEERE repris dans le contrat de vente de mai 1644 comme vendeur a été marié avec une Louise DUFORREST qu'on dit être fille de feu Daniel duquel venait la dite maison. Déclare que la maison y mentionnée lui appartient encore aujourd'hui par achat en 1649 de feu Gérard VANHEE qui fut frère de Guillaume VANHEE ayant épousé Catherine DEMEULENAERE veuve Jean LEFEBVRE. Le défunt aimait à travailler pour un salaire de pauvre et été habillé comme un mendiant bien qu'il possédât beaucoup de biens, ayant cessé de travailler quelques années avant sa mort mais a gardé les mêmes habits. Le défunt a volé de jour dans les jardins. Il lui a pris du lin en cours de rouissage disant que c'était pour le récompenser de la dîme de lin que le dit défunt devait lever et que le déposant ne lui avait pas bien payée.
  - **M<sup>e</sup> André POLDERMAN** fils de Michel, maître arpenteur juré de la ville et verge de Menin demeurant à Wervicq âgé de 66 ans.
  - **Georges VANACKERE** fils de Georges, priseur, partageur et arpenteur à Gheluwe âgé de 37 ans.
- Ces deux derniers ayant procédé à l'état et séparation des biens de la maison mortuaire suite à sa mort le 1<sup>er</sup> mars 1694. Les BOUILLET se sont présentés comme héritiers. Ils ont relevé un contrat daté de 1618. Le défunt n'a laissé que des parents très éloignés et il a fallu chercher les parents du côté de sa grand-mère et de son grand-père.

#### Enquête auprès des parents maternels :

- **Josse DHANE** fils de feu François, âgé de 73 ans, natif de Menin dehors, fermier et propriétaire à Moorslede depuis 47 ou 48 ans. Le dit Martin est mort sans enfants ni frères ou sœurs, le père du témoin fut frère de Martine DHANE épouse de Martin DUFFOREST et mère du dit Martin. Le témoin est héritier du côté maternel. Le père du défunt a commis un homicide et s'est retiré du pays vers le quartier de la mer où il aurait fini ses jours sans plus en avoir entendu parler. Le dit Charles BOUILLET est mort à Becelaere, il n'est pas parent du défunt. Les dits BOUILLET n'étaient pas à l'enterrement ni, huit jours après, à son service de funérailles bien qu'elles furent fort connues à raison du grand nombre de biens qui délaissait, mais a entendu qu'un document pouvait leur prétendre tirer avantage.
- **Suzanne DHANE** fille de (feu) Jean, âgée de 33 à 34 ans, veuve de Josse VOORMESELE et à présent remariée avec Adrien CAUDRON de Gheluwe dont elle est native, y a demeuré jusqu'à son premier mariage lorsqu'elle est partie à Menin et maintenant revenue à Gheluwe. Son père cabaretier sur la place de Gheluwe fut fils de feu Bernard qui était frère de la dite Martine DHANE.
- **Gilles DESCAMPS** brouteur de bière à Menin âgé de 41 ans, fils de feu Josse et Marie DHAENE qui fut fille de François DHANE frère de Martine DHANE mère du dit Martin et en cette qualité son héritier.
- **Grégoire DELBARE** fils de feu Pierre, à Menin âgé de 53 ans, époux de Catherine DUPONT depuis 14 ans, fille âgée de 44 ans de Pierre et d'Agnès DHANE fille de François qui fut frère de Martine DHANE, mère du défunt et son héritière. La dite DUPONT a apporté quelques douceurs au dit défunt dans une maladie. La dite DUPONT précise que, d'après ce que le dit VANDAMME lui a dit, lors d'une conversation entre le dit Ferdinand

VANDAMME de Gheluwe avec le défunt, il lui a déclaré qu'il se connaissait des parents du côté maternel mais qu'il y avait une pauvre blanchisseuse du côté paternel à Menin nommée Pétronille BOUILLET d'après le dit VANDAMME.

- **Pétronille SERROEN** fille de Josse, âgée de 41 ans, femme depuis 13 ans de Josse DESCAMPS laboureur à Menin dehors, héritière à cause de son mari à cause de Marie DHAENE fille d'un autre DHAENE qui était frère de la dite Martine. Des DUFORREST sont venus aux funérailles venant de Wervicq et Comines.
- **Jeanne NUTTEN** âgée de 40 ans, veuve de Josse HOLLEVOET et à présent remariée à Gilbert GADENNE laboureur à Gheluwe, dépassée trente années, fille de Michel et Marie NAVIGHEER qui fut fille de Jacqueline DHAENE sœur de la dite Martine et héritière.
- **Jossine CARDOEN** veuve de Mathieu DUPONT, âgée de 55 ans, native de Gheluwe y ayant toujours demeuré. Son mari étant fils de Pierre et d'Agnès DHAENE fille de feu François qui fut frère de la dite Martine et héritière par son mari. Un certain Josse LEMEERE a épousé une Louise DUFORREST fille de Daniel.
- **Jacqueline NUTTEN** fille de feu Michel, veuve de Josse VERHAEGHE, âgée de 53 ans demeurant à Menin dehors, ayant demeuré à Gheluwe 18 ans héritière de Marie NAVEGHEER sa mère fille de feu Josse et de Jacqueline DHANE sœur de la dite Martine et son héritière.
- **Guillaume ROGIER** fils de feu Philippe, boutrelier et tailleur âgé de 52 ou 53 ans, natif et toujours demeuré à Moorslede ayant épousé il y a 25 ou 26 ans Catherine DHAENE âgée de 45 ou 46 ans fille de feu François qui fut fils de François, frère de la dite Martine et son héritier.
- **Josse DESCAMPS** fils de feu Josse, natif et demeurant Menin dehors âgé de 44 ans, son père fils de Marie DHAENE fille de François, frère de la dite Martine. La dite BOUILLET lui a déclaré qu'elle ignorait la mort du dit Martin et qu'elle était sa parente sans quoi elle serait venu à ses funérailles.

#### 15/06/1696 Pour la même cause.

- **Josse BERTEN.** Le dit Martin était un homme du dernier avare et, quoi qu'il fût riche de biens, il allait comme un mendiant et brouettait de la bière comme les pauvres misérables pour un salaire fort modique, ayant été passé de 40 ans, savetier. Il y a 3-4 ans il a enlevé furtivement de petites bottes de lin mises à rouir, ayant été attrapé par le Marquié, a aussi volé des légumes.
- **Roger GHESQUIERE** fils de Charles, manouvrier à Gheluwe âgé de 36 ou 37 ans. Le défunt a voulu emporter le lin du dit BERTEN.
- **Josse HACQUETTE** fils de Jacques, manouvrier à Gheluwe âgé de 76 ans. Le dit Martin DUFORREST a réputation d'être voleur et de s'être enrichi du bien d'autrui notamment du curé CAPPON.
- **Guillaume VANDEWINCKELE** fils de Josse, sergent du baron DEWAERDE à Gheluwe, âgée de 70 ans, dit qu'il était considéré comme larron, a été châtié de son métier de brouteur de bière il y a 40 ans, faisant depuis le petit marchand a entendu dire par son feu père qu'il a vu sortir des fenêtré de l'église paroissiale de Gheluwe le dit Martin pendant la guerre il y a 50 ans alors que les habitants avaient fuit devant les Français, ne sachant s'ils avaient mis leurs biens dans l'église. Qu'il est de bruit public qu'il a volé des raués et des oignons dans les jardins, il y a 6 ou 7 ans il a pris du lin à BERTEN et depuis regardé par les gens de loi de la seigneurie d'Eckhoute dont il était aussi échevin, comme un homme qui ne méritait point d'y être et n'a plus été appelé aux assemblées, n'y étant plus que de son propre mouvement. Il aurait volé de l'argent du curé CAPPON il y a 50 ans alors qu'il avait été caché et maçonné dans la tour de l'église, étant depuis riche alors qu'il était misérable.
- **Catherine DUPONT** femme de Grégoire DELBARRE. Est allée ce jour à Gheluwe parler au dit Ferdinand VANDAMME mais pas à Pierre BOUILLET ni à Pétronille BOUILLET femme de Daniel RAMAUT ni à Georges VANACKERE frère de Denis VANACKERE procureur des dits BOUILLET au cabaret "La Coupe d'Or" mais est allée voir le dit Denis à Menin pour lui dire qu'elle avait parlé au dit VANDAMME et au Sr WICLE prêtre qui ne lui a rien dit d'autre que de dire la vérité [Une autre partie du document laisse à penser que ses accusateurs croyaient qu'elle avait parlé à tous pour tenir avec eux une ligne de conduite face aux enquêteurs].

13/06/1696 Le dit Sr de Becelaere venu exprès à cheval du dit lieu pour assister à l'enquête et Denis VANACKERE procureur des dits BOUILLET assistés de Bernard Louis ANGILLIS procureur à Menin qui sert d'interprète, les témoins pouvant si peu connaître la langue française.

# Corps de garde de Lille et cimetière de St Etienne

**CONSTRUIRE A LILLE** – Mais qui a donné l'ordre de construire ce corps de garde ? Les règles de libre circulation sont-elles bien observées ? Ce cimetière est-il bien à l'usage exclusif de cimetière ? Que faire d'un bâtiment qui n'a plus d'utilité en plein centre ville ? Autant de questions, et bien d'autres, qui se sont posées à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle.

## A.D.59 - 8 B 1 / 3167

L'an mil six cent quatre-vingt dix, le vingt deuxième de septembre et autres jours nous soussignés experts pour la prisée et valeur des héritages situés dans cette ville de LILLE certifions à tous qu'il appartiendra qu'en exécution des ordres que nous avons reçu de Messieurs les Magistrats de cette dite ville, nous avons fait visite du fond sur lequel est bâti le corps de garde de cavalerie sur la grand place joignant l'église de St Etienne, que ce fond est situé entre la dite église et les maisons qui l'entourent sans autre front à rue que l'entrée du dit corps de garde qui est de sept pieds de large, que ce fond immédiatement après le changement d'état et peu paravant qu'il a été appliqué à usage de corps de garde pourroit valoir quarante florins la verge et qu'aujourd'hui, à raison que ce fond est irrégulier, qu'il ne pouvoit servir que l'usage de cimetière et que l'église de St Etienne a des fonds suffisamment appliqués à cet usage suivant la connaissance que nous en avons. Signé Jean et Jacques HERQUIN, François VOLLANT et Nicolas CAULLIER.

### **Le Magistrat de Lille contre les marguilliers de l'église paroissiale St Etienne à Lille.**

Paravant qu'on eu rebâti les maisons entre celles portant pour enseigne "Le Cardinal" et "Le Chandelier d'Argent", l'héritage était pavé comme il est à présent, que c'était un passage et une rue publique depuis la maison du Cardinal jusqu'à la maison du curé pour se rendre dans la rue des prêtres. Le corps de garde de cavalerie de la grand place a été pris où il est à présent d'autorité royale et pour le service du roi incontinent après que la ville fut réduite à son obéissance. Les maîtres charpentiers ont connaissance du fond sur lequel est bâti le corps de garde de cavalerie sur la grand place joignant l'église St Etienne, que ce fond pour être entre l'église et les maisons qui l'entourent sans autre front à rue que l'entrée du corps de garde ne valait, au temps du changement d'état, que quarante florins la verge, la verge prise à l'avenant de cent pieds et qu'aujourd'hui il ne peut valoir encore que soixante, d'autant qu'il ne peut servir qu'à l'usage de cimetière et que l'église de St Etienne a des fonds suffisamment appliqués au dit usage suivant la connaissance qu'ils en ont reputant à cet effet leur procès verbal d'estimation.

Mesurage du terrain du corps de garde de la cavalerie ci-devant à usage de cimetière sur 42 verges 44 pieds. Celui de l'emprise des derrières des maisons contiguës le cimetière à l'opposite de l'église : 5 verges un pied 1/2. Le passage joignant la maison portant pour enseigne "Le Porc d'Or" : 2 verges et 60 pieds, le tout à 100 pieds la verge. 16/02/1690. Estimation par Mathieu MANGER, maçon pour le terrain : 200 florins la verge carrée, l'emprise 400 florins la verge et le passage sans valeur. 02/01/1687

Les marguilliers de l'église St Etienne disent que leurs prédécesseurs ont fait ériger deux corps de logis dans la maison pastorale à dessein d'en donner un au curé et l'autre à son vicaire mais les gens ayant fait la visite de la maison avec les experts ont trouvé qu'il était fort difficile et frayeux d'appliquer la dite maison à usage de deux demeures, qu'il serait plus utile à l'église de vendre le corps de logis destiné au vicaire pour en faire deux ou trois maisons à front de la rue du prêtre. Ils demandent au Magistrat de leur accorder à tantmoins des emprises (qu'elles ont été servies de donner sur le cimetière de la dite église à divers propriétaires pour l'érection de leur maison) et la place de la fontaine du curé contenant aux environs de **cinq verges qui n'est à proprement parler**

*qu'un réceptacle d'immondices et de boue* pour la pouvoir vendre ensemble au profit de la dite église pour y bâtir des maisons à front de rue conformes au modèle de celles nouvellement bâties autour de la dite église. 12/12/1679

Accordé par le Magistrat en ce qui concerne la fontaine pour y bâtir suivant le plan donné et concernant les bâtiments conformément à celui des maisons bâties sur le dit cimetière qui regardent le grand marché la mise de fait réalisée par les dits marguilliers est reconnue exécutoire. 26/08/1680

#### **Extrait de comptes de l'église Ste Etienne pour les années 1673-1675; Recettes à cause de diverses places louées dans le cimetière :**

- Charles DAMIEN messenger de Lille à Saint Omer pour 3 ans *une place dans le cimetière* occupée précédemment par Antoine HOVART *pour y mettre ses chariots* à 24£/an échues 29/07/1675
- Nicolas LEFEVRE carioyeur 3 ans de louage d'*une place en la grande cimetière pour y mettre du bois* 12£/an échues St Jean Baptiste 1675
- Barthélemy TROISLONCES une place dans la grande cimetière pour y mettre du bois 24£/an échues St Jean Baptiste 1675

#### **Idem en 1656-1657 :**

- Roger COOLEN 6 années de louage d'une place dans l'âtre échues Noël 1655 6£/an
- Jean DIDIER pour le louage
- Inghelbert MALLIART 2 années de louage d'une place dans le cimetière 24£/an échues mi-mars 1656
- La veuve Jean MARIAGE idem échue Toussaint 1656

#### **Idem 1663-1665 :**

- Antoine GOVART carioyeur 3 années pour y mettre du bois 12£/an échues 15/07/1665
- Nicolas LEFEVRE carioyeur idem échues 09/11/1665

#### **Enquête tenue en 1690 avec pour témoins :**

- Pierre MAUROY faiseur de travaux du roi à Lille 74 ans. Atteste qu'Antoine LEPEZ et Ferdinand LEMAN sont maîtres arpenteurs assermentés et Mathieu MANGE maître maçon dont le mesurage et estimation du corps de garde est authentique.
- Antoine LEPEZ arpenteur juré à Lille âgé de 54 ans. Idem
- Ferdinand LEMAN arpenteur juré à Lille âgé de 38 ans. Idem
- Jacques LESQUIER (signe LES CUIERE) mesureur de grain assermenté à Lille âgé de 58 ans. Dit qu'auparavant le corps de garde de cavalerie il y avait une partie du cimetière de l'église St Etienne et qu'une partie du cimetière a été emprise pour agrandir les derrières de certaines maisons à l'opposite de la dite église.
- Louis ROMON maître charpentier à Lille âgé de 75 ans. Idem, disant que dans la partie du cimetière aujourd'hui corps de garde se trouvaient enterrés ses parents. Et que pour récompense de l'emprise suivante il a été fait la rue plus large, d'avoir vu lever des ossements.
- Etienne DEROUBAIX fossier de St Etienne depuis 36 ans, âgé de 52 ans.
- Jean HECQUIN maître charpentier à Lille âgé de 75 ans. Atteste que la partie maintenant entre le "Cardinal" et la "Chandelier d'Argent" était pavée et passage public et que l'estimation faite est juste.
- François VOLANT maître maçon à Lille âgé de 63 ans. Idem et atteste que le terrain est fort irrégulier et ne peut servir à autre chose qu'à un cimetière, ne pouvant y bâtir d'édifices d'une hauteur considérable à cause du voisinage de l'église. Les marguilliers louent une partie du cimetière du côté de la chapelle de Notre-Dame du Soyez à des charpentiers pour y mettre du bois.



- Jacques HERNEQUIN maître charpentier à Lille âgé de 65 ans. Idem. On ne peut y construire à peine d'issue ou sortie sur le marché et que le fond est fort obscurci à cause de l'église.
- Nicolas CAULIER maître maçon à Lille âgé de 62 ans. Idem et dit que l'église est presque toute environnée de petits cimetières entre les piliers d'icelle et qu'il y en a encore une grandeur considérable dans la rue de la maison du curé.
- Jean CROMBET maître charpentier à Lille âgé de 39 ans. Idem et que le corps de garde n'est pas front à rue et n'a qu'une sortie vis-à-vis de la croix sur la place et que des sacristies ou chapelles de l'église ont leurs vues sur le terrain à cause de quoi on ne peut bâtir.
- Barthélemy DOURDIN marchand de drap à Lille âgé de 59 ans. Idem et que le passage a été muré au niveau de l'image de N-D de la Délivrance par les marguilliers il y a 9 ou 10 ans avec une porte, empêchant la communication sous Chrétien LIBERT, doyen des marguilliers.
- Jean Baptiste DE BRESSY écuyer, Sr du dit lieu, capitaine de dragon, aide-major de cette ville âgé de 47 ans, s'étant établi peu de temps après que la ville ait été réduite à l'obéissance de sa majesté. Pensait que le terrain avait été donné par le Magistrat à la demande du gouverneur pour y bâtir le corps de garde.
- Roch DE TENRE maître cordonnier à Lille âgé de 56 ans. Pavage.
- Messire Henri DE BROIDE chevalier, Sr de Gondecourt, premier conseiller pensionnaire de Lille âgé de 60 ans. En 1667 l'ingénieur chevalier DE CLERVILLE est venu à Lille afin d'ériger un corps de garde après visite des lieux de garnison et a choisi le lieu du cimetière de St Etienne.
- Messire Paul DE LA PORTE chevalier, Sr de la Barlaterie âgé de 75 ans, rewart de Lille en 1667 ne se souvient pas par quel ordre le dit cimetière est devenu corps de garde.
- Adrien DE MORONVAL marchand de drap de Lille âgé de 55 ans. Atteste qu'on a toujours, tant depuis qu'avant, les dits bâtiments construits, enterré les morts dans le même passage que pour cet effet on ôtait les pavés et qu'on les remettait ensuite et qu'il n'y a que peu de jour qu'on en a encore enterré un. La porte du passage est ouverte la journée mais qu'une muraille de traverse construite par les marguilliers empêche le passage.
- Louis RAMON charpentier à Lille âgé de 70 ans. Idem, le lieu sert aussi bien de cimetière dont on ôte puis remet les pavés que de passage public.



- Hubert GHEINS tonnelier à Lille âgé de 68 ans. Idem
- Jean DUMORTIER marchand de cuir à Lille âgé de 68 ans. On a enterré quelqu'un il y a peu à l'endroit d'une image de Jésus flagellé.
- Simon DE FLANDRE procureur de la Gouvernance de Lille âgé de 63 ans, ancien marguillier de St Etienne pendant 5 ans comme le sont ordinairement les paroissiens lorsque l'élection tombe sur eux. Affirme

qu'à son époque il n'y avait aucun profit retiré de la place du cimetière où est actuellement le corps de garde. Le registre des compte lui a été présenté, d'après sa mémoire les terres louées étaient du côté de la chapelle de N-D de Lorette et une plus grande partie vis-à-vis de la maison du curé.

- Edouard INGILIART Sr des Prez, échevin moderne de Lille âgé de 70 ans ayant fait office de marguillier de St Etienne il y a 30 ans. Idem et que d'ailleurs le voiturier de Lille à Saint Omer ne pouvait avoir la pièce louée où se trouve le corps de garde à raison que le passage est trop petit pour y faire passer des voitures.
- Gabriel DAILLY vivant de ses bien âgé de 48 ans, ancien marguillier de St Etienne en 1666 pendant 5 ans comme il est ordinaire. Idem.
- François CUVELIER marchand à Lille âgé de 55 ans ayant été marguillier en 1663. Idem.
- Gilles DEVENVILLE licencier es droits âgé de 72 ans ayant été marguillier en 1660 jusqu'en 1665. Idem.



# La maison DELESPAUL

## Je t'aime... moi non plus...

**VŒU PIEUX** Pierre DELESPAUL, bailli de Watrelos et lieutenant bailli de Roubaix semblait emettre des doutes quant à la bonne entente entre ses enfants pour gérer sa succession. Et il n'avait pas tort...

### A.D.59 - 8 B 1 / 3332

04/07/1663 devant les hommes de fief du marquisat de Roubaix. Le Sr Pierre DELESPAUL, lieutenant du marquisat de Roubaix pour le bon amour et seconder les bonnes intentions de Philippe Dominique DELESPAUL son fils **lequel prétend parvenir à l'ordre sacré de prêtrise**, lui donne 300 livres parisis par an à prendre sur le rendage de sa maison et brasserie dans la grande rue de Roubaix pour entrer en jouissance le jour où il sera ordonné sous-diacre.

26/06/1677 Devant Gilles DUBOIS notaire à Lille comparut Pierre DELESPAUL fils de feu Adrien, lieutenant du marquisat de Roubaix y demeurant, veuf de Marie DELEBECQUE teste en faveur de Philippe Dominique, Augustin, Claire et Monique DELESPAUL ses enfants à qui il donne un quart de ses biens, les célibataires prendront 2000 patagons pour leur avancement comme ont reçu de dot les mariés, mais **Philippe Dominique ne pourra y prétendre à cause de frais payés pour lui lorsqu'il voyageait dans des pays étrangers et autres raisons**. Ses enfants ne pourront vendre, charger, donner ni aliéner les biens mais seulement les transmettre à leurs enfants sans préférence de sexe ni d'âge. S'ils n'ont pas d'enfant leur part repartira à ceux de leurs frères et sœurs par égale portion. **Priant itérativement ses dits enfants d'entretenir paix, amitié et concorde entre eux et leurs descendants, autant que faire se pourra, en laquelle union il prie nôtre Seigneur le bon Dieu, la sainte Vierge Marie et toute la cour céleste les vouloir maintenir et garder...**

07/05/1678 devant M<sup>e</sup> Gilles DUBOIS à Lille Pierre DELESPAUL fils de feu Adrien, bailli de Watrelos et lieutenant du marquisat de Roubaix y demeurant par sa disposition du 26/06/1677 a prohibé que ses enfants puisse disposer ou aliéner leurs parts des biens qu'il leur délaissera. Pour cause à lui connue il révoque cette prohibition de non-aliéner et veut que ses enfants non-mariés auront hors part la jouissance de tous ses meubles, linges, habits et vivres qu'il délaissera en sa maison mortuaire avec la dite maison sur 2 cens et le petit jardin avec gloriette entouré de muraille et fossé en quoi n'est pas comprise la brasserie ni le cent ½ sur lequel elle est assise et ce aussi longtemps qu'ils resteront à marier. Il faudra faire un inventaire des meubles, linges et habits pour les retrouver en fin de jouissance et si l'un ce marie sa part ira à ceux non mariés. Ses enfants mariés pourront retourner au lieu mortuaire comme de son vivant. Voulant que sa fille **Elisabeth Monique sera supérieure et directrice de toute la gouverne de ses dits biens ci-dessus sans pouvoir être, par ses frères et sœur, molestée ni inquiétée et s'il, en aucune façon, elle l'est, à péril du contrevenant d'être privé de sa part d'hoirie au profit des autres. Desquels molesté ou contredire elle sera crue sur son dire et affirmation**. Après la mort des dits célibataire les dits lieux et maison appartiendront au fils aîné d'Augustin DELESPAUL son fils et à défaut de fils à sa fille aînée. Sa fille Claire aura et ses enfants dix années de table compris ce qu'ils ont déjà eu en récompense de ce qu'elle n'a porté en mariage que 400 livres de gros au lieu de huit ou retirer pareille somme de 400 livres de gros.

## Ca commence bien !

Procès entre Philippe Dominique DELESPAUL d'une part, Augustin, Claire et Elisabeth Monique DELESPAUL d'autre part avec mention d'un titre sacerdotal par leur père pour Philippe Dominique le 05/07/1663. Celui-ci refuse le partage de la succession bien qu'il ait déjà la jouissance des biens et n'a pas fait l'inventaire demandé le 23/07/1680. Lui argumente en disant qu'on lui doit encore sa dot alors que sa sœur aura la sienne, on lui répond qu'il a beaucoup voyagé aux frais de leur père en particulier à **Rome** et que les biens qu'il dit avoir été laissés par leur père pour le faire parvenir à l'état de prêtrise ne se justifient pas puisqu'il n'est pas prêtre. La dite Marie Monique nie avoir emporté des linges sauf quelques vieux donnés aux pauvres et un cent de faguettes à sa sœur Claire de quoi elle rendra compte dans le partage. Lui, réplique qu'**il n'est allé à Rome que par l'effet d'une pire complaisance et respect paternels, ses inclinations le portant ailleurs, ayant perdu de belles occasions de faire et bien établir sa fortune comme d'aller en Espagne où son oncle voulait l'envoyer** en lui donnant des commissions qui l'eurent grandement enrichies et que sa sœur a donné bien plus de linge en cachette pendant qu'il était à Lille, que depuis la mort de leur père **elle est d'humeur malfaisante**, lui refusant de l'argent qu'il lui a fait demandé dans son extrême besoin.

27/01/1681 Conclusions du procès : ils devront se conformer aux dispositions de leur père, le dit Philippe Dominique bénéficiera des 300 livres de rente dès son sous-diaconat, ils devront s'accorder sur les linges emportés hors de la maison ce qui est estimé 15 florins qu'elle donnera à son frère.

## Procès acte 2

Anne DUPUIS fille de feu Antoine de Roubaix âgée de 33 ans ayant été servante il y a 12 ans chez Pierre DELESPAUL pendant 5 ou 6 ans et 6 ans avec Philippe Dominique DELESPAUL et Elisabeth Monique DELESPAUL après le décès de leur père. La dite Elisabeth Monique a dit, en présence de sa sœur Claire que leur frère avait vendu son linge alors qu'il était à Malines. Depuis sa sœur est partie mais est revenue plusieurs fois se divertir avec leurs frère et sœur en la maison. Sa sœur lui a promis sa part de dot mais ne l'a pas donnée. Alors qu'il était à Tournai elle est venue prendre du lin et un matelas. 27/12/1685

André CASTEL fils d'Adrien, âgé de 48 ans, pauvriseur de Roubaix affirme qu'Elisabeth Monique DELESPAUL refuse de donner les livres de pain pour distribuer aux pauvres qu'**elle doit comme tous les autres Roubaisiens pour éviter que les pauvres aillent mendier de porte en porte**, étant pourtant de très bonnes commodités et revenus, **elle est d'une grande avarice**. 03/01/1686

Jean MAERTEN fils de feu Gilles de Lille âgé de 42 ans connaissant bien le dit Philippe Dominique DELESPAUL et ayant demeuré avec lui à **Louvain et Rome** il y a de nombreuses années, ayant depuis été manger chez lui avec ses frère et sœurs déclare qu'il est **homme sociable**. 03/01/1686

Pierre AULENT fils de feu Wallerand de Lille âgé de 45 ans connaissant bien le dit Philippe Dominique DELESPAUL qui est **homme agréable, honnête, civil et sociable**, ayant été manger chez lui avec ses frère et sœurs. 03/01/1686

Jean Baptiste WACRENIER fils de feu Jacques de Lille âgé de 38 ans.

Etienne François LOCART Sr de Canteleu, fils de feu Théodore ayant demeuré à **Malines** avec le dit pendant 3 ans avec les S<sup>rs</sup> PATURES, MONCHEAUX, LE WEST et DYONCQ conseillers et le feu Sr IMBERT vivant greffier du Grand Conseil de Malines, il s'est toujours comporté honnêtement, ayant été en procès pour le canonicat de Gand puis parti à Lille, l'hôtesse ayant égaré sa valise retrouvée depuis ne contenant qu'une vieille garde-robe. 07/01/1686

Damoiselle Elisabeth Monique DELESPAUL fille non mariée de feu Pierre de Roubaix, suite à l'acte passé par son père devant notaire le 07/05/1678 dans lequel il a disposé que le partage entre ses enfants Philippe Dominique et la dite auraient par forme de *préciput* la maison mortuaire avec ses meubles comme grande quantité de bois de provision et de charpente et réfection, laissant la dite comme directrice absolue du dit préciput. Or, **depuis le décès de leur père, son frère a commencé à la maltraiter de paroles, menaces et d'effets dont elle n'a pas voulu d'abord se prévaloir parce qu'il aurait été déchu de sa part sur la succession conformément aux volontés de leur père y compris de la jouissance**. Mais en 1680 il a usé de manière plus insupportable de sorte que, **pour éviter les éclats scandaleux entre si proches parents et toutes les mauvaises**

**suites d'une humeur si peu sociable et si maltraitant, elle s'est vue contrainte d'abandonner la maison de son père** qu'elle aimait et qu'elle avait réglée (gérée) de son vivant l'espace d'un temps fort considérable. Et malgré des fâcheries et le peu de droit de se voir ainsi délogée et dépouillée des commodités domestiques de la dite maison, néanmoins **elle n'a pas encore cessé de respecter dans un frère quoi que peu reconnaissant, le sang de ses parents et conserver leur honneur de tout ce qu'une procédure judiciaire produit de fâcheux entre des proches** si de fraîche date elle n'avait encore reçu de lui les derniers outrages à l'occasion d'un matelas reposant chez son frère dont elle a voulu se servir elle-même chez sa sœur à Roubaix où les méchants procédés de celui-ci l'avaient obligé à se retirer. Ne pouvant plus tolérer tels excès elle demande l'intervention de la justice pour le déclaré déchu de sa part. Le dit frère a reçu commandement par le sergent le 08/10/1685 de n'attenter à rien ni innover en la dite maison et de comparaître aux plaids.

Comparution le 20 octobre du dit an dans laquelle le frère déclare qu'ils ont vécus en bons amis et que la maison lui est venue à titre onéreux de sa dot et que donc il est juste qu'il en ait la jouissance, y ayant fait plusieurs réfections sans récompense. Que sa sœur a la clef et peut y venir à toute heure et qu'une partie des meubles est à lui. Elle répond que l'argent des réparations vient de la vente de vaches. Il répond par écrit que toute cette affaire n'est due qu'au fait qu'**elle est avare et sa conduite peu honnête et sordide** sans qu'il n'y ait sujet, il suffit de le demander à leurs nombreuses connaissances, que les frais ont été payés sur ses propres deniers, elle a promis en présence de leurs frère et sœur de lui fournir le quart de 4800 florins à cause de sa dot mais depuis a refusée alors qu'elle l'avait juré à péril de réferement. **Il était persuadé qu'elle ne commettrait aucun parjure et qu'elle n'exposerait ainsi son âme à une perte éternelle pour si peu de bien périssable qui ne lui serait jamais utile.** Si leur père a voulu qu'ils vivent ensemble c'est qu'il connaissait leurs humeurs. Il est bon compagnon comme on le sait et **lui procurait des douceurs.** Il consent à oublier, à ce qu'elle revienne avec leurs meubles communs qu'elle a emporté le spoliant ainsi. Il a fait construire il y a 6 mois une muraille de leur jardin commun, couvert de tuiles à ses frais et pris en emphytéose de M<sup>me</sup> la princesse d'Espinoy 2 cens ½ qui n'étaient accessibles que depuis le jardin maintenant clos, et pris en arrentement autre héritage pour agrandir et améliorer la maison où l'entrée était à l'extrémité de leur jardin. Il a vendu sa part des maison et brasserie estimant qu'elles lui étaient inutiles pour y vivre. Il est impossible de remettre la maison telle qu'elle était à la mort de leur père.

Le 24 elle confirme les mauvais traitements en précisant qu'**il la menaçait parce qu'elle ne voulait pas lui accorder la dot** qu'il réclamait. Il lui a jeté **un grand coup de poing à l'œil** qui en fut tout froissé et en présence de ses autres frères et sœurs, lui a donné un coup de poing qui l'a mise à terre. **Il a levé sa canne contre elle** et que c'est sa belle-sœur qui l'a retenu après quoi elle s'enfuit et lui la poursuivit la menaçant. Elle s'est plainte aux gens de Loi de Roubaix. **Il est homme à exécuter ses menaces et à les effectuer.** Tous les frais qu'il a engagés pour le mur ne l'ont été que dans l'espérance de son seul profit, son histoire de dot n'a rien à voir avec l'affaire. Le seul meuble qu'elle a emporté fut le matelas. Les ventes de brasserie ne regarde que lui et que, de toutes façons, **il n'est pas brasseur et n'aurait pas su quoi en faire,** ayant de l'argent pour acheter une autre maison. Les arrentements pris sont inutiles à l'accès à la maison. Par ailleurs il ne peut être question de partager puisqu'il a perdu ses droits.

Le 25 octobre 1685 ils comparaissent tous deux. Après avoir vainement tenté de les accommoder il est convenu que le conseiller cherchera à savoir si un inventaire des meubles a été fait et si **la maison peut être divisée.** Ils déclarent qu'aucun inventaire n'a été fait mais qu'ils sont satisfaits qu'il se fasse. Le frère déclare qu'il y a moyen de faire un appartement pour sa sœur dans la maison auquel elle aurait accès par la grande porte ce qu'elle a affirmé être faux à moins de grands frais. Ce qu'il accepte de faire à son compte. Elle persiste et demande le respect du testament de son père excluant son frère. Il rappelle qu'il a droit de jouissance tant qu'il n'est pas marié.

Information devant les hommes du marquisat de Roubaix à la requête de Monique DELESPAUL contre Philippe Dominique DELESPAUL son frère du 30/10/1685.

- Anne DUPUICH fille non mariée de feu Antoine, âgée de 32 ans, servante du dit frère. Il y a 5 ou 6 ans le dit frère et sœur DELESPAUL étant revenus dans leur logis après une récréation à l'hôpital à cause de la profession de la fille de Venant DUCOULOMBIER se sont disputés parce qu'il voulait le testament de son père et elle disait ne pas l'avoir, elle la vit ensuite s'enfuir avec un oeil froissé et noirci. Il y a peu la dit sœur est venue chercher un matelas en l'absence de son frère.

La grande rue

Il y a des chambres au  
bâtiment a fond de rue  
et aux autres non

Les lignes contrepoinçees  
sont celles de la separation  
a faire



petit Jardin  
entouré de muraille  
+ linker ou Diuiser  
12

Roballe

11

- Jacques CAUCHET fils de feu François, teinturier à Roubaix âgé de 42 ans. Il y a un mois ou 6 semaines étant dans la teinturerie dans la bassecour du château il a entendu un grand bruit, c'était le dit frère qui s'en prenait à sa sœur mais **il n'osa pas intervenir car il est leur locataire, le frère l'appelait bougresse et charonne.**
- Marie Jacqueline PICAVET fille non mariée de feu Jacques, servant de Damoiselle Claire DELESPAUL demeurant au château, âgée de 23 ans. Il y a un mois environ la dit Monique a pris un matelas au lieu mortuaire de son père et son frère est venu le reprendre 2 ou 3 jours après injuriant sa sœur.

Idem 24/12/1685

- Marie DELECROIX fille non mariée de Wallerand, âgée de 29 ans. Témoigne de la même chose.
- Jacqueline VANDECRUX femme de Pierre AGACHE demeurant en la bassecour du château, âgée de 29 ans. Témoigne de même.

Le 8 mars 1686 la suppliante fait remarquer que la "séparabilité" de la maison a été conditionnée par le frère au fait que sa sœur y accepte un appartement. Il faut qu'il s'explique car faire un appartement ne veut pas dire ôter la communication avec le reste du logis. Par ailleurs comme ils sont à parts égales l'appartement devra couvrir la moitié de la maison et avoir les commodités journalières. Il convient d'estimer les frais. Elle attend les éclaircissements pour faire part de sa décision.

Le 20 mars 1686 signifié au dit frère et à Augustin son frère, père et tuteur de son fils Pierre, donataire de la dite maison qui refuse tout changement dans la maison ce qui rend la descente des experts inutile d'autant qu'il est injuste qu'il ne profite que de l'usufruit de la moitié et n'a aucuns deniers pour y frayer. La cour persiste dans la descente des experts le 21 mars 1686 à quoi consent le dit Augustin sans préjudice.

Le 3 avril 1686 **Le plan est présenté présentant une séparation possible**, il est refusé par le frère parce que n'ayant été présent à la levée et sans accord pour désigner un expert avec sa sœur. La maison ne peut être séparée contre l'intention de son père et de son propriétaire. Il ne veut engager aucun frais dans une maison qu'il perdra en prenant canonicat ou état de mariage, n'ayant pas eu sa dot et déjà payé beaucoup de choses. Elle demande à son frère de dire en quoi la carte est défectueuse. Elle fait remarquer qu'il aurait pu lui louer sa part afin d'éviter les frais qu'il signale et qu'il a les moyens de payer. Le lendemain il lui répond qu'ils ne disposent que de l'usufruit de la maison et n'ont pas le droit de la modifier, ce que refuse d'ailleurs le tuteur du propriétaire ne voulant pas qu'on détériore le bien de son fils. Qu'ayant été frustré de sa dot il n'a pas les moyens d'engager des **frais à moins de le réduire dans un état si misérable qu'il serait soumis sous les lois de sa sœur et à lui mendier le nécessaire.**

Louis SCRIVE maître charpentier à Lille et Jacques DELATTRE maître parteur à Phalempin se rendent sur place. Le 19 avril 1686 le frère déclare par écrit qu'il n'a pas d'argent pour faire les travaux, qu'il a déjà engagé des frais pour une partie de pignon pour péril de feu contre la brasserie, les fours, fourneaux, couverture de la maison et embellissement des cheminées dont il sera privé par la séparation. Elle répond par écrit que le seul problème restant est de savoir qui payera les frais ce qui, selon toute apparence et bonne justice, devrait être totalement à la charge de son frère. Elle demande la partie la plus forte, celle de gauche en entrant acceptant alors de payer sa part mais elle consent à la lui laisser s'il prend en charge tous les frais. Elle réclame parce **que son frère fait traîner le procès en disant que son avocat est indisposé alors qu'il n'en a pas besoin et que l'avocat en question a poursuivit ses fonctions, et que c'est la troisième fois que le procès est reculé.**

Le 25 juin 1686 Il écrit qu'il persiste et n'a jamais consenti au partage qu'elle considère comme acquis. Il confirme qu'il recevra sa sœur dans la maison pour y vivre en commun ou séparément sans travaux. La séparation va à l'encontre du testament de leur père, de la volonté du propriétaire et du fait que lorsque l'un d'eux sera demeuré seul il se trouvera dans une maison séparée dont il ne pourra jouir entièrement à moins de la remettre en état à grands frais.

**Conclusion** : la demanderesse est déboutée le 06/09/1686.

# Mes projets

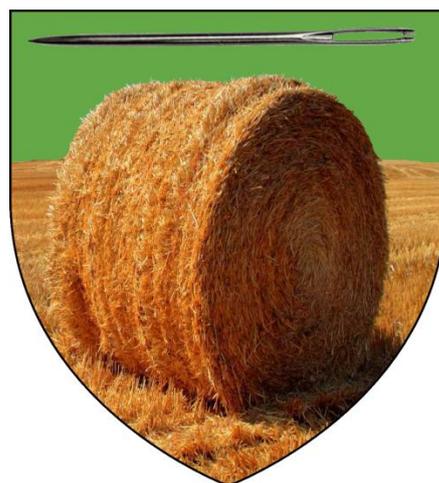
## Notariat et Lambersart

**POUR TOUS** – Les projets font parti de la vie ordinaire des généalogistes et curieux. Il y a tant de documents utiles à dépouiller, à exploiter, à mettre à la disposition de tous ! Alors, pour éviter de se disperser il vaut mieux se fixer des priorités qui n'exclues pas des "à côté"... Voici celles que je me suis fixées.

**L**es archives notariales de la ville de Lille sous l'Ancien Régime sont très nombreuses, riches, anciennes et mentionnent une multitude de Castelo-Lillois venus de leur campagne pour prendre en bail un morceau de terrain à un Lillois, passer un contrat de mariage... Les notables de nos villages aiment y passer leurs actes de succession, peut être pour éviter un conflit d'intérêt avec le notaire local qui est, plus ou moins, un parent. Bref une source d'information très importante. Pour l'instant il n'existe qu'un index de la première personne citée dans chaque acte, ce qui est insuffisant puisque, dans le cas d'un bail par exemple, c'est le bailleur (donc le Lillois) qui est cité en premier. On retrouve peu nos ancêtres dans cet index.

J'ai donc commencé il y a plusieurs mois une indexation (pas un relevé, ce serait beaucoup trop long !) de toutes les personnes citées dans le notariat de la ville de Lille avant l'installation du tabellion français (soit 1671). Pour ce faire j'ai numérisé la totalité de ces actes et, via Transcript, je saisis les nom, prénoms, lieux de résidence et, bien sur, la référence de l'acte. Cette base de donnée est ajoutée à ma base GRAND INDEX et devrait (à terme...) composer un index papier qui sera mis à disposition gratuitement aux Archives Départementales du Nord et sur Internet. Ce qui demandera quelques années...

**L**ambersart est une commune sinistrée au niveau des registres paroissiaux qui ont été détruits. Ils ne commencent qu'en 1792 avec l'état-civil. Il subsiste bien quelques actes dans d'autres registres (St André par exemple) mais il faut palier ce manque général par d'autres sources. Heureusement toutes les archives communales prérévolutionnaires n'ont pas disparues et il existe une multitude d'autres sources : notariat, impositions, procès, emprunts... Avec Jeannine DUQUESNE nous avons commencé à relever toutes les mentions de Lambersartois de l'Ancien régime dans un grand nombre de documents. Une bonne partie de ces actes sont informatisés et ne posent donc aucun problème de lecture. Une fois relevés les Lambersartois seront intégrés à un index spécifique qui sera mis à disposition sur Internet pour permettre de retrouver facilement le document qui permettra de remonter une généalogie sur cette commune.



Tout ceci demande beaucoup de temps. Si vous voulez vous investir dans l'un ou l'autre de ces projets n'hésitez pas à me contacter. Il y a énormément de choses intéressantes à découvrir dans ces documents même lorsqu'on n'a pas d'ancêtres dans ces secteurs (je n'en ai pas à Lambersart).

christophe@lillechatellenie.fr

## Lambersartois dans les registres de Saint André

Vue 136 f°269

03/10/1621 Jeanne **DILLIES**

Fille de Jean et Catherine (blanc)

P: Pierre DESBONNE, m: Jeanne NANNEUSE.

Vue 151 f°2..

26/05/1622 Isabeau **DE NA...**

Fille de Charles et de Sincque STEVELIN

P: Pierre CAVE..., m: Isabeau WALLART.

De Lambersart en l'absence du pasteur.

Vue 154 f°285

09/02/1623 Antoinette **LECAT**

Fille de Jean et de Jeanne LEPERCQ sa femme

P: Martin LECAT, m: Antoinette HERMAN.

Vue 157 f°291

02/10/1623 Antoine **MALFAY**

Fils de Jean et de Madeleine LESAFFRE sa femme

P: Antoine MALFAY, laboureur, m: Péronne LESAFFRE  
fille de Toussaint, laboureur.

Vue 157 f°291

10/10/1623 Gilles **DELOBEL**

Fils de Lion et de ...dronne RENBAULT sa femme

P: Gilles TEVELIN sayeteur, m: Françoise PREVOST fille  
d'Henri, laboureur.

Vue 160 f°297

09/06/1624 Nicaise (Nicosus) **LIENARD**

Fils d'Eustache et de Simone MILLE sa femme,  
laboureur

P: Nicolas MILLE fils de Jérôme liber(?) laboureur, m:  
Catheline DE BON BLEZDZ veuve de ... ..ONCHEAUX.

Vue 160 f°297

11/06/1624 Péronne **REMBault**

Fille d'Antoine et de Marie ... sa femme, hôte

P: André CATHELIN fils de ...re war(?) laboureur, m:  
Péronne DILLIES femme de Jean ...PS brasseur au  
Bucquet.

Vue 161 f°298

13/06/1624 Calixte **LEROY**

Fils de Pierre, laboureur et de Catherine (blanc) sa  
femme

P: Calixte FACON fils de Martin, laboureur, m: Charlotte  
CARLIEZ fille de Jean, laboureur.

Vue 161 f°299

29/08/1624 Abraham **DUMEZ**

Fils de Jean, charpentier et de Françoise DUTHOIT sa  
femme

P: Abraham ... manouvrier, m: Péronne DILLIES femme  
de ... DESCAMPS brasseur.

Vue 162 f°300

17/11/1624 Marie **BOTIN**

Fille de Gilles, coutre et de Jeanne LESTOURMY sa  
femme

P: Gilles GHEMAR fils de feu André, laboureur, m:  
Marie CHARLEZ fille de Louis, brasseur.

Vue 162 f°300

18/14/1624 Jacques **VILETTE**

Fils de Melchior, charpentier et de Françoise VEUGLE  
sa femme

P: Jacques ...ARDE foulon, m: Marie DEFINS fille de  
Vaast ma...

Vue 162 f°301

17/12/1624 Antoinette **DUPUIS**

Fille d'André et Jacquemine HENESTEGENS

P: Gilles DE LAVAZ, couturier, m: Françoise CATELZ  
femme d'Urbain PATIN tellier.

Vue 162 f°301

03/01/1625 Michelle **CORDIER**

Fille de Pierre, manouvrier et de Marguerite DEMARLE  
sa femme

P: Antoine DE BAUMONT maçon, m: Michelle IMBER  
femme de Charles BEAUMONT chan(?).

Vue 163 f°302

29/01/1625 Mahieu **DEROULLEZ**

Fils de Gilles, manouvrier (pas de mère)

P: Mahieu JONCHEERE drapier, m: Denise  
BLANCQUART femme de Jacques DESCAMPS.

Vue 169 f°315

06/11/1626 Jacqueline **CORDIEZ**

Fille de Pierre, manouvrier et de Marguerite DEMAL sa  
femme

P: Mahieu Bonaventure BOUCHIEZ fils de feu Nicolas,  
m: Jacqueline MULLIER fille de Nicolas, brasseur

Vue 180 f°338  
04/02/1629 Jeanne **LIENART**  
Fille de Jean, hôte à la Rouge Gueulle à Lambersart et Catherine BEHAGHE sa femme  
p: Pierre DECROIX hôte au Lion d'Or à Lille, m: Jeanne BLANCQUART femme d'Hubert BEAUSART brasseur de saint Pierre à Lille.  
Baptisée au nom du pasteur de Lambersart.

Vue 180 f°338  
08/02/1629 Catherine **CORDIER**  
Fille de Pierre, manouvrier à Lambersart et Marguerite DE MAL sa femme  
P: Jean DEBEAUMONT jeune fils, m: Catherine DEBEAUMONT jeune fille cousine du dit.

Vue 194 f°367  
08/03/1631 Jean **DESBONNETS**  
Fils de Pierre de Lambersart et de Marguerite DUPUIS (PINES?) sa femme  
P: Jean CAPPELIER tavernier à Lambersart, m: Catherine MARISALLE fille de Jacques, couvertoireux à Saint Maurice.

Vue 196 f°371  
14/06/1631 Marie Catherine **LIENART**  
Fille de Jacques, tavernier et de Catherine BEHAGLE sa femme.  
Acte rayé.

Vue 198 f°374  
08/01/1632 Barbe **CAPPELIE**  
Fille de Jean, hôte à Lambersart et de Florence POLLET sa femme  
P: Grard BRAIQUE(?) brasseur à Menin, m: Barbe SEQUEDIN fille de Jean.

Vue 203 f°385  
06/01/1633 Madeleine **CORDIER**  
Fille de Pierre, manouvrier à Lambersart et de mg DEMAL sa femme  
P: Antoine ROUSSELLE vicaire de St Pierre, m: Madeleine DEHEM jeune à Lambersart.

Vue 204 f°387  
05/03/1633 Pierre **MALFAICT**

Fils de Pierre de Lambersart et de Marie DESMARESCAUX sa femme  
P: Simon DESMARESCAUX père-(grand?) du dit, m: Antoinette BEGUIN femme de Jacques DESMARESCAUX censier.

Vue 248 f°470  
19/12/1644 Valérien **JOLENT**  
Fils de Pierre et de Marie RAMBAU paroissiens de Lambersart  
P: Valérien BLOART, m: Marguerite WAMBURG femme de Jean CARLIER.

Vue 250 f°474  
29/01/1646 Jacques **PREVOST**  
Fils de Philippe, concierge du château d'Ouchin à Lambersart et Hélène DESOBRY  
P: Jacques PROUVOST, m: Noëlle TURPIN fille de feu Antoine, servante de Simon MARESCAUX censier du dit château d'Ouchin.

Vue 250 f°474  
27/02/1646 Anne **JOLENT**  
Fille de Pierre et Marie REMBAU natif de Lambersart  
P: Guillaume CAMU fils de Georges, m: Anne LAISNE fille de Cornille, brasseur du Bucquet.

Vue 251 f°476  
06/04/1647 Jean **JOLENT**  
Fils de Pierre et Marie REMBAU  
P: Jean CRESPIAN hôte, m: Catherine REMBAU fille de Claude (pas d'indication de Lambersart)

Vue 253 f°481  
13/10/1650 Marie Claire **BUTIN**  
Fille de Nicolas, censier à Lambersart et de Jeanne DESCAMPS  
P: Gabriel KELTBRECHVELT veuve (sic), m: Marie Claire BUTIN femme d'Arnould GALOY.

Vue 254 f°482  
25/06/1651 Marie Françoise **DESMARESCAUX**  
Fille de Simon, censier du château d'Ouchin et Elisabeth GUESQUIER  
P: Hippolyte GUESQUIER fils de feu Jean, m: Françoise DUFORET femme de François CARDIN marchand de Lille. [Pas de précision de lieu]



# Forum de la Châtellenie de Lille

Les civils dans la Grande Guerre



dimanche 3 avril 2016 de 10h à 18h

salle Festi'val, rue de Lille  
Quesnoy-sur-Deûle

*J'y serai ! Et vous ?*

*P.S. : Je n'en suis pas l'organisateur mais bien Weppes-en-Flandre*

Une centaine d'associations historiques et généalogiques de l'arrondissement de Lille